VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1699
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232

www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Les services de remplacement à l'honneur



Réussir

Une équipe constituée de cinq salariés de services de remplacement de Bourgogne-Franche-Comté s'est classée seconde du premier concours national consacré à ces prestations. Une belle mise en lumière pour ces services qui célèbrent leurs cinquante ans. Retrouvez dans nos pages le témoignage d'un salarié de l'Yonne, membre de l'équipe de BFC.

PAGE 08



Commission européenne

TEMPS FORT P. 03
Prix//Une décision de justice en faveur de producteurs laitiers



ACTUALITÉ P.09
Environnement//Les agriculteurs de BFC lancent leur association



DOSSIER P.13
Presses à balles//Le tour des nouveautés

Supplément Terres d'Elevage (destiné aux abonnés éleveurs), mailing Malecot (destiné à certaines collectivités), mailing Aviva Mongin (sur certain cantons)

fendt.fr
FENDT
FendtONE : La nouvelle philosophie de fonctionnement.


C'est la pierre angulaire de toute innovation Fendt : prendre quelque chose de perfectionné et le rendre encore meilleur. Le nouveau poste de conduite Fendt offre une plus grande surface d'affichage, des touches librement attribuables, avec toute la facilité d'utilisation qui fait la réputation de Fendt. Même les nouveaux conducteurs Fendt se sentiront immédiatement chez eux.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 INSTALLATION : POURQUOI S'INSTALLE-T-ON SANS AIDE ?

.05 FERMES ET CAVES OUVERTES : HUIT EXPLOITATIONS OUVRENT LEURS PORTES

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE : MOISSONS, VENDANGES, RÉCOLTES FRUITIÈRES... CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA SESSION (1/2)

.07 ENSEIGNEMENT : MOTIVÉS POUR L'ANNÉE !

.08 SERVICES DE REMPLACEMENT : L'ÉQUIPE DE BFC SE CLASSE DEUXIÈME D'UN CONCOURS NATIONAL

.09 ENVIRONNEMENT : FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES AGRICULTEURS, MAIS PAS SEULEMENT

PRODUCTIONS // MACHINISME // CULTURES // VIGNE

.10 EN HAUTE-MARNE : LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS POUR HORSCH

.11 DÉVELOPPEMENT : EN PRENDRE DE LA GRAINE

.12 CUMUL RSA / ACTIVITÉS SAISONNIÈRES : LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ONT VENDANGÉ AVEC LEURS BÉNÉFICIAIRES

DOSSIER // PRESSES BALLES RONDES

.13 LE NOUEUR EST À LA BOTTE DE LA HAUTE DENSITÉ : SUR LES PRESSES À BALLES CUBIQUES LE NOUEUR JOUE UN RÔLE CLÉ EN HAUTE DENSITÉ

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 SÉRIE POST-BAC: ET APRÈS ?

.20 ANNIVERSAIRE : 100 ANS D'ENGAGEMENT

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 PETITES ANNONCES

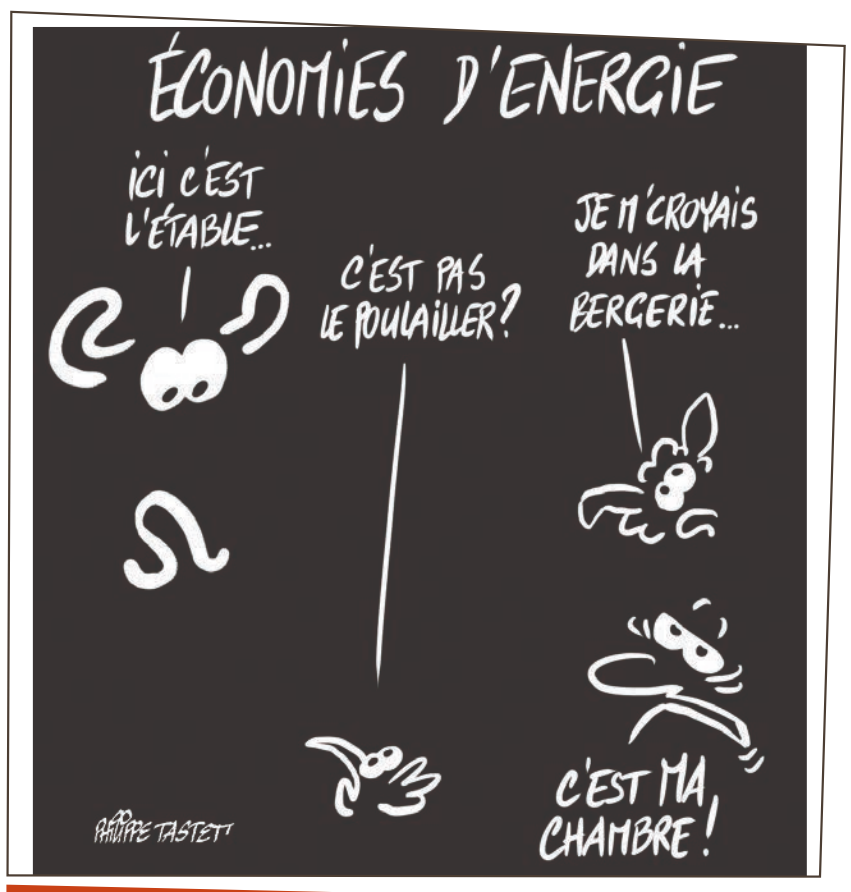
.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // OXYGÈNE // LOISIRS

.30 RÉCOMPENSES : LA QUALITÉ SINON RIEN

.31 EXPOSITION : GUSTAVE EIFFEL, UN CONSTRUCTEUR À DÉCOUVRIR AU CLOS DE VOUGEOT

.32 DANS NOS CAMPAGNES : COMMENT SAUVER LES BISTROTS RURAUX ?



// LE DESSIN

// EN BREF

Eau 25 organisations agricoles, dont les FDSEA 21 et 89, déposent un recours contre le Sdage 2022-2027 du bassin Seine-Normandie

Un recours contentieux portant sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 du bassin Seine Normandie a été déposé le 19 septembre par vingt-cinq organisations agricoles (parmi lesquelles figurent les FDSEA de Côte-d'Or et de l'Yonne), auprès du tribunal administratif. Les organisations contestent la rédaction de ce document. Parmi ce qui motive ce recours contentieux, qui intervient après des mois de négociation, il y a le fait que ce Sdage, qui doit être un document d'orientation, se présente en fait, par bien des aspects, comme beaucoup plus contraignant, et porteur de prescriptions plutôt que d'orientations. Nous reviendrons plus en détails sur ce contentieux dans notre numéro du 30 septembre.

Engrais Vers une stratégie européenne de soutien aux fabricants

«Nous allons réfléchir à une stratégie européenne sur les engrais», a déclaré, le15 septembre, le commissaire à l'Agriculture Janusz Wojciechowski, en marge de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture, à Prague. *«La priorité serait de soutenir financièrement les producteurs européens d'engrais, contraints de limiter leur activité à cause de la hausse des prix du gaz»*, a-t-il précisé. Le commissaire est aussi revenu sur la décision de suspendre jusqu'en 2024 les droits de douane sur l'urée et l'ammoniac utilisés pour la production d'engrais azotés dans l'UE. Il a également souligné la nécessité de trouver des sources d'approvisionnement alternatives, précisant qu'il comptait en discuter avec le ministre canadien de l'Agriculture (le Canada est un des principaux producteurs d'engrais au monde) lors de la réunion du G20, les 26 et 27 septembre à Bali. La présidence tchèque du Conseil de l'UE prévoit d'évoquer la question des engrais lors du Conseil Agriculture du 26 septembre.

Installation La Région Grand-Est veut simplifier la DJA et supprimer la prime bio

Le président de la commission Agriculture de la région Grand Est, Laurent Wendlinger, a présenté, le 20 septembre, les grandes lignes de ce que devrait être la future Dotation Jeunes agriculteurs (DJA) dans sa région. Principale orientation: la simplification. De 17 majorations possibles dans la programmation actuelle, le montant de base de la DJA (20 000 euros) ne devrait plus être assorti que de trois types de primes : 11 000 euros pour l'agriculture de montagne, 10 000 euros pour les systèmes de polyculture-élevage, et 3000 euros pour les formations suivies dans les trois ans après l'installation. La bio ne ferait plus l'objet de majoration. *«Il faut que les agriculteurs bio vivent par leur filière et non par l'assistanat»*, justifie Laurent Wendlinger, qui envisage toutefois un accompagnement de la bio au travers des aides à l'investissement. En outre, pour les publics qui ne seraient pas éligibles à l'aide de base en raison de leur âge, la Région prévoit une aide de 10 000 euros. L'ensemble de la maquette régionale pour la Pac 2023 doit encore être complété dans son volet d'aide à l'investissement. Il devrait faire l'objet d'un vote du Conseil régional fin 2022-début 2023.

// EN IMAGE

Attaque d'un train de céréales : dix organisations se portent parties civiles



Dix organisations professionnelles agricoles parmi lesquelles la FNSEA, l'AGPB (blé), la FOP (oléoprotéagineux) l'AGPM (maïs) et la Coopération agricole ont annoncé, le 20 septembre, dans un communiqué commun, s'être portées parties civiles dans le procès de l'attaque d'un train de céréales en mars dernier par des activistes dont certains appartenant au groupe *« Extinction Rebellion »*. Les dix organisations entendent *« réaffirmer (leur) plein et entier soutien aux entreprises victimes de cet acte de vandalisme, mais également rappeler, (…) qu'aucun acte de destruction volontaire de ressources agricoles et alimentaires ne doit être laissé sans une réponse ferme par la justice »*. Le 19 mars dernier, une cinquantaine d'activistes avaient bloqué un train de céréales contenant 1 500 tonnes de blé près de Pontivy (Morbihan). Ils avaient dressé sur la voie ferrée un mur de parpaings et stoppé le convoi. Ils avaient ensuite déversé une partie des wagons contenant ces céréales sur les voies puis s'étaient enfuis. Le procès, en première instance, doit se tenir au tribunal correctionnel de Lorient dans les prochaines semaines.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

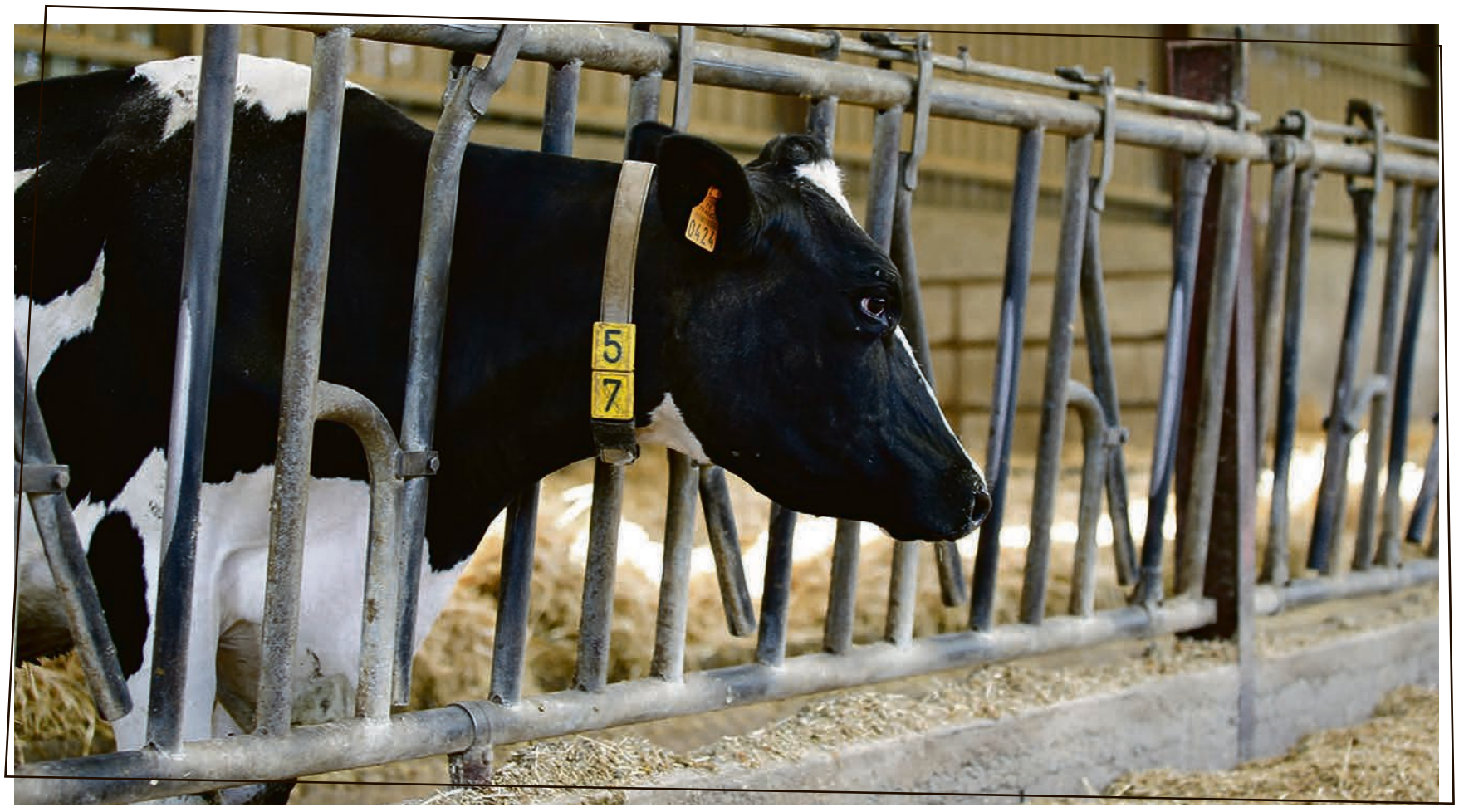
mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// SAVENCIA/SUNLAIT

89

Une première victoire dans l'application de la loi Egalim

Le 30 août dernier, le tribunal judiciaire de Coutances a condamné le groupe Savencia à verser près de 26 millions d'euros aux producteurs de l'AOP Sunlait, au terme d'un contentieux qui aura duré de nombreux mois. Une première victoire dans l'application de la loi Egalim, même si Savencia a annoncé faire appel de cette décision. Des producteurs de l'Yonne sont concernés.



Le tribunal de Coutances a condamné Savencia à verser 26 millions d'euros aux producteurs de Sunlait.

Gros plan sur l'APLBG

L'APLGB est une OP issue du rassemblement de trois organisations de producteurs. Elle regroupe 126 producteurs, dont 31 dans l'Yonne, pour près de 100 millions de litres de lait produits en contrat laitier.
En 2016, l'APLBG a adhéré à l'AOP Sunlait qui regroupe environ 600 millions litres de lait pour environ 1 000 producteurs.

Le tribunal judiciaire de Coutances, dans la Manche, a rendu son verdict et a condamné, le 30 août dernier, le groupe Savencia (l'un des premiers transformateurs mondiaux de lait, implanté dans 31 pays) à verser 25,9 millions d'euros (au titre des compléments de prix) aux producteurs de l'AOP Sunlait. Dans ce contentieux, Savencia doit également verser 350 000 euros à Sunlait au titre de préjudice matériel. « *Une première victoire* » pour l'application de la loi Egalim, comme le commente Serge Rolland, président de l'APLBG (Association des producteurs de lait Bongrain Gérard) et membre de la commission négociation des prix à l'AOP Sunlait. « *C'est un immense message d'espoir. C'est en arrivant à la faire appliquer que les choses changeront* ».

Pour bien comprendre, revenons au point de départ de ce conflit entre le groupe Savencia et l'AOP Sunlait.
En juin 2018, pour anticiper la loi Egalim, dans un esprit gagnant-gagnant, Sunlait et Savencia concluent un accord contractuel sur de nouvelles formules de prix, afin de permettre aux éleveurs adhérents de Sunlait de vendre leur produit, le lait, à un prix qui progressait, pour couvrir leurs prix de revient. Mais, début 2020, cet accord a été écarté par Savencia pointant un écart de prix du lait vis-à-vis de la concurrence. « *En septembre 2020, Savencia est sortie de sa formule de prix et a décidé, de manière unilatérale, de reprendre une formule de prix avec des indicateurs propres* », poursuit Serge Rolland.
Sunlait refuse de signer ce nouvel accord et sollicite une médiation des relations commerciales agricoles, qui dure jusqu'en septembre 2021. « *Comme aucun accord n'a été trouvé, nous avons mis en place une action en assignation (auprès du tribunal judiciaire de Coutances, en Normandie) en accord avec les six organisations de producteurs de l'AOP Sunlait : les OP Fauquet, APLBG, APL Sud Gascogne, GPL Vallée du Dropt, APL Nord Aquitaine et APL Cleps Ouest* ». L'objectif : que Savencia paye le complément de prix en se basant sur le protocole de 2018.

Reconstruire un dialogue sur des bases saines

Par cette action, l'AOP Sunlait souhaite « *regrouper l'offre et massifier l'échelon de la production, dans la chaîne de valeur de la filière laitière (production-transformation-distribution)* », comme l'indique un communiqué de cette dernière en date du 24 mars 2022. « *Sunlait souhaite d'abord et avant tout de voir respecté son contrat en vigueur avec Savencia et mettre en œuvre la vision Egalim d'une meilleure répartition de la valeur* ». Sunlait souhaite également « *que le dialogue avec Savencia puisse se reconstruire sur des bases saines, en confiance, et dans un partenariat gagnant-gagnant, que ce soit pour l'application d'une formule de prix comme pour la construction d'une RSE (responsabilité sociétale des entreprises) commune* ».
Près d'un an après l'assignation déposée, Sunlait gagne en délibéré. « *Le tribunal judiciaire de Coutances reconnaît que Savencia est sortie unilatéralement de sa formule de prix qu'elle avait signé avec son acheteur* », annonce Serge Rolland.
L'affaire n'est cependant pas close. Dès le lendemain de cette condamnation, Savencia déclare, dans un communiqué, faire appel de cette décision en indiquant que le prix moyen versé à Sunlait sur la période 2020-2021 a été supérieur de 6,3 €/1 000 litres par rapport à la moyenne nationale. Le verdict de cet appel sera rendu au court des prochains mois. Mais pour Serge Rolland, la priorité est de « *rééquilibrer les droits entre les deux parties* ». Une chose est sûre : les deux parties doivent continuer de collaborer, aujourd'hui et dans le futur.

Christopher Levé

Votre concessionnaire

MALECOT POIRIER AGRI

• **58 Saint Loup**	**03 86 26 24 49**
• 58 Varennes Vauzelles	**03 86 71 62 90**
• 58 St. Hilaire	**03 86 76 16 87**
• 18 Crézancy	**02 48 79 02 30**
• 89 Ligny le Chatel	**03 86 47 43 62**

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon
Hydroméca 45 Thou

MERLO



ANTICIPEZ
vos commandes

MALECOT POIRIER AGRI
20%
de parts
de marché

// INSTALLATION

Pourquoi s'installe-t-on sans aide ?

Pour la première fois depuis le Covid, un Comité d'orientation installation-transmission organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est tenu, le 16 septembre. On y abordait notamment les raisons pour lesquelles certains s'installent sans avoir recours aux aides disponibles.



En Côte-d'Or, près d'un installé sur deux n'a pas recours aux aides disponibles.

Réussir

Pourquoi, alors qu'il existe une panoplie d'aides importante consacrée à l'installation de nouveaux agriculteurs, certains n'y ont pas recours ? Cette question est au centre d'un travail d'enquête réalisé par Ludye-Ann Josselin, étudiante à l'Institut Agro de Dijon. La jeune femme a même consacré son mémoire de fin d'étude à cette problématique et, le 16 septembre, à Pouilly-en-Auxois, elle présentait une synthèse de son travail lors du Comité d'orientation installation-transmission organisé par la Chambre d'agriculture. De fait, Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, confirmait, en guise d'introduction le constat que, *« souvent, des jeunes font le choix de s'installer sans les aides »*. L'enquête révèle qu'en Côte-d'Or, près d'un exploitant sur deux s'installe sans la Dotation jeune agriculteurs (DJA) Mais est-ce toujours un choix ? Dans ce constat entrent aussi des situations d'inéligibilité de certains candidats (parfois trop âgés), mais aussi de méconnaissance des dispositifs d'aide. Il y a aussi, et c'est plus surprenant, le fait que des personnes engagées dans une démarche d'installation ne se perçoivent pas elles-même comme agriculteur. Un cas de figure qui s'observe particulièrement sur des projets de productions diversifiées.

Crainte d'une liberté réduite

En Côte-d'Or, sur la période 2016-2020, on a compté 405 installations, dont 38 % non-aidées. C'est en production équine que la part de non-aidé est la plus importante (50 %) contre 14 % en bovins lait ou en ovins et caprins. Parmi les non-aidés, Ludye-Ann Josselin pointe notamment ceux qu'elle qualifie de « libertaires évitant l'engagement » qui voient dans le recours aux aides une manière de se lier les mains, d'être dépendants et contraints dans leur liberté de mener leur projet. Pour eux, la démarche est donc volontaire et interroge beaucoup. Face à ce constat, la jeune femme propose plusieurs pistes : améliorer la communication sur la DJA, élargir les critères d'éligibilité et l'accompagnement. Aurélien Viellard, président du pôle Formation installation transmission emploi à la Chambre d'agriculture, rappelait que les aides prévues s'accompagnent d'un cadre tout de même relativement souple, mais que les critères sont aussi là pour démontrer le caractère fiable et durable des projets. *« Je peux comprendre, également,* ajoutait-il, *l'argument de la crainte d'une perte de liberté en cas de recours aux aides, mais nous sommes aussi garants de l'utilisation de l'argent public dans ce domaine, et il faut donc un minimum de contrôle. On doit, en tout cas améliorer, d'un côté, l'accompagnement, y compris des personnes qui n'ont pas recours aux aides et faire la différence entre ceux qui font le choix de ne pas y avoir recours, et ceux qui ne les demandent pas, par méconnaissance… »*

Berty Robert

Un second article consacré à ce comité installation-transmission paraîtra dans le numéro du 30 septembre.

// EN BREF

L'automne à la ferme (89)

Du 23 septembre au 8 octobre, les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme de l'Yonne ouvrent leurs portes au grand public pour fêter dignement l'arrivée de l'automne. Après les festivités estivales, place donc à celles de cette nouvelle saison automnale. Des visites des exploitations mais aussi la dégustation des produits sont possibles chez tous les membres du réseau. Pour plus d'information, contacter Marion Lefoyer, animatrice du réseau à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 07 86 68 23 20 ou à m.lefoyer@yonne.chambagri.fr.

Christopher Levé

They are the champions

// TRAIT AUXOIS

Le Spécial Trait Auxois a livré son verdict à Semur. Zoom sur les principaux lauréats.



Dolly d'Huilly, d'Édouard Beurton, championne adulte 2022 !



Kalia d'Huilly, sacrée dans le championnat jeune.



Jessica Brevet

Kenzo de Meursanges, d'Alexandra Bailly, champion jeune chez les étalons.

Pour être champions le 10 septembre, à Semur-en-Auxois, il fallait être né à Huilly près d'Allerey, dans le canton d'Arnay-le-Duc. Les championnes jeune et adulte étaient en effet issues de l'exploitation de Léane et Florian Bizouard. La championne jeune, pour commencer, se nomme Kalia d'Huilly. Cette pouliche de 2 ans appartient désormais à Éric Seuve, éleveur de plusieurs races de chevaux de trait en Gironde, qui avais acquis cette fille de Flamme d'Huilly et Milo van de Heirhoeve dès l'âge de 3 mois. Éric Seuve participait à son premier Spécial Trait Auxois : *« C'était l'occasion de venir ici avec ce bel animal, ce fut un plaisir de prendre part à ce rendez-vous national. Pour amortir nos 700 km de déplacement, nous avons récupéré sur le trajet des éleveurs hors-berceau, comme nous, dans le Puy-de-Dôme »*. La championne adulte répond quant à elle au nom de Dolly d'Huilly. Cette jument de 9 ans, élevée par Édouard Beurton à Censerey, n'est pas inconnue au bataillon puisqu'elle était vice-championne en titre de ce Spécial. Les deuxièmes places, ce superbe animal commençait à les collectionner avec des secondes positions obtenues à quatre reprises à Semur, dont trois dans les catégories jeunes. Dolly d'Huilly s'était également hissée au second rang lors du dernier salon de l'agriculture. D'autres prix prestigieux ont été décernés samedi 10 septembre, lors de cette journée réunissant 102 femelles en concours. Le prix de famille a été remporté par l'élevage de Jean-Philippe Jacqueson (71) avec la production de Bai Linda et Apolon 22. La SCEA Gaugey Père et Fils, elle aussi de Saône-et-Loire, s'est emparée du prix d'ensemble La journée du dimanche, dédiée aux étalons, a été l'occasion de couronner Kenzo de Meursanges appartenant à Alexandra Bailly (Meursanges) dans le championnat jeune, et Hercul de Posanges (élevé par Ludovik Mortelecque, du département du Nord) chez les adultes. Les participants de ce Spécial Trait Auxois ont rendu hommage à Gilles Dupaquier, de Posanges, décédé dans la nuit précédant ce concours. Une minute de silence a été observée en la mémoire de cet éleveur de Trait auxois, ayant joué un rôle important dans la sauvegarde de la race.

AG



// FERMES ET CAVES OUVERTES

89

Huit exploitations ouvrent leurs portes

Ce week-end, l'événement « fermes et caves ouvertes », organisée par la FDSEA de l'Yonne, fait son retour. Huit exploitations ouvrent leurs portes au grand public, dispatchées dans tout le département.



« Fermes et caves ouvertes », c'est tout le week-end, dans huit exploitations du département.

« Fermes et caves ouvertes » revient cette année, le week-end du 24 et 25 septembre (de 9 heures à 18 heures), pour une dixième édition, toujours organisée par la FDSEA de l'Yonne. « *L'objectif est de permettre au grand public d'aller à la rencontre des agriculteurs et des viticulteurs du département, de leur poser des questions sur leurs métiers, leurs pratiques, de voir à quoi ressemble une journée type de leur travail, le matériel utilisé au quotidien, leurs productions…* », expose Mélanie Chameroy, chargée de communication à la FDSEA de l'Yonne. « *Et pour les adhérents, c'est l'occasion de se faire connaître auprès des consommateurs et de partager toutes les valeurs du monde agricole* ».

Visites, animations et dégustations

Cette année, une plus grande diversité des exploitations accueillantes est à noter : des viticulteurs, des éleveurs, des céréaliers, des maraîchers, mais aussi une exploitation avec une unité de méthanisation. Et des animations originales et variées avec la dégustation d'apéritifs agricoles à base de foin, cerise, framboise et vin d'épines, l'explication du cycle de développement d'un poussin, la présentation des quatre saisons en grandes cultures, et bien d'autres encore.

Christopher Levé

Contact : Mélanie Chameroy au 03 86 49 48 15.

Le programme du week-end

Samedi 24 septembre

- De 10 heures à 18 heures, chez Raphaël Jeandarme (la Charbonnière – L'artisan'othe), agriculteur à Sormery (La Charbonnière). Au programme : dégustation d'apéritifs agricoles à base de foin, cerise, framboise et vin d'épines.
- De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, au Jardin de Laborde, maraîcher avec transformation de produits à Auxerre (rue de Venoy – Laborde). Une visite du jardin et de ces productions, ainsi qu'une dégustation de ces dernières sont prévues.
- De 10 heures à 16 heures, chez Xavier Thomas (Earl de la Pommeraie Haute), agriculteur et éleveur à Treigny (La Pommeraie Haute). L'occasion de visiter l'exploitation et l'unité de méthanisation.
- De 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, chez Clotilde Davenne, viticultrice à Préhy (3 rue de Chantemerle). Des visites guidées avec dégustations de vins sont programmées à 11 heures, 14 heures et 16 heures. Des dégustations sont aussi possibles toute la journée sans réservation.
- De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30, au domaine Louis Moreau, viticulteur à Beine (2 grande rue). Sont prévues des dégustations de vins avec une découverte du terroir, ainsi que des dégustations verticales du grand cru Valmur.

Samedi 24 et dimanche 25 septembre

- De 10 heures à 18 heures, chez Antoine Bethery (la Fraise d'Enfer), agriculteur à Aigremont (15 rue du Général Delamalle). Des visites de l'exploitation avec une dégustation de fraises sont au programme, de même que l'explication du cycle de développement d'un poussin et des quatre saisons en grandes cultures.
- De 10 heures à 18 heures, chez Philippe Sorin (la Cave du Maître de Poste), viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux (12 rue de Paris). Visite des caves et de l'ancien relais de poste et dégustation du vin nouveau sont au programme.
- De 10 heures à 12 heures, chez Florence Pouteau (la Ferme de Flo'), agricultrice à Évry (7 rue des Ramoneds). Au programme : visite de la ferme, découverte des animaux et du matériel agricole d'hier et d'aujourd'hui.

// EN BREF

Nouveauté Un septième brevet chez le constructeur Ponge

Les plateaux fourragers Ponge s'accordent un nouvel équipement ayant pour objectif d'accroitre la sécurité et le débit de chantier : un dispositif de maintien latéral du chargement par sangles ; récemment breveté et à découvrir en avant première au Sommet de l'élevage du 3 au 6 octobre. Ce dispositif est conçu avec un système de réglage sur plusieurs points : hauteur des sangles avec 5 zones de réglages, tension automatique par ressort, consoles télescopiques avant et arrière animées par vérins. Ce système permet de tenir compte de la fragilité de certains chargements. De plus, les consoles avant et arrière télescopiques permettent de moduler facilement la hauteur des maintiens. Les consoles synchronisées s'élèvent par commande hydraulique indépendamment des bras de levier. Ces deux fonctions offrent une polyvalence et des réglages infinis. Ponge propose en option une commande à distance. Avec une commande radio, l'utilisateur gère à distance l'ouverture et la fermeture des barrières latérales, une commande ergonomique qui limite le besoin de distributeur hydraulique au tracteur. Avec cette solution, les utilisateurs verront les plateaux dotés d'une largeur de 2,50 m et d'une flèche équipée d'un anneau boulonnée ø 50 pouvant évoluer vers un attelage K80.



Le nouveau dispositif est à découvrir du 3 au 6 octobre au Sommet de l'élevage.

// EN BREF

Prophylaxie BVD Envoi postal des cartilages auriculaires

Les commandes de boucles d'identification et préleveuses « millésime 2023 » qui ont été adressées en début d'été contiennent de nouvelles enveloppes spécifiques pour l'envoi des cartilages auriculaires par la Poste. Ces enveloppes « RETOUR SANTE SENSIBLE », utilisables dès à présent, sont désormais de couleur bleu et sont fournies en nombre réduit (environ 1 enveloppe pour 2 boucles commandées). Les éleveurs peuvent néanmoins encore utiliser les enveloppes blanches post-réponse fournies les 2 campagnes précédentes. Enfin, chaque enveloppe ne doit contenir qu'un maximum de 3 prélèvements (4 pour les nouvelles enveloppes bleues). Une pénalité est désormais facturée au GDS en cas de dépassement. (GDS 58)



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Moissons, vendanges, récoltes fruitières... Ce qu'il faut retenir de la session (1/2)

La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 15 septembre. Un point sur les différentes récoltes a été fait : céréalière, viticole et arboricole.



Dans le Chablisien, les rendements varieraient de 30-40 à 70 hl/ha dans les vignes.

« *D'une manière globale, les cultures de printemps ont particulièrement souffert de la sécheresse du mois de mai. Les cultures d'hiver mieux implantées ont davantage supporté ces conditions. Cependant, une grande hétérogénéité est à noter, liée à la profondeur des sols et donc à leur réserve en eau. Comme souvent, les moyennes cachent des situations individuelles parfois dégradées* », lance Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors de la session qui a eu lieu le jeudi 15 octobre, à Auxerre.

En orge d'hiver, le niveau de rendement est moyen et très hétérogène. « *Il se situe à 70 q/ha avec un correctif de + 5 pour le Sénonais, de – 5 en Puisaye et de 50 q/ha sur les plateaux* », précise-t-il. « *Le calibrage est faible en général, provoquant parfois des déclassements. Le niveau de protéines est globalement bon allant de 9,5 à 11,5* ».

La bonne surprise est pour les colzas. Les rendements sont « *bons à très bons (35-40 q/ha) sur certaines régions sauf en Puisaye (30 q/ha) et sur les plateaux de Bourgogne (25 q/ha)* ».

En blé, « *les rendements sont très hétérogènes et moyens dans l'ensemble (de 35 à plus de 90 q/ha). Le niveau de protéines requis à 11,5 % n'est atteint que dans 60 % des cas* », continue Arnaud Delestre. « *Il faisait si chaud en fin de végétation que les plantes n'ont pas absorbé d'azote, parfois même le dernier apport n'a pas été effectué tant son efficacité n'était pas attendue. Le poids spécifique est correct à 77,5 tout comme les premiers Hagberg* ».

Les orges de printemps, elles, ont réalisé tout leur cycle dans un sol sec. « *Les résultats sont décevants, presque aussi bas qu'en 2020 : 45 à 50 q/ha et 30 à 40 q/ha sur les plateaux* ».

Enfin, les rendements des pois sont mauvais : moins de 30 q/ha en moyenne et 20 q/ha sur les plateaux. « *Les pois d'hiver et de printemps ont souffert du sec, du gel et de bactérioses. La floraison a parfois eu lieu en pleine canicule. Les fleurs ont séché avant d'être fécondées* ».

Des vendanges aux résultats prometteurs

Les vendanges se terminent dans le département et dans le Chablisien, « *elles semblent prometteuses* » ce qui est inattendu avec le déficit pluviométrique de cette année. « *Cependant, la situation n'est pas uniforme. Certains secteurs marquent leur différence géologique tandis que des parcelles se démarquent par leur porte-greffe* », constate Arnaud Delestre. Les rendements varieraient ainsi de 30-40 à 70 hl/ha. L'équilibre acidité/sucre a, lui, provoqué quelques récoltes précoces.

Dans l'Auxerrois, « *globalement la qualité et les rendements sont au rendez-vous* ». Ces bons résultats cachent des situations individuelles plus dégradées (gel, grêle, sécheresse sur les jeunes vignes…). « *En rouge, les caves sont vides, les stocks sont à refaire et les cours semblent prometteurs en rouge comme en blanc. Les blancs ont mûri lentement. La vendange a été plus longue que prévu, ce qui n'est pas un problème au regard de l'excellent état sanitaire* ».

Quant à l'Aligoté et au Chardonnay, « *ils ont reconstitué leur potentiel de rendement* ».

En arboriculture, « *l'Auxerrois a été sévèrement touché par le gel printanier puisque les cerises et prunes ont subi de manière localisée des pertes allant de 85 à 100 %. En pomme, l'impact s'est limité à 30-40 % mais la sécheresse estivale provoque la chute des fruits avant maturité. Jusqu'à 60 % sont perdues* », analyse le président de la Chambre.

« *Dans le Sénonais, les vergers irrigués n'ont pas eu la possibilité de réguler la température par l'aspersion en raison des restrictions d'eau. Les pommiers, poiriers et leurs fruits ont subi un stress thermique si bien que 20 % de la récolte est perdue, tombée au sol* ».

Christopher Levé



// EN BREF

Nouvelle recrue

La FDSEA 58 accueille Catherine Dupont



Depuis le 1er juin, la FDSEA 58 a embauché Catherine Dupont, 47 ans, au poste d'assistante de direction et animatrice de la section des anciens de la FDSEA. Venue de la région parisienne, elle réside dans la Nièvre depuis une vingtaine d'années environ : *« En arrivant ici, je ne pensais pas que je m'attacherai autant à ce département »* précise Catherine. Ancienne commerciale, elle a choisi de rejoindre les rangs de la FDSEA : *« Avant mon entrée dans les effectifs, je ne connaissais pas du tout le monde agricole. Et, je dois avouer que je suis très agréablement surprise par la qualité des échanges que l'on peut avoir. Je trouve que c'est un domaine très enrichissant, tant sur les connaissances techniques que les relations humaines »*. Pour mener à bien ses missions, Catherine insiste : *« je souhaite remettre l'humain au cœur de mon travail, car nous sommes là pour les gens »*. De son poste, elle espère : *« être utile à toutes les personnes qui me contactent. J'aspire à ce que nous puissions proposer des avancées, que ce soit sur les revendications syndicales, mais également aller au-delà en proposant des événements sympathiques pour créer du lien entre tous »*. Pour contacter Catherine Dupont : fdsea58@fdsea58.fr ou 03 86 93 40 92 (du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h et de 14 h à 16 h 30).

// ENSEIGNEMENT

21 Motivés pour l'année !

Nous poursuivons notre tour d'horizon de la rentrée dans les établissements scolaires agricoles de la Côte-d'Or. Cette semaine, petit tour par la MFR de Pouilly-en-Auxois et le lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine.



Les deux classes de BTS Acse du lycée de La Barotte réunies, entourées d'Adèle Bettinger (professeure d'économie) et de Samuel Baroni (agronomie-zootechnie).



François Pacaut trouve à la MFR Auxois-Sud Morvan un univers où peut s'exprimer son inventivité, en termes de solutions techniques pour une exploitation.

On commence tout d'abord par le portrait de François Pacaut, étudiant inscrit à la Maison familiale rurale (MFR) Auxois-Sud Morvan de Pouilly-en-Auxois. Le jeune homme y a fait ses premiers pas le 29 août. Après un bac Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Stav) décroché avec une mention bien au lycée de Fontaines en Saône-et-Loire, ce jeune homme de 18 ans originaire de Blangey, près d'Arnay-le-Duc, n'a pas hésité très longtemps pour rejoindre Pouilly-en-Auxois et son BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse) : *« Je vais m'installer dans moins de deux ans, à la sortie des études. Rémi Debard, mon oncle, qui travaille avec Louis, mon cousin, partira en retraite à ce moment-là, je suis donc attendu sur l'exploitation ! Ce BTS est à mes yeux la meilleure formation pour me préparer, avec des cours de comptabilité et de gestion. Il existe également les BTS productions animales et productions végétales, mais ces derniers étaient peut-être un peu trop spécialisés… Je pense que le BTS Acse, qui est proposé ici à Pouilly, prépare à toutes les situations ! »*. François Pacaut s'était fait conseiller l'établissement et la formation par Louis Debard : *« il était ici il y a peu, je n'ai entendu que du bien de cette MFR. L'esprit est effectivement très familial, il y a une belle entente entre jeunes et une bonne équipe de formateurs… Ma rentrée s'est très bien passée. J'ai le permis et je peux rentrer le soir chez moi, c'est un autre avantage »*. François Pacaut, passionné par l'agriculture, est très ingénieux et aime créer des matériels utiles à la ferme familiale : *« mon ancien maître de stage, Jean-François Thévenot, qui est agriculteur à Jouey, m'a transmis cette compétence. J'échange régulièrement avec lui. Dans mon cas, j'adore la soudure. Un exemple de réalisation ? Un repousse fourrages pour nos vaches charolaises : un pneu à l'horizontal, accroché sur le bâti de fourche du tracteur, décale le foin d'environ un mètre en direction des cornadis »*.

Effectifs en hausse pour les BTS à La Barotte

Direction le nord du département, à présent, avec le lycée agricole de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine. Ici, les étudiants de BTS Acse première et deuxième année ont repris le chemin des cours début septembre. *« Nous avons une recrudescence des effectifs de BTS entrants, au nombre de 12, issus de tous les départements limitrophes, et de façon minoritaire, du territoire de Haute Côte-d'Or »*, présente Samuel Baroni, professeur d'agronomie et de zootechnie. Les BTS Acse deuxième année continuent quant à eux sur leur lancée, avec notamment une belle participation au Trophée International de l'Enseignement Agricole (TIEA) en mars dernier. *« Leur travail, réalisé dans le cadre du Salon de l'agriculture, a été exemplaire, l'équipe a remporté de nombreux prix avec Lucile, une vache de race Brune issue de notre exploitation »*, poursuit Samuel Baroni. Une note attribuée par les enseignants comptera d'ailleurs pour leur examen. Le reste du groupe, qui n'a pas participé au TIEA, valorisera des produits du terroir lors d'une journée de rencontre parents-professeurs organisée en fin d'année civile. Les recettes permettront de financer un voyage d'études.

Aurélien Genest

// RENCONTRE

58 La chimie du bois

Les Amis du Vieux Guérigny organisent les 7 et 8 octobre prochain un colloque sur le thème: *« La chimie du bois en Nivernais »*.



Carte postale ancienne de l'usine Lambiotte à Demeurs.

Les amis du Vieux Guérigny.

L'association Les Amis du Vieux Guérigny est connue pour restaurer les bâtiments des anciennes Forges Royales de la Chaussade et gérer le musée Forges et Marines avec ses expositions annuelles. Mais, depuis 1992, elle s'engage dans de nombreux colloques dénommés les *« Rencontres d'Histoire de la métallurgie Nivernaise »*.

Cette année, le thème retenu est « la chimie du bois en Nivernais ». Cette 11e édition se déroulera le 7 (à partir de 9 H 30) et le 8 octobre, dans les locaux du théâtre des Forges Royales à Guérigny.

Riche en savoir

Au total 19 interventions sont prévues sur les deux jours. Y seront abordées les industries ayant existé ou continuant de fonctionner à Prémery, Clamecy et même Urzy, qui a abrité une usine Lambiotte. Parmi les autres sujets qui seront évoqués il est à noter l'aventure du *« Gazauto »* à Plagny (véhicule avec gazogène), les arômes de synthèse, une ligne de produits cosmétiques issus du chêne rouvre (Charlois cosmétique), le passé le présent et l'avenir de la forêt nivernaise ou encore l'usine Lambiotte actuelle de Marbehan (Belgique).

Cette 11e édition s'achèvera sur l'intervention de Michel Vernois, de l'Académie d'Agriculture concernant la place du bois dans la chimie verte puis avec la visite des fresques de la SPCC à Clamecy (inscription au colloque obligatoire). Enfin, en parallèle de ce colloque, une exposition principalement consacrée aux archives de la SSAC est organisée dans la salle Olympe de Gouges (contiguë à la salle du théâtre des Forges Royales).

Ce colloque n'est pas réservé à des spécialistes et est ouvert à tous. Les actes du colloque vont publier l'intégralité des interventions en 2023 et il sera possible d'y souscrire avec les bulletins d'inscriptions. Renseignements et inscriptions : https://museeforgesetmarines.fr/

Chloé Monget



RÉGION

// SERVICES DE REMPLACEMENT

L'équipe de BFC se classe deuxième d'un concours national

C'est dans le cadre des Terres de Jim, fête de l'agriculture organisée dans le Loiret, que s'est tenu le premier concours national des services de remplacement. Les régionaux s'y sont très bien comportés.

Le remplacement en agriculture est encore un domaine qui reste trop peu connu alors qu'il remplit une fonction essentielle pour le bien-être des exploitants. La mise en lumière dont il a bénéficié, à l'occasion des Terres de Jim, organisées par JA national dans le Loiret, à Outarville, du 9 au 11 septembre était donc la bienvenue. Pour la première fois, avaient lieu dans ce cadre les Olympiades du Remplacement : un concours mettant en compétition des équipes régionales venues de toute la France, composées de salariés de services de remplacement. Dans ce cadre, la Bourgogne-Franche-Comté s'est distinguée puisque l'équipe de BFC, qui comprenait des salariés de l'Yonne, du Doubs et de la Haute-Saône (Frédéric Jean-Petit (25), Laetitia Lauer (70), Franck Maud'heux (70), David Nicolet (25), et Romain Testeaux (89) est montée sur la seconde marche du podium, juste derrière l'équipe de Nouvelle-Aquitaine.

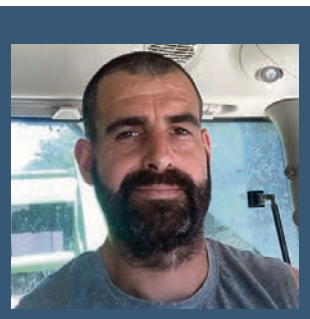
Un service né il y a cinquante ans

Ces Olympiades marquaient également le cinquantième anniversaire des services de remplacement dont personne, aujourd'hui, ne songerait à contester la pertinence. On compte aujourd'hui 15 000 agents de remplacement dans notre pays, et 70 000 exploitations adhèrent à un service de remplacement, pour un total de 5 millions d'heures de travail réalisées chaque année. Les objectifs de ce concours étaient de valoriser le métier d'agent de remplacement, d'en donner une image moderne et professionnelle, de susciter des vocations et de fédérer le réseau des services. Le 10 septembre, ils étaient donc quarante agents de services de remplacement, venus de toute la France, à se mesurer sur une série de six épreuves individuelles ou collectives qui faisaient écho à leur quotidien : transmission de consignes, manipulation d'animaux, conduite de matériel, soudure, reconnaissance de graines, épreuve mystère… Retrouvez dans notre encadré, le témoignage de Romain Testeaux, agent de remplacement du département de l'Yonne.

Berty Robert



L'équipe de Bourgogne-Franche-Comté, lors des Terre de Jim, à Outarville, en compagnie de Laurent Ducray, président régional du service de remplacement BFC, et de Jean Leconte, délégué régional du service.



Salarié du service de remplacement de l'Yonne depuis 11 ans, Romain Testeaux a fait partie de l'équipe de BFC qui s'est classée seconde du concours national, organisé le 10 septembre. Il intervient sur le secteur de la Puisaye, au sein d'exploitations de vaches laitières et vaches allaitantes. Il revient pour nous sur la manière dont il a vécu l'aventure : *« Je travaille chez Angélique Roy, qui est aussi la présidente du SR de l'Yonne. Elle a été informée de l'organisation de ce concours national et on m'a demandé si l'aventure me tentait. J'ai dit ok, d'autant plus que l'idée, par ce biais, de promouvoir les services de remplacement, me paraît une bonne chose. Pour le concours, on m'a attribué l'épreuve de la reconnaissance de graines. Sur trois tables, il y avait des gobelets contenant des graines différentes (blé, épeautre, blés anciens, maïs, colza, lin, caméline…) et je devais coller les bonnes étiquettes sur les bons gobelets. Avec un peu d'expérience, on connaît les graines qu'on utilise au quotidien. Il y en avait d'autres, moins habituelles, mais cela faisait tout l'intérêt de l'épreuve. Le concours était sympa à vivre, en particulier l'épreuve de transmission de consigne qui se faisait en collectif. Nous avions chacun un rôle dans l'équipe, avec, en plus, la participation du délégué régional des SR, Jean Leconte. J'ai lu la consigne à un second, qui devait la dessiner, le troisième devait ensuite comprendre la consigne à partir du dessin, avant de la retransmettre par mime au quatrième, qui devait la traduire sous la forme d'un rébus au cinquième et ce dernier devait dire de quelle consigne il s'agissait. Le dessin, correspondait à la consigne… avec beaucoup d'imagination ! Le mime m'a fait rire du début à la fin, et pourtant, le dernier a trouvé et compris la consigne. On n'a pas été mauvais, finalement ! Et puis, la transmission de consigne, c'est vraiment la base de notre métier. En conclusion, ce concours reste un excellent souvenir. J'aurai juste aimé qu'il soit plus visible au sein de Terres de Jim. Les épreuves ne se sont déroulées qu'auprès du public des SR. J'aurai préféré que tout le monde puisse y assister, pour convaincre des intérêts du SR au-delà du cercle des agriculteurs déjà convaincus… »*

// SYNDICALISME

Une directrice et une organisation revue pour JA BFC

Les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté se dotent d'une organisation syndicale revue afin de répondre à un besoin de structuration améliorée de leurs actions, et pour traduire une montée en compétences. La traduction la plus visible est la nomination d'une directrice, en la personne de Jessica Durget.

La structure régionale de Jeunes Agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté (JA BFC), dans son besoin d'évolution constante, travaille depuis quelques semaines sur la mise en place d'une nouvelle organisation. JA BFC est composé de six personnes en charge de la gestion administrative : une conseillère réseau, une animatrice installation régionale, une secrétaire comptable, une assistante administrative, une chargée de mission changement climatique/ environnement et une déléguée régionale (embauchée par la structure nationale et mise à disposition en région). Dans un souci de structuration et de réorganisation de la structure régionale, et pour répondre à l'accroissement des compétences de l'échelon régional, JA BFC a décidé d'innover dans le réseau en créant un poste de directeur pour la structure régionale. C'est en l'occurrence d'une directrice dont il est question puisque Jessica Durget assurera cette fonction. Cette dernière accompagnera le président et le secrétaire général de la structure et sera également présente pour accompagner les autres administratives. Ses nouvelles missions la conduiront notamment à être l'interlocuteur des autres Organisations professionnelles agricoles (OPA) et partenaires. L'annonce de cette prise de poste a été faite par Florent Point, président des JA BFC, lors du discours de clôtures des Terres de Jade, organisées en Haute-Saône, à Vallerois-le-Bois. La nouvelle structuration implique également les autres administratives, tant par leurs missions que par la dynamique du réseau les entourant. En effet, sur chaque dossier, il est attendu qu'un élu référent soit présent pour le bon fonctionnement et la représentation auprès des institutions et de la profession agricole. La bonne mise en place de cette nouvelle organisation va s'échelonner progressivement.

D'après communiqué





Désormais, JA BFC repose sur une organisation revue, notamment pour ce qui concerne son personnel administratif, et sur sa directrice, Jessica Durget.

// ENVIRONNEMENT

21 Faire entendre la voix des agriculteurs, mais pas seulement...

Le projet était en gestation depuis plusieurs mois : l'association Bourgogne-Franche-Comté Agri-Environnement est née le 14 septembre à Bretenière, en Côte-d'Or. Le but est de prendre une place légitime dans les débats environnementaux, mais aussi de travailler au retour économique que les agriculteurs peuvent attendre de leur implication.

Se réapproprier les questions environnementales, reprendre une place légitime dans les débats sur cette thématique : voilà les volontés qui sous-tendent la création, le 14 septembre à Bretenière, près de Dijon, de l'association Bourgogne-Franche-Comté Agri-Environnement. Voilà près de deux ans que le projet était dans les têtes de nombreux responsables agricoles régionaux, comme le confirme Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC. Il fallait absolument que le monde agricole puisse faire entendre sa voix sur les questions environnementales, trop souvent monopolisées par des associations ou des organisations militantes perçues comme foncièrement hostiles à l'activité agricole. Le besoin d'un rééquilibrage dans les paroles et les messages diffusés devenait très fort.

Sortir des caricatures

BFC Agri-Environnement se veut donc la réponse à des débats parfois caricaturaux comme ceux vécus récemment à Besançon, lors des Assises nationales de la biodiversité, début septembre. *« Nous faisons le constat d'une pression croissante,* souligne Christophe Chambon, *avec des associations qui parlent du monde agricole sans toujours le connaître »*. L'assemblée générale constitutive, tenue à Bretenière, a débouché sur la formation d'un bureau et la désignation d'un président, en l'occurrence Anton Andermatt, polyculteur-éleveur installé en Saône-et-Loire. *« Nous sommes les acteurs du terrain,* précise le nouveau président, *nous y travaillons tous les jours, c'est donc aussi à nous de nous exprimer sur les questions environnementales. Il ne faut pas qu'on laisse des personnes, moins au fait que nous des réalités, décider à notre place. Il m'est déjà arrivé de recevoir des associations environnementales sur ma ferme pour expliquer mon métier et parfois, j'ai eu des personnes étonnées de découvrir que mes vaches étaient dehors ! Cela en dit long sur le niveau de méconnaissance, parfois… Il faut aussi que la prise en compte de l'environnement se traduise, pour les agriculteurs, par du revenu financier en plus »*. Parce qu'au-delà de la volonté de prendre une place dans le débat, il y a aussi la conscience pragmatique du fait que les agriculteurs doivent être rémunérés pour les services environnementaux qu'ils peuvent rendre. C'est de cela aussi dont la nouvelle association veut être porteuse.

Nécessité d'un retour économique

Elle est constituée de trois collèges : les membres fondateurs, les membres associés et les membres utilisateurs. Parmi les thématiques centrales sur lesquelles elle souhaite agir, l'association veut répondre présente sur celle des compensations carbone. *« Nous devrons être proactifs sur ces questions,* renchérit Christophe Chambon. *L'objectif, c'est que l'aspect environnemental soit aussi synonyme de retour économique pour les agriculteurs »*. Pour sa part, Florent Point, président de JA BFC rappelle que *« l'adaptation des exploitations au changement climatique est une donnée aujourd'hui totalement intégrée aux réflexions globales sur l'installation des jeunes agriculteurs »*.

L'un des buts de la nouvelle association sera de formaliser les services environnementaux que les agriculteurs pourront proposer. Elle aura aussi pour objectif de valoriser ce qui se fait déjà.

Un travail global sur un catalogue d'actions va donc être entamé, sur le carbone, la biodiversité, la qualité de l'eau. *« Il faudra également valoriser les expérimentations menées sur certaines exploitations »* conclut Florent Point. D'ores et déjà, BFC Agri-Environnement a donc du pain sur la planche !

Berty Robert

Anton Andermatt, le président de BFC Agri-Environnement, est agriculteur dans l'est de la Saône-et-Loire, à Savigny-en-Revermont et âgé de 42 ans. Polyculteur-éleveur en agriculture raisonnée, il est installé depuis 2002 et produit notamment du lait à Comté. Sa première tâche, avec les membres de son équipe, va être de constituer un catalogue de prestations à proposer aux agriculteurs de BFC afin de les aider à évaluer et maîtriser leur impact environnemental. Il s'agit aussi d'emmener dans la démarche d'autres structures, telles que la Chambre régionale d'agriculture, le Crédit Agricole ou encore le Conseil régional de BFC. Autour d'Anton Andermatt, le bureau de l'association est constitué de la manière suivante :
- vice-présidents : Christophe Chambon (25) et Florent Point (58).
- secrétaire : Chantal Pelletier (58)
- secrétaire-adjoint : Christophe Buchet (39)
- trésorier : Sébastien Neveux (89)
- membres : Emmanuel Bonnardot (21), Mathieu Regazzoni (25), Jean-Noël Monnier (90).



Au centre, Anton Andermatt, entouré de représentants agricoles de toute la Bourgogne-Franche-Comté, est le premier président de l'association régionale Agri-Environnement.

// SYNDICALISME

FRSEA et JA BFC travaillent de concert

Pour la première fois depuis longtemps, les deux organisations syndicales régionales ont tenu un conseil d'administration commun. Le but : aborder les problématiques du moment et travailler plus efficacement ensemble.

Cela ne s'était plus produit depuis longtemps : la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et les Jeunes agriculteurs de BFC (JA BFC) ont tenu un conseil d'administration commun le 14 septembre à Bretenière, près de Dijon. Pour Christophe Chambon, président de la FRSEA, comme pour Florent Point, son homologue aux JA BFC, la motivation de base était simple : amener les représentants des deux entités à mieux se connaître. *« Les problématiques sur lesquelles nous devons travailler en commun sont nombreuses,* précisait le président de la FRSEA BFC, *à commencer par la décentralisation en cours de la Dotation jeune agriculteur (DJA). À partir de 2023, sa gestion va être déléguée aux Régions, il nous faut donc faire preuve de vigilance pour, à la fois, faire un état des lieux, et surtout, pour qu'aucun JA ne reste sur le bord du chemin, en raison de cette évolution »*. Au cours de ce conseil d'administration commun, les participants sont aussi revenus sur les déclarations du Président Emmanuel Macron, lors des Terres de Jim, à Outarville, dans le Loiret, le 9 septembre. Des déclarations, notamment sur l'accès au foncier des jeunes agriculteurs, ou sur la prise en compte de la gestion des risques naturels en agriculture, qui entrent en résonance avec la future loi d'orientation et d'avenir de l'agriculture. Une loi précédée par un pacte détaillé par le Président de la République, et qui devrait être présentée au parlement au premier semestre 2023.



Pour Florent Point (président JA BFC) comme pour Christophe Chambon (président FRSEA BFC) les dossiers qui se profilent, tels que la future loi d'orientation sur l'agriculture ou la délégation de la Dotation jeune agriculteur aux Régions, nécessitent de travailler plus étroitement en commun.

Instaurer une véritable continuité

« Ce projet de loi comporte quatre orientations, souligne Florent Point : *l'orientation et la formation, la transmission des exploitations, l'installation, et la transition et adaptation au changement climatique. Autant de thématiques qui sont en adéquation avec le réseau JA. Concernant la décentralisation de la DJA, le cadre politique est, certes, calé, mais nous avons des inquiétudes sur la mise en œuvre de cette réforme, notamment sur la question du transfert des experts des DDT vers les Régions. Seront-ils assez nombreux ? D'autant plus qu'il n'y aura pas que le thème de l'installation qui sera concerné, mais aussi celui des Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE)… » « Le Président Macron s'est aussi exprimé sur Egalim II,* rappelle Christophe Chambon, *et nous rappelons que nous tenons à ce que les entreprises qui ne respectent pas la loi soient sanctionnées, parce que si, d'un côté, on annonce un projet spécifique environnemental mais qu'en parallèle, on ne rappelle pas les nécessités de respecter Egalim II, ça ne pourra pas aller… »* Au-delà de ces questions d'ordre général, Christophe Chambon et Florent Point veulent instaurer une véritable continuité entre les réseaux des JA BFC et de la FRSEA, pour une raison simple : il est nécessaire de réfléchir en commun à la manière d'attirer de nouveaux adhérents et de motiver de nouveaux responsables syndicaux agricoles. Ces conseils d'administration communs devraient se répéter à l'avenir, au moins une fois par an. Ils pourront parfois, porter sur des thématiques précises. Les équipes respectives, qui veulent mieux se connaître, ne s'interdisent rien.

Berty Robert

// EN HAUTE-MARNE

Le plein de nouveautés pour Horsch

Les journées de la Lucine, organisées début septembre en Haute-Marne, près de Châteauvillain, sont l'occasion pour Horsch de présenter les dernières nouveautés de son catalogue. Le public a pu profiter de nombreuses démonstrations.

Tous les deux ans, l'entreprise allemande Horsch, spécialisée dans le matériel agricole, organise les journées de la Lucine à Châteauvillain, en Haute-Marne, où se trouve le siège social de Horsch France. Après trois ans d'absence pour cause de crise sanitaire, l'édition 2022 a rassemblé plus de 1000 personnes les 6 et 7 septembre. Ces journées sont consacrées à des conférences d'intervenants de renom et des démonstrations des nouvelles machines. Le public a pu en découvrir de nombreuses dont voici un aperçu.

Le Leeb PT possède des buses positionnées tous les 25 cm ouvrant des possibilités d'écartements pour varier la largeur de la bande. Une innovation a été apportée au niveau de l'écrou de buse. Il est maintenant possible de tourner la buse dans l'écrou pour changer l'angle par rapport au sens d'avancement de la machine et ainsi avoir une bande plus ou moins étroite. La bonne stabilité de la rampe permet de gagner en précision au niveau du maintien de la bande.

Alors que la largeur de travail était uniquement en 3 et 12 m, le Cultro TC est maintenant disponible en 5, 6 et 9 m. Ses atouts sont ses deux rouleaux à lames couteaux en X, qui comportent chacun 6 couteaux répartis sur toute la largeur. Leur petit diamètre assure une rotation rapide et leur fixation au rotor fait gagner en stabilité. Le constructeur promet une vitesse de travail de 20 km/h, quel que soit le modèle. À noter que les versions 5 et 6 m sont prévues de série pour un montage frontal, permettant d'accrocher un deuxième outil à l'arrière du tracteur.



Les buses du Leeb PT peuvent être inclinées pour varier la largeur de bande.

Les nouveaux déchaumeurs Fortis 6 et 7 AS offrent une large plage de travail, de 4 à 30 cm. L'accent a été mis sur la polyvalence. Il est possible de choisir le type de rouleau, mais aussi s'il est fixé de manière rigide au châssis ou précontraint hydrauliquement. Dans ce dernier cas, le poids du premier rouleau est transféré sur le second pour éviter l'enfoncement en terres légères. On peut également choisir entre des roues de support frontales simples ou doubles. Le Fortis a une structure à quatre rangées, un inter-rang de 27 cm, et bénéficie du système de report de charge à l'arrière du tracteur pour limiter le patinage.

Des semoirs optimisés.

Successeur du Pronto KE, le Versa 6 SW est un combiné de semis avec une herse rotative de 6 m recouvrant 4 zones de travail. Le semoir de 10 500 kg permet deux inter-rangs au choix : 12,5 ou 15 cm. La remorque semoir est disponible avec une trémie simple ou double cuve de 5000 l. Le Versa 6 SW intègre un système de commande compatible Isobus et a une interface utilisateur qui peut être configurée individuellement. Le Versa présenté n'est encore qu'un prototype, il devrait subir de légères modifications. Une présérie est prévue en 2023 pour une vente au grand public à partir de 2024.



Le Pronto DC bénéficie de nouveaux équipements : choix de trémies et variantes autonomes du MiniDrill.

Le Pronto 3-6 DC bénéficie de nouveaux équipements, avec un plus large choix de trémies. Il est maintenant possible d'installer un MiniDrill pour obtenir une troisième cuve et augmenter le volume global de 400 l. Il est possible de l'utiliser de façon autonome, pour semer une plante compagne, des micro-granulés ou encore un anti-limaces. À présent neuf variantes de MiniDrill sont disponibles, avec la possibilité de distribuer au total jusqu'à 4 produits sur 3 horizons. Notons que les variantes MiniDrill possèdent leur propre soufflerie et leur propre tête de distribution.

Disponible auparavant uniquement en 12 m, l'Avatar SD est maintenant décliné en version 8, 9 et 10 m. Ainsi les largeurs de trémies sont étoffées. En plus de la double cuve de 6 300 l, une triple cuve de 6 400 l peut être installée. Il est possible d'ajouter un MiniDrill (en option) et ainsi gagner en polyvalence. Également en option, des chasses résidus peuvent être posés devant les éléments semeurs SingleDisc. Leur réglage s'adapte continuellement aux conditions du terrain grâce à un vérin hydraulique.

Thibaut Morillon

// DÉMONSTRATION

89

SV Pro : un partenariat avec Pöttinger de plus en plus fort

Le 13 septembre, à Passy, dans l'Yonne, près de Sens, SV-PRO a invité ses clients à une journée de démonstration de la gamme sol et semis Pöttinger. De la charrue aux outils de désherbage, la gamme était largement présentée.

Plus connue pour sa gamme fenaison qui représente le plus fort de son chiffre d'affaires, Pöttinger propose aussi une large gamme d'outils du sol : de la charrue aux outils de désherbage mécanique, en passant par les déchaumeurs et les semoirs.

Depuis 5 ans, SV Pro est distributeur exclusif de la marque autrichienne sur son secteur, une distribution reprise et étendue suite au rachat d'Axe Équipement. Depuis, le partenariat n'a cessé de se renforcer à tel point que le chiffre d'affaires a doublé chaque année, ce qui représente 150 machines vendues sur la dernière campagne. La concession SV-PRO compte parmi les dix plus importants distributeurs Pöttinger en France.

Du nouveau dans le catalogue

Lors de la démonstration du 13 septembre à Passy, les agriculteurs présents ont pu découvrir 8 ensembles, chacune des machines étant décrites par les équipes du constructeur, avant de les voir évoluer au travail. SV-PRO et Pöttinger présentaient pour la première fois dans la région la bineuse Flexcare et la houe rotative Rotacare, récemment introduites au catalogue.

Disponible en 4,70, 6,20 et 9,20 m, la polyvalence de la bineuse est assurée par le réglage rapide de l'inter-rang sans outil. La houe rotative reprend le châssis de la bineuse. Chaque étoile de 540 mm de diamètre et espacée de 85 mm, est munie de 16 cuillères. Elles sont montées individuellement de manière alternée sur deux lignes.

Trois modèles sont proposés : 6,60, 8 et 12,40 m. Autre première présentation : le John Deere 6R 185, de 240 cv en puissance maxi.

Ce modèle décliné du 6R 155, le plus vendu, est doté de nouvelles options, d'une nouvelle monte de pneus, de la gestion électronique de la puissance en fonction du débit hydraulique ou encore du système réversible Clean Fix, qui permet d'inverser les pales du ventilateur pour le nettoyage du radiateur.



Une démonstration, près de Sens, qui traduisait la montée en puissance du partenariat entre la marque autrichienne Pöttinger et son distributeur, SV Pro.

// DÉVELOPPEMENT

58

En prendre de la graine

Installé en 2000 sur l'exploitation familiale (300 ha), Pascal Rousseau, 43 ans, s'est lancé il y a environ 3 ans dans la vente directe de graines ; un choix s'inscrivant dans une vision globale.



Il faut 6 passages dans le trieur optique et un passage dans le toboggan de triage pour retirer les graines indigènes ou encore les cailloux. Ici, des essais sur le maïs.

Outre la vente directe, Pascal Rousseau a sept revendeurs (à Suilly-la-Tour, Garchy, Tracy, Chateauneuf-Val de Bargis, Nevers et Anlezy).



Pour l'acquisition de son trieur optique, Pascal Rousseau a bénéficié des aides de l'État (à hauteur de 40 %) via le Plan de Relance. Ici des déchets de tournesol, après tri.

« Nos amis vignerons s'en sortent en vendant leurs vins directement. Je me suis dit, pourquoi ne pas faire pareil avec ma production ? » explique Pascal Rousseau, installé depuis 2000 à La Buffière (Suilly-la-Tour). C'est ainsi qu'il se lance dans la vente de graines et d'alimentation pour animaux en créant Passion Grain : *« Tout ce qui est vendu est issu de la production de la ferme »*.

Sans intermédiaires

« J'ai fait le choix de ne pas travailler avec certains OS, car leurs prix ne sont pas en corrélation avec le travail que nous réalisons ou la qualité que nous pouvons produire. De plus, comme dans d'autres domaines, c'est en réduisant les intermédiaires que nous pouvons obtenir une marge pour vivre de notre production, car c'est bien là le but de tout ce que l'on fait ! ».

Adaptation

Mais, son système ne s'est pas fait tout seul : *« Au départ, mon grand-père et mon père faisaient comme tout le monde, du blé, du colza et de l'orge. Lorsque je me suis installé, je leur ai emboîté le pas. Puis, au fil du temps, je me suis rendu compte que nous devions trouver des solutions pour que nos cultures soient adaptées et résistantes au changement climatique afin que l'activité soit pérenne. Ainsi, nous produisons actuellement 10 espèces différentes : colza, tournesol, orge (hiver et printemps), avoine, coriandre, pois chiche, lentille, millet, lin (jaune et brun), sorgho et maïs »*.

Pas si simple

« Il faut préciser que certaines de ces cultures ne sont pas simples à récolter. Par exemple, cette année, j'ai mis 3 h pour récolter 4 ha de lentilles… Il faut donc avoir conscience que ces productions sont chronophages. De plus, l'investissement nécessaire pour les produire et les vendre en direct n'est pas du tout négligeable ».

Le matériel indispensable

« La ferme a été conçue avec de grands bâtiments de stockage, ce qui enlève une sacrée épine du pied lorsque l'on veut faire de la vente de graines. Mais, il a fallu investir dans un trieur optique, un trieur rotatif, des godets, une ensacheuse, une mélangeuse, etc. En fait, tout ce qui me permet de proposer des sachets de qualité. Bien évidemment, cela s'est fait au fur et à mesure des années, car on ne peut pas se lancer dans cette voie du jour au lendemain ; financièrement c'est impossible ».

Couvrir le marché

Actuellement, pour l'alimentation animale, Pascal Rousseau précise : *« nous sommes deux dans la Nièvre à le proposer (l'autre étant l'EARL de Baye – Bazolles, voir www.earldebaye.com). Il y a donc largement la place pour d'autres de tenter cette expérience. Quand on voit le débit qu'ont les grandes enseignes sur ce marché, cela laisse à penser qu'il y a une véritable demande dans le Département pour ces produits. Pour ma part, les mélanges les plus prisés sont ceux pour les poules et les chevaux »*.



Pour compléter sa gamme, Pascal voudrait pouvoir proposer de la coriandre en sachet.

Sans fanfares

Pour se faire connaître, Pascal Rousseau a opté pour le bouche-à-oreille : *« Je ne fais pas de pub, car ce n'est pas mon métier et je n'ai pas de temps à consacrer à cela. Mes clients sont donc des locaux, mais j'ai remarqué que mon rayon de vente s'étend de plus en plus ; j'en suis ravi car c'est gagnant-gagnant : eux ont des produits de qualité et connaissent le producteur, et nous nous pouvons vivre de notre activité »*. Si pour le moment la vente de graines ne lui permet pas de faire de plus-value, à cause des nombreux investissements effectués, Pascal Rousseau est en accord avec son système: *« cela aura forcément une retombée positive si je continue à m'investir dans mon projet»*.

Projets

Pour la suite, il souhaiterait pouvoir faire de la vente de coriandre en sachet, pour l'alimentation humaine, en plus des lentilles et des pois chiches qu'il commercialise depuis un an. : *« Pour le moment, je les vends en multiplication de semences, car mon trieur n'est pas assez performant pour séparer la graine des déchets. Mais c'est quelque chose que je tiens à mettre en place. De même, je voudrais me lancer dans le persil. J'ai déjà commencé puisqu'il est semé sous le tournesol, mais je vais attendre encore afin de voir s'il donnera satisfaction »*. Outre cela, il envisage de construire un nouveau bâtiment afin d'accueillir une deuxième ligne de triage : *« cela me permettrait d'installer mon trieur rotatif ainsi qu'un trieur alvéolaire pour obtenir une ligne à petit débit (équivalent à 2 à 3 tonnes par heure - pour le blé) »*. Renseignements : Pascal Rousseau à contact@passiongrain.fr ou au 06 73 69 36 83.

Chloé Monget

Céréales pour animaux

Pascal Rousseau, via son entreprise Passion Grain, propose des produits simples :
Blé (en 10 kg – 6 euros ; 20 kg – 8 euros) ; tournesol (en 5 kg – 8 euros ; 10 kg – 11 euros) ; Maïs concassé (en 10 kg – 8 euros ; 20 kg – 11 euros) ; Orge aplatie (25 kg – 11 euros).
Il vend également des mélanges spécifiques : Mélange pour oiseaux composé de millet, blé, maïs concassé, sorgho, tournesol (10 kg – 9 euros) ; mélange basse-cour incluant du blé, maïs concassé, millet, tournesol (en 10 kg – 8 euros ; 20 kg – 11 euros) ; mélange poule-pondeuse avec blé, maïs concassé, pois concassés, tournesol, lin (en 10 kg – 8 euros ; 20 kg – 11 euros) ; mélange lapin avec de l'orge, blé, avoine, maïs (en 10 kg – 7 euros ; 20 kg – 9 euros) ; mélange chevaux avec orge aplatie, maïs concassé, avoine (en 25 kg – 13,5 euros) ;
mélange moutons, chèvres avec de l'orge aplatie, maïs concassé, pois concassé, avoine (en 25 kg – 13,5 euros).
Enfin, pour les pois chiches et les lentilles compter 2 euros pour 380g.

Repenser le système

Pascal Rousseau est un passionné. Pour lui, ce métier était une évidence. Même s'il a appris sur le tas, puisqu'il dispose d'un BTS machinisme, il dit qu'il ne se voyait pas faire autre chose. Malgré tout, Pascal Rousseau est un peu morose : *« Cela me désespère de voir qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs qui s'installent. Mais, en même temps, on ne peut pas demander aux gens de se lancer dans une profession où la rémunération est des plus basses, voire nulle dans certains cas. Il faut que nous repensions notre métier pour trouver des solutions pour vivre et je salue les initiatives telles que Secret de paysans. Certes cela demande encore un investissement de notre part, mais est-ce que cela ne vaut pas le coup de tenter ce genre d'expérience pour pouvoir vivre de notre métier ? »*.

VIGNE

// CUMUL RSA/ACTIVITÉS SAISONNIÈRES

89 Les travailleurs sociaux du Conseil départemental ont vendangé avec leurs bénéficiaires

Le lundi 12 septembre, les travailleurs sociaux du Conseil départemental ont pris part à une journée de vendanges, aux côtés de leurs bénéficiaires du RSA, dans les vignes du domaine Dauvissat, à Milly. Une journée à laquelle était associée l'Anefa, pour mettre en avant le dispositif de cumul RSA/activités saisonnières.



Stéphanie Mathieu, chargée de mission au Conseil départemental, a passé la journée à vendanger dans les parcelles du domaine Dauvissat, à Milly.



Seydou, l'un des bénéficiaires du RSA, hotte sur le dos, collecte les grappes des coupeurs, avant de déposer la récolte dans les bacs.

Vendangettes à la main, seau aux pieds, les travailleurs sociaux du Conseil départemental étaient dans les vignes, aux côtés de leurs bénéficiaires du RSA, pour une journée entière à vendanger, tous ensemble. « *On a mis en place cette action dans le cadre de l'action cumul RSA et activités saisonnières agricoles et viticoles, qui est en place de mai à octobre* », explique Stéphanie Mathieu, chargée de mission au service public de l'insertion et de l'emploi au Conseil départemental de l'Yonne.

Quatre personnes du Conseil départemental ont passé la journée à vendanger (un travailleur social, un cadre de service social, le responsable de l'unité territoriale de Tonnerre et une chargée de mission, Stéphanie Mathieu), dès 7 heures du matin, aux côtés des équipes du domaine, dont trois bénéficiaires du RSA. « *Au sein du Conseil départemental, on s'est dit que cette journée serait aussi l'occasion pour nous d'aller sur le terrain et, comme les bénéficiaires, de vendanger* ».

Les domaines ont besoin de personnel

À l'origine, ce dispositif de cumul a été créé en 2019 exclusivement pour les vendanges, avant d'être étendu dès 2020 sur toutes les activités saisonnières agricoles et viticoles. « *L'idée est de permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder plus facilement à l'emploi, mais aussi de répondre aux besoins des agriculteurs et des viticulteurs du département* », poursuit Stéphanie Mathieu.

Car oui, les mondes agricoles et viticoles ont besoin de personnel. « *Au domaine, on essaye d'arrêter la récolte à la machine pour repasser à la récolte manuelle. Cela demande forcément beaucoup plus de main-d'œuvre. Cela représente pour nous un besoin de 60 personnes pour faire 2 ha par jour* », indique Fabien Dauvissat, viticulteur à Milly et partenaire de cette journée. « *Mais le monde viticole en général a besoin de main-d'œuvre, ce n'est pas seulement le cas pendant les vendanges* ».

Après avoir entendu parler de cette action, le vigneron a alors contacté le Conseil départemental afin que des bénéficiaires puissent lui être mis à disposition pour la récolte. « *Cette action est super car elle fait le lien entre notre besoin, en tant que viticulteur, et celui des personnes qui cherchent une activité* », commente-t-il.

Avoir une meilleure vision du terrain

Pour Stéphanie Mathieu, l'objectif de cet événement est aussi de mettre en valeur les métiers de la vigne et de faire passer le message qu'il y a de l'emploi à pourvoir. Aussi, « *pour nous, travailleurs sociaux, aller vendanger avec nos bénéficiaires nous permet de mieux expliquer le travail aux personnes que nous orientons et d'être en phase avec le monde professionnel, de nouer des liens* », confie-t-elle.

Sans oublier le but numéro un : accompagner le retour à l'emploi. « *En mettant en place ce cumul RSA/activités saisonnières, l'idée est d'inciter les personnes à aller travailler, même sur des temps courts. Cela permet aux bénéficiaires de découvrir les mondes agricoles et viticoles, d'être formés à leurs métiers et pourquoi pas d'y rester* ». Une action qui aura peut-être fait naître des vocations chez certains.

Christopher Levé

// EN BREF

Vigne Le génome de la flavescence dorée décrypté



Les chercheurs d'Agroscope (l'équivalent de l'Inrae en Suisse) ont réussi à décrypter le patrimoine génétique de la flavescence dorée, une maladie de la vigne pratiquement impossible à combattre jusqu'ici. La maladie est causée par des phytoplasmes, des bactéries dépourvues de paroi cellulaire, a expliqué Agroscope dans un communiqué. Le décryptage de son patrimoine génétique permettra d'en savoir davantage sur cette bactérie et de trouver les moyens de la combattre. La flavescence dorée est apparue pour la première fois en Suisse dans le Tessin en 2004. Depuis, elle s'est étendue aux cantons de Vaud, du Valais et des Grisons. Elle est également présente en France dans la plupart des vignobles. Cette maladie conduit inévitablement à la mort des ceps touchés qui doivent être arrachés et détruits. Il n'existe aucun traitement curatif. En cas d'infection, des insecticides sont utilisés pour lutter contre une espèce de cicadelles qui propage la maladie.

// EN BREF

Concours Vignes d'Or, pour mettre en valeur les vignobles innovants

Vitisphere, site de référence pour les actualités politiques, économiques et techniques de la filière viticole, lance la 1ère édition du concours Les Vignes d'Or, en partenariat avec le magazine La Vigne pour récompenser les meilleures initiatives des vignobles innovants dans la préservation de l'environnement, la responsabilité sociétale et environnementale ou encore la réduction des coûts. Ce concours a pour objectif de :

- Valoriser et récompenser les vignerons qui offrent des solutions efficientes
- Promouvoir et encourager les bonnes pratiques au sein de la filière
- Diffuser une image responsable de la filière auprès des acteurs économiques et institutionnels.

Pour Alexandre Abellan, rédacteur en chef de Vitisphere : « *Le vignoble français réalise depuis des années de grands efforts d'évolution de ses pratiques pour répondre aux défis du changement climatique, de la réduction des intrants, de la demande sociétale, de la protection de l'environnement, des riverains et des travailleurs viticoles… Ces prouesses techniques sont à valoriser et le concours des Vignes d'Or permet à chaque opérateur, du plus petit au plus gros, de montrer ses bonnes pratiques et de s'inspirer de celles d'autres opérateurs, voisins ou éloignés. Les lauréats seront mis en avant, mais tous les participants contribuent à l'amélioration de la production de vins* ». Le concours est ouvert à tous les vignerons, les coopératives et les négociants. Trois catégories récompenseront les solutions les plus pertinentes :

Catégorie 1 : Innovation au vignoble
Catégorie 2 : Innovation au chai
Catégorie 3 : Innovation commerciale et marketing

Bertrand Collard, rédacteur en chef de La Vigne : « *La filière fourmille d'initiatives pour produire plus durablement, pour répondre aux attentes du grand public et des consommateurs et nous souhaitons mettre en avant les plus innovantes et les plus intéressantes d'entre elles. Ce concours répond au besoin de faire connaître et de valoriser les efforts entrepris par les vignerons et les coopératives partout en France* ». Les meilleures initiatives seront sélectionnées par un panel de jurés experts et les innovations et leurs résultats seront accessibles sur le site http://vignes-dor.vitisphere.com/ et Vitisphere. La remise des prix se déroulera le 29 novembre sur le salon Vinitech-Sifel à Bordeaux. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 31 octobre minuit. Toutes les informations et l'appel à candidature sont disponibles sur le site : http://vignes-dor.vitisphere.com/

// LE NOUEUR EST À LA BOTTE DE LA HAUTE DENSITÉ

Sur les presses à balles cubiques le noueur joue un rôle clé en haute densité



Massey Ferguson

Ces dernières années, les constructeurs ont fait évoluer les presses vers la très haute densité, poussant les ficelles et les nœuds dans leur retranchement.

Le marché des presses à haute densité se sépare en deux familles : les machines à simple nœud et celles à double nœud. Si les balles formées par les presses moyenne densité arborent un nœud unique pour chaque ficelle, ce n'est pas toujours le cas sur les modèles à balles cubiques. La grande majorité des machines haute densité forment aujourd'hui des balles dotées de deux nœuds par ficelle. Seul Claas, qui revendique la paternité du premier noueur en 1921, est resté fidèle au simple nœud.

« Chez Krone, il ne reste que la Big Pack 1270 sans système de coupe qui est dotée d'une solution simple nœud », résume Julien Claudon, responsable marketing produits Krone. *Pour les promoteurs du double nœud, la raison principale est la pression exercée sur le noueur. « Dans sa construction, le noueur simple sert également à retenir la ficelle,* explique Philippe Miroux, *responsable produits presses Case IH et New Holland. Sur une presse moyenne densité, la pression exercée par le piston est de 5 t sur une moyenne densité, elle est de 40 t sur une presse à balles cubiques Big Baler Plus et même de 60 t sur une Big Baler High Density. Les sollicitations sur le noueur ne sont évidemment pas les mêmes. Sur les machines à double nœud, il n'y a jamais de ficelle dans les noueurs, qui sont donc préservés des effets des coups de pistons. De plus, comme l'alimentation en ficelles s'effectue par le dessus et le dessous, il n'y a pas de problème de friction, d'usure sur la ficelle comme sur un simple nœud. »*

Le nœud à boucle plus résistant

De son côté, Claas argumente sur la simplicité du nœud unique. Comme le nœud reste le point faible du ficelage, *« un nœud simple signifie deux fois moins de risque de rupture du liage,* explique Benoît Moreau, promoteur formateur Claas. *De plus, si une ficelle se rompt, en remettre une se fait simplement depuis le sol, sans avoir à monter sur le canal. Il n'y a que six bobines qui sont déroulées en permanence, contre deux fois plus sur les machines à double nœud. »* Le formateur argumente aussi sur l'absence de résidu de ficelle à l'issue du liage de la botte. Un phénomène qui tend à disparaître sur les dernières générations de presses à double nœud. *« Jusque-là, le mécanisme du noueur faisait qu'il y avait toujours des petits bouts de ficelle d'environ 4 cm qui tombaient à chaque botte,* explique Julien Claudon. *Le noueur V de Krone n'occasionne plus ce désagrément, ce qui engendre une économie sur la ficelle, mais surtout ouvre la porte à certaines filières (chevaux, lin) pour lesquelles ces résidus étaient préjudiciables. »* Qui plus est, *le premier des deux nœuds est un nœud à boucle, aussi appelé nœud Cormick, qui est plus résistant. « Parce qu'elle y subit des contraintes, la ficelle est toujours plus fragile au niveau du nœud,* poursuit Philippe Miroux. *Avec le système Loopmaster, le fait de faire une boucle sur le nœud éloigne ce dernier de la zone la plus fragilisée. »* Cette boucle est réalisée sur le nœud arrière, car il subit plus de contraintes : la décompression de la balle dans le canal au fur et à mesure de sa formation, ainsi que la chute de la botte.



New Holland

Sur les presses dotées de système de coupe fine, une vigilance accrue est apportée sur le bon nettoyage des noueurs.

Des noueurs dans un environnement propre

Dans l'idéal, les noueurs doivent évoluer dans un environnement propre. Cela est d'autant plus vrai sur les modèles équipés de couteaux ou d'un broyeur sous flèche qui génèrent beaucoup de poussières et de brins courts qui s'accumulent partout.

Pour cela, les constructeurs proposent différentes solutions. Alimentée soit par le tracteur lui-même (sur les modèles équipés du freinage à air) ou par un compresseur animé par un moteur hydraulique, la solution pneumatique applique un souffle d'air sur le noueur juste avant l'utilisation de ce dernier. Elle présente l'avantage également de pouvoir y brancher un tuyau et une soufflette pour un nettoyage manuel plus complet.

Outre le système pneumatique, les constructeurs proposent des ventilations à entraînement mécanique ou hydraulique générant un flux d'air permanent sur les noueurs, souvent dans un compartiment fermé. Selon les marques et modèles, cette ventilation peut s'accompagner de volets mobiles orientant alternativement vers la droite et la gauche, afin de limiter les accumulations.

« Ces solutions, quelles qu'elles soient, dispensent d'un nettoyage en cours de journée, mais pas d'un bon soufflage complet par un opérateur une fois par jour, affirme Philippe Miroux. *De préférence le soir, après la journée, quand la paille est chaude et quand la fraîche n'est pas tombée dessus. »*

Ludovic Vimond



L. Vimond

La chute de la balle est une phase où le nœud est mis à rude épreuve, notamment à grande vitesse.



Presses à balles carrées Fendt : Hautes performances, fiabilité absolue.

Composée de cinq modèles permettant l'obtention de quatre dimensions de balles, la gamme de presses à balles carrées Fendt vous assurera des débits de chantier élevés et une interface de commande totalement intégrée dans votre terminal Variotronic grâce à l'ISOBUS. La variante XD (haute densité) du modèle 1290 ou encore le pack ProCut (système de coupe) font partie des équipements qui vous garantiront une rentabilité sans précédent.

BOUCHERON SAS

89 Lézinnes	03 86 75 63 22
21 Ménétreux-le-pitois	03 80 97 01 50

et son agent :

BSA

89 Cussy les Forges	03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN

89 Cerisiers	03 86 96 20 08
89 Charny	03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis	03 86 59 31 26

et ses agents :

OUANNE AGRI 89 Ouanne	03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy	02 48 30 84 11

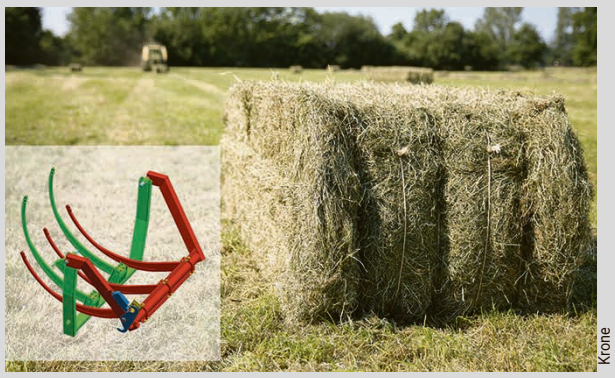
AGCO Your Agriculture Company

Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

Krone - Un liage multiple avec le Multibale

Sur les presses Big Pack 870 HDP et 1270 (gabarits respectifs de 80x70 cm et 120x70 cm), Krone propose le système de liage Multibale qui permet de générer des liages intermédiaires, à l'aide de deux des cinq (sur la 870) ou six noueurs (1270). Cela permet de conditionner les balles en deux à neuf petites bottes, facilement manipulables par un opérateur, après avoir coupé les grandes ficelles.



Krone



Krone

Krone propose sur certains modèles un double liage, afin de décomposer la grosse balle en plusieurs petites bottes facilement manipulables par un opérateur.



Krone

Pour répondre aux contraintes de la très haute densité, Krone équipe sa presse Big Pack 1290 HDP II de huit noueurs au lieu de six.



Claas

Le nœud est le point de fragilité du liage.

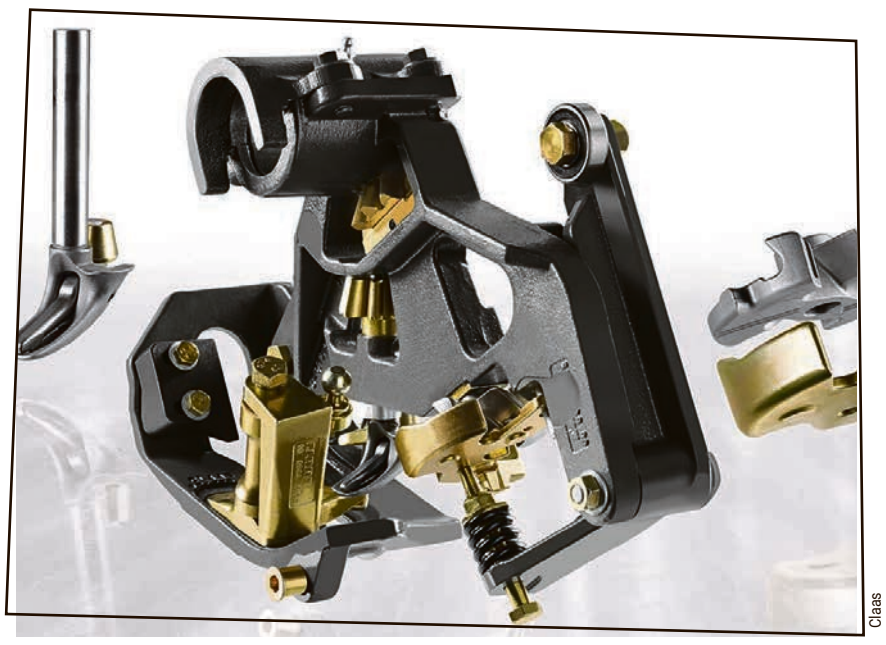


Krone

Les constructeurs proposent des systèmes de soufflage des noueurs, dont certains avec des volets mobiles pour éviter l'accumulation de poussières.

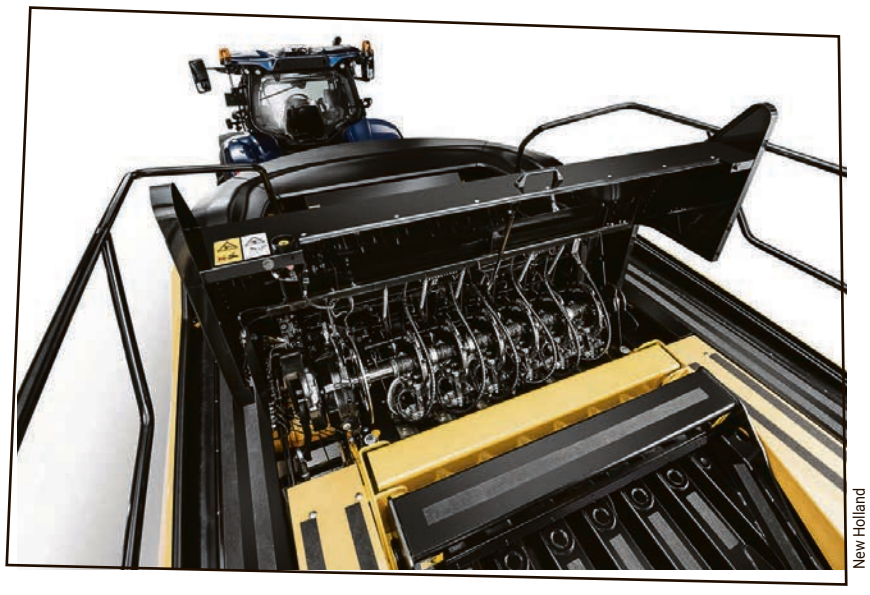
Claas contrôle la tension des ficelles

Sur ses dernières générations de presses à balles cubiques, Claas intègre les caractéristiques techniques de la ficelle dans la régulation de la pression de pressage. L'opérateur rentre les propriétés de la ficelle, ainsi que la densité souhaitée et la machine régule automatiquement la pression exercée, afin de répondre aux exigences, tout en limitant les risques de rupture. *« La tension de la ficelle est mesurée en permanence,* explique Benoît Moreau. *S'il y a un raté dans un sens ou dans l'autre, l'opérateur en est tout de suite averti sur le terminal en cabine et sait de quel noueur il s'agit. »*



Claas

Adepte du simple nœud, Claas se présente comme le pionnier du liage mécanisé, créé en 1921.



New Holland

Les presses à double nœud n'exercent pas de grosses contraintes sur les noueurs, à l'inverse des modèles simple nœud.

SOUTENIR
CEUX QUI FONT



L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

L'installation by CA : des conditions avantageuses pour le financement, l'assurance, les placements...

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE
BOURGOGNE

09/2022 - By = par. Offre réservée aux personnes physiques majeures ou morales agissant pour des besoins professionnels et exerçant leur activité professionnelle agricole depuis moins de 3 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de conformité émis par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) ou Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M)). L'offre Installation by CA est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale de votre lieu d'installation pour connaître la disponibilité et le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au 01/01/2021, susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de financement par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images. **BETC**

LES NOUVEAUTÉS

Sélection de nouveautés par la rédaction Réussir Machinisme

Case IH Les presses à balles rondes RB HD Pro taillées pour les ETA et Cuma



Case IH

L'offre en presses à balles rondes à chambre variable Case IH s'étoffe vers le haut avec les modèles RB 456HD Pro et RB 466HD Pro conçus spécialement pour les utilisations intensives. Ces machines de conception nouvelle sont annoncées pour une capacité maximale de 30 t/h et s'utilisent pour le foin, la paille et le fourrage enrubanné. Elles profitent d'un nouveau châssis et d'une construction plus robuste que celle des modèles de la série 5. Ces caractéristiques se ressentent sur la bascule, car la différence de poids entre les deux gammes oscille entre 15 et 20 % en faveur des séries 6 HD Pro. Les presses RB 456HD Pro et RB 466HD Pro disposent d'une chambre variable à quatre courroies animées par deux rouleaux et confectionnent des balles de 120 cm de large et d'un diamètre maximal de 165 et 190 cm. Elles bénéficient d'un boîtier d'entraînement principal à double sortie admettant jusqu'à 200 ch. Leur pick-up de 2,35 m compte cinq barres porte-dents et deux chemins de cames. Il est suivi d'un rotor d'alimentation de 520 mm de diamètre, disponible avec ou sans système de coupe à 25 couteaux (longueur théorique de coupe minimale de 42 mm). Ces presses à chambre variable disposent sous le rotor d'une trappe de débourrage active et reçoivent uniquement le liage filet. Elles intègrent en standard le pilotage Isobus, le contrôleur d'humidité, le graissage automatique et l'éclairage à leds sous les capots.
Modèle : RB 456HD Pro et RB 466HD Pro
Diamètre de balles : 90 à 165 cm et 90 à 190 cm
Pick-up : 2,35 m - Pneus : 620/40 R22,5

Claas Des évolutions sur les presses Quadrant

Il y a un siècle, August Claas, fondateur de la société éponyme, brevetait le noueur à bec sur ses lieuses à paille. Ce noueur restera le logo de l'entreprise jusqu'en 1966. À l'occasion de ce jubilé, Claas a réactualisé ses presses à balles cubiques Quadrant 4200, 5200 et 5300. Renommées Quadrant Evolution pour l'occasion, ces presses adoptent désormais un pick-up HD, issu des ensileuses Jaguar, comprenant cinq porte-dents au lieu de quatre. Cela permet de réduire la vitesse de rotation des dents, donc les pertes de feuilles en luzerne, tout augmentant le débit d'alimentation. Claas a également redessiné le canal, afin de former des balles plus régulières. La gestion de l'automatisme de pression APC a aussi évolué, afin d'offrir plus de régularité dans le poids des bottes. Outre une béquille double effet et des coupleurs hydrauliques Kennfixx, les Quadrant Evolution adoptent une nouvelle boîte à ficelles intégrant un guide-ficelle pivotant avec une poignée pour une meilleure accessibilité, un frein de ficelle facile à régler et un bidon lave-mains. Terminons à l'arrière avec de nouveaux équipements proposés comme un éjecteur de balle piloté depuis la cabine, un repliage hydraulique de la rampe et une caméra ProfiCam 4.



Claas

Fendt Liage film sur la presse enrubanneuse Rotana

La presse enrubanneuse à chambre fixe Fendt Rotana 130 F Combi peut désormais disposer du liage film. Ce dernier peut coexister avec le liage filet, le positionnement des rouleaux permettant d'alterner rapidement entre les deux types de liage. En parallèle, Fendt propose en option une béquille hydraulique sur la Rotana 130 F Combi, mais aussi sur le modèle à chambre variable Rotana 160 V Combi. Les presses Rotana V bénéficient d'un mécanisme de liage filet repensé, afin de fournir un déroulement plus régulier de celui-ci.
En option, les presses Rotana 130 F, 160 V et 180 V peuvent recevoir un deuxième jeu de couteaux avec porte-couteau, ainsi qu'un kit Ready to go (prêt à partir) contenant huile, graisse et un film.



Fendt

Krone Des noueurs sans résidus de ficelle sur les presses Big Pack

Fini les chutes de ficelles dans les parcelles ou dans les auges, grâce aux nouveaux noueurs à double nœud qui équiperont les presses Krone Big Pack à partir de l'automne 2022. Le constructeur a revu la conception de son mécanisme de liage, afin qu'il ne rejette pas de bouts de ficelle comme les systèmes à simple nœud de type McCormick. Cette dernière génération de noueurs, adaptée aux densités de balles élevées, peut être montée sur des presses déjà en service.



Krone



LES NOUVEAUTÉS

Krone Une enrubanneuse traînée pour des balles jusqu'à 1,65 m.


Krone

Après le modèle porté EasyWrap 150 lancé l'an dernier, Krone complète sa gamme d'enrubanneuses avec la traînée EasyWrap 165 T. Dotée d'un bras de chargement équipé d'un capteur, cette machine fonctionne de manière automatique, dès lors qu'une balle est détectée : chargement, enrubannage et dépose. Le bras de chargement reçoit également un réglage hydraulique pour s'adapter au diamètre de la balle, qui peut atteindre 1,65 m et son poids 1 650 kg. La table d'enrubannage est dotée de quatre courroies et de quatre (six en option) rouleaux latéraux de guidage pour un bon maintien de la balle. Profitant d'un châssis surbaissé propice à la stabilité, l'EasyWrap 165 T dispose de deux satellites offrant une vitesse de rotation élevée, jusqu'à 40 tr/min. Le film de 750 mm peut être étiré à 55 ou 70 %. Pour contrôler le bon chevauchement entre les couches de film, Krone utilise un capteur d'angle de rotation, qui mesure avec précision la position des satellites. Cela garantit le fonctionnement y compris avec un tracteur au débit hydraulique limité, Krone préconisant 40 l/min à 200 bars. La dépose de la balle, qui peut se faire en roulant, s'effectue par le pivotement de la table, une bâche préservant le film. Le vire-balle proposé en option est activé hydrauliquement depuis la cabine. Cette enrubanneuse compatible Isobus est entièrement pilotée depuis le terminal du tracteur ou depuis un boîtier Krone. Des commandes déportées sur la machine facilitent également le changement de bobine. Le timon hydraulique peut recevoir en option un support pour dix bobines.

Kuhn Une presse enrubanneuse pour les professionnels



M. Portier

Kuhn complète son offre de presses à destination des entrepreneurs et autres gros faiseurs de balles rondes, avec les combinés presses-enrubanneuses VBP 7100. Les deux modèles VBP 7160 et VBP 7190 reprennent les mêmes caractéristiques que les modèles non combinés VB 7160 et 7190, à savoir un rotor intégral à trois dents en hardox, un système de coupe à 23 couteaux proposant plusieurs combinaisons, une chambre de pressage aux composants surdimensionnés avec double bras de tension pour des densités élevées (jusqu'à 140 kg/m3 en paille) combiné au système I-Dense, qui gère automatiquement la densité en fonction des consignes et de l'humidité mesurée. Les VBP 7100 s'appuient sur un châssis renforcé admettant plus de capacité et sur un essieu tandem chaussé de pneumatiques extra-larges améliorant le confort et la préservation du sol. Ces deux combinés disposent d'une ouverture/fermeture de porte très rapide pour un transfert immédiat de la balle sur la plateforme d'enrubannage. En option, ils accèdent au liage par double film Twin. Ces machines se démarquent également par leur table d'enrubannage qui se relève hydrauliquement, autorisant le pressage de balles de paille ou de foin au diamètre maximal, en augmentant la hauteur sous le portique des satellites. Modèle : VBP 7160 et VBP 7190 - Diamètre de balles : 80 à 160 cm et 80 à 185 cm

Kuhn Le liage sur les presses enrubanneuses à chambre variable



Krone

Apparu en 2015 sur les presses enrubanneuses Kuhn à chambre fixe, le dispositif de liage film à deux bobines est désormais disponible en option sur les modèles à chambre variable VBP 3165 (0,80 à 1,60 m) et VBP 3195 (0,80 à 1,85 m). Ce système breveté se caractérise par l'utilisation de deux bobines de film de 750 mm de large, identiques à celle de la table d'enrubannage. Il facilite les opérations de chargement, car les rouleaux sont moins lourds. Il simplifie aussi la gestion des consommables, le film étant le même que celui utilisé pour l'enrubannage. Comme le mécanisme pour le film est différent de celui dédié au filet, le changement de type de liage s'opère sans intervenir sur les rouleaux.

Maschio Gaspardo Le combiné presse-enrubanneuse Mondiale 129 Combi, disponible en France

Après avoir fait ses preuves sur différents marchés, la presse-enrubanneuse Mondiale 120 Combi est désormais commercialisée par la filiale française de Maschio Gaspardo. Cette machine à chambre fixe (19 rouleaux) confectionne des balles de 1,20 m de diamètre, liées par filet ou film. Le système de liage film s'illustre par l'utilisation de deux bobines montées sur rail qui guident le film et se rapprochent en fin de liage pour une coupe nette du film. Disposant d'un pick-up de 2,20 m de large à 4 barres porte-dents, cette machine se décline en version HTC ou HTU avec un rotor à 13 ou 25 couteaux, associé à une trappe de débourrage. La Mondiale 120 Combi intègre une table d'enrubannage fournie par Elho. Son boîtier de pilotage propose désormais un cycle de pressage et enrubannage automatique.



M. Portier





LES NOUVEAUTÉS

New Holland La presse à balles rondes Pro-Belt, cible les utilisations intensives

Afin de répondre à ses clients les plus exigeants comme les ETA, New Holland complète sa gamme de presses à chambre variable avec le modèle Pro-Belt. Cette machine n'est pas une évolution de la Roll-Belt, mais bien un nouveau développement, de manière à offrir un niveau de performance supérieur et davantage de polyvalence. New Holland annonce ainsi une capacité de 30 t/h et une densité de 140 kg/m3 en paille. Dotée d'un nouveau châssis, la Pro-Belt accueille une transmission intégrant un boîtier principal à deux sorties, offrant un entraînement à la cinématique simplifiée et plus robuste. Le pick-up de 2,35 m, dérivé de celui de la Roll-Belt, alimente un nouveau rotor de 520 mm de diamètre, associé ou non à un système de coupe. Il dispose également d'une trappe de décompression active. Disposant de quatre courroies, la chambre de pressage confectionne des balles jusqu'à 1,65 ou 1,90 m de diamètre, selon les modèles. La Pro-Belt intègre de série un pilotage Isobus avec le terminal du tracteur ou la console Intelliview IV. À noter que New Holland a revu l'interface graphique, mais ne propose pas encore la fonctionnalité TIM. Cette nouvelle gamme de presses fera son apparition au Sima à l'automne et peut-être au Salon de l'herbe en juin.


New Holland

New Holland Même densité pour toutes les balles cubiques

Avec le système d'automatisation des presses de New Holland, récompensé d'une médaille d'argent au palmarès des innovations d'Agritechnica, la conduite d'un BigBaler s'annonce aussi simple qu'un jeu d'enfant. Il suffit au chauffeur de rentrer le poids souhaité des balles cubiques, puis l'intelligence embarquée s'occupe de tout pour respecter la valeur consignée. Le conducteur est alors libéré de la majeure partie des tâches et n'a plus qu'à surveiller le bon déroulement du chantier. L'automatisme devrait notamment séduire les négociants en paille par sa capacité à réaliser des balles cubiques présentant toutes le même poids, quelles que soient les conditions de récolte et de rendement. Il présente aussi l'avantage de valoriser en permanence toutes les capacités de la presse et d'éviter les surcharges et les soucis de bourrage. Avec cet automatisme, l'andain est mesuré en continu par un capteur Lidar (Light Detection and Ranging) et les données sont utilisées pour diriger le tracteur et adapter sa vitesse. Le système fait aussi appel à un capteur IMU (unité de mesure inertielle), qui combine accéléromètre et gyroscope, pour détecter l'accélération et l'orientation du tracteur. Un récepteur GPS embarqué s'ajoute à ces dispositifs pour renforcer la précision de guidage. Les informations collectées par le Lidar, conjuguées aux mesures en continu du poids de la balle, permettent d'adapter les réglages de la presse, comme la compression dans le canal de pressage, et d'ajuster la vitesse d'avancement pour uniformiser l'épaisseur des tranches formées à chaque coup de piston.


New Holland

Vicon Les presses à balles rondes à chambre fixe RF4000 renforcées

Les presses à balles rondes Vicon à chambre fixe RF4225 et RF4235 au suffixe Plus bénéficient d'évolutions au niveau de leur pick-up. Le rouleau tasse-andain est redessiné et renforcé. Le pick-up de 2,20 m conserve son double chemin de came et ses cinq barres porte-dents, mais il est animé par une chaîne plus robuste. Il profite de dents plus longues de 10 mm et de garants plus larges, améliorant le comportement avec le fourrage humide. L'entretien est facilité par l'adoption d'un dispositif de graissage centralisé des roulements des rouleaux de la chambre de pressage. Les RF4225 Plus et RF4325 Plus confectionnent des balles de 1,20 m de large et de 1,25 m de diamètre. La première est équipée d'une chambre de pressage mixte à rouleaux et chaînes et barrettes, tandis que la seconde est entièrement constituée de rouleaux (17). Ces machines reçoivent différents systèmes d'alimentation : ameneur alternatif simple ou double, rotor PowerFeed ou SuperCut à 14 ou 25 couteaux.


Vicon

New Holland Des balles plus lourdes avec le BigBaler 1270 Plus Density

New Holland décline désormais sa presse BigBaler 1270 Plus dans une version renforcée au suffixe Density, annoncée concevoir des balles cubiques 10 % plus denses (gain de 30 à 40 kg par botte). Cette machine, dotée d'un canal de 120 x 70 cm, bénéficie d'un piston plus robuste, ainsi que d'un système de contrôle de densité revu, dont les vérins et les parois du canal ont été redimensionnés pour supporter davantage de charge. Elle reprend d'ailleurs de nombreux composants au modèle BigBaler 1290 Plus confectionnant des balles carrées de 120 x 90 cm. La presse haute densité BigBaler 1270 Plus Density reçoit le pick-up à cames MaxiSweep de 2,35 m de large (flanc à flanc). Elle est disponible avec un ameneur à fourches ou avec le rotor CropCutter de 65 cm de diamètre associé à 29 couteaux, procurant une longueur de coupe théorique minimale de 40 mm. Son système de liage se compose de 6 noueurs. Cette machine se complète en option d'un dispositif de pesée, d'un contrôleur d'humidité, de la gestion électronique de la longueur des balles, d'un applicateur d'additif et d'un marqueur de balles humides.


D. Laisney

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

RENDEMENT ÉLEVÉ ET FORTE RENTABILITÉ





ets MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR

21 - Censerey 03 80 84 43 76
71 - St Bonnet 03 85 24 72 05
71 - Étang-sur-Arroux 03 85 82 39 85

Offre promotionnelle presses
7 échéances à 0,94 %*
Commandez avant le 30 septembre 2022 et bénéficiez de notre offre exceptionnelle 1er échéance à 6 mois de la livraison sur toutes les presses John Deere neuves.



* Offre valable du 1er août au 30 septembre 2022 pour tout achat d'une presse John Deere neuve chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 7 échéances annuelles, la 1re échéance de 1 436 € à 6 mois de la livraison et les suivantes de 1 483 € de 12 mois en 12 mois. TEG annuel fixe de 1,255 % (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Durée totale du crédit 78 mois - Remboursement total du crédit : 10 444 € (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel, réservée à une clientèle professionnelle. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161

déméterre
le machinisme agricole par terre comtoise

21120 Marcilly-sur-Tille - 03 80 95 46 95

LES NOUVEAUTÉS

Pöttinger Deuxième génération de presses Impress

La nouvelle génération de presses à balles rondes à chambre variable Impress 3000 V de Pöttinger profite d'une force de pressage augmentée de 20 % pour confectionner des balles plus denses. Adapté à des filets jusqu'à 1,40 m de large, le nouveau système de liage évolue avec un freinage de rouleau, désormais hydraulique, par l'extérieur. Sur les modèles Pro, il peut recevoir un liage film : les deux systèmes de liage film et filet bénéficient d'enregistrement de réglage distinct. Au besoin, un deuxième emplacement de rouleau est proposé en option, notamment en cas de changement de liage fréquent. Lorsque le rouleau est vide, un support pivotant facilite son changement et sa mise en œuvre, vers l'un ou l'autre des supports de rouleau. Les déclinaisons Pro se voient dotées, en option, d'un pack d'éclairage led, notamment au niveau du pick-up et de la zone d'éjection (ou table d'enrubannage sur les combis), mais également sous les capots. En option, ces presses peuvent recevoir un enrouleur venant se greffer sur le circuit d'air de freinage pour nettoyer la presse. Pöttinger propose des capteurs d'humidité informant le chauffeur du taux de matière sèche du fourrage directement sur le terminal. À ce propos, les versions Pro accèdent au nouveau Power Control 3.0 doté de touches à pression légère et d'un écran tactile 5 pouces. En option, un écran 10 pouces se combine à des caméras (jusqu'à 4) avec un affichage multifenêtre.
Chambre fixe
Modèles : Impress 3130 F Master et F Pro - Nombre de couteaux : 16 et 32 - Diamètre de balle : 1,30 m
Chambre variable - Modèles : Impress 3160 V ; 3160 V Master ; 3160 V Pro/3160 V ; 3160 V Master et 3160 V Pro
Nombre de couteaux : 0 ; 16 ; 32/0 ; 16 et 32 - Diamètre de balle : 0,80 à 1,55 m/0,90 à 1,85 m



Pöttinger

Massey Ferguson Les presses à balles carrées MF 2200 évoluent

La série MF 2200 hérite de composants robustes de la version MF 2370 Ultra HD nécessitant peu d'entretien. Elles adoptent un nouvel essieu tandem dont la suspension est assurée par un seul ensemble composé de grandes lames de ressort de chaque côté. Il permet la monte de pneus larges en 620/50-22,5 et de maintenir la largeur hors tout à moins de 3 m. Désormais équipé de cinq barres et de 80 dents doubles, soit 25 % de plus qu'auparavant, le nouveau pick-up améliore le flux et l'alimentation de la récolte. Une barre de dents supplémentaire aide à faire monter de plus petits *« paquets de l'andain »* pour un travail plus rapide. Les roulements des fourches d'empaqueteur sont dorénavant à billes et étanches. Le piston fonctionne aussi sur de nouveaux roulements étanches et de haute spécification, 11 % plus grands que précédemment. Les presses à balles de la série MF 2200 sont équipées de série de la télémétrie MF Connect pour permettre aux propriétaires et aux gestionnaires de suivre l'emplacement, les performances et l'état de fonctionnement de la machine à distance. L'interface compatible Isobus MF BaleCreate offre trois écrans de travail sélectionnables et fournit un contrôle électronique complet de toute la séquence de pressage, y compris la longueur des balles, qui peut être définie et modifiée à partir du terminal.
Modèles MF 2233, 2224, 2234, 2234 XD, 2244 - Dimensions de balles : de 0,80 x 0,90 m à 1,20 x 1,30 m
Packer de série, ProCut Cutter en option, non disponible sur MF 2244



Claas Nouvelles VARIANT 500



Pour son lancement, la série Variant 500 est déclinée en six modèles. Les Variant 560 et 565 sont conçues pour des balles de 0,90 à 1,60 m de diamètre, ce dernier pouvant aller jusqu'à 1,80 m sur les Variant 580 et 585.
À noter que les modèles Variant 560 RF et 580 RF sont dotés d'un rotor d'alimentation en spirale 180° Roto Feed.
Quatre modèles sont disponibles en version Roto Cut (560, 565, 580 et 585) Ces modèles disposent d'un rotor de coupe pourvu d'étoiles à quatre branches disposées en spirale 360°.
Les Variant 500 sont dotées d'une nouvelle régulation de la pression de pressage avec mesure de la pression et de la position des deux bras de tension. Le Smart Density optimise le processus de pressage afin que dans toutes les conditions, des balles parfaites puissent être produites.
Ce système permet de déterminer la puissance nécessaire à la formation des balles d'ensilage, de créer un noyau mou préservant la qualité du foin et d'assurer une densité homogène des balles de paille. Le liage filet a été positionné 30 cm plus bas par rapport à la génération précédente pour un chargement plus facile. Un nouveau frein garantit une tension du filet toujours constante. De série, les Variant 500 bénéficient du système liage confort qui gère le processus de liage de manière automatique.
Le système hydraulique intègre de nouveaux filtres pour séparer les corps étrangers en suspension dans l'huile. Le système de lubrification centralisé dispose d'un nouveau réservoir d'huile ainsi que d'une nouvelle pompe à entraînement mécanique. Les positions des brosses ont été modifiées pour une meilleure lubrification et une plus faible consommation d'huile.
Le terminal tactile Isobus Cemis 700 de 7 pouces fait son entrée sur les Variant 500. Ergonomique et intuitif, il se distingue par des touches rétroéclairées et une molette de sélection.



Pensée pour répondre à tous vos besoins.
Faites confiance à la nouvelle VARIANT 500
pour une qualité de pressage optimale

Découvrez la nouvelle VARIANT 500.

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois **03 80 68 07 80**
■ 21330 Laignes **03 80 81 60 55**
■ 71400 Autun **03 85 52 61 68**
■ 52800 Nogent **03 25 02 12 00**

www.claas-bourgogne.fr /CLAASBourgogne claas_bourgogne

Pour en savoir plus contactez votre concessionnaire CLAAS.
claas.fr | #GrowingTogether

CLAAS

// SÉRIE POST-BAC

58 Et après ?

Comme annoncé dans le n° 1698, voici la suite de portraits des élèves du Legta du Morvan. Aujourd'hui, Martin Bencteux et Maëlys Diot expliquent leurs choix d'orientation.

Les choix d'orientation sont variés et divers selon les envies et inclinations de chacun. Pour la suite de leurs vies, voici un retour sur les projets des élèves du Legta du Morvan ayant obtenu leur Baccalauréat cette année.

Chloé Monget

Martin Bencteux, 19 ans, Bac productions aquacoles

« Je suis originaire des Vosges mes parents étaient exploitants agricoles – jusqu'au départ en retraite de mon père il y a un an. Je n'ai pas voulu reprendre car ils étaient dans les chèvres et que cela ne me passionne pas du tout, alors que les poissons, eux, oui ! Depuis tout petit, je voulais être marin-pêcheur puis conducteur de péniche… et un jour j'ai assisté à la vidange d'un étang dédié à la pisciculture. Je me suis alors renseigné sur le sujet et sur les formations nécessaires. Issu d'une filière générale (S), je n'y trouvais pas ma place et il n'y avait presque aucun accompagnement des professeurs. Entre ma passion pour la pisciculture et l'envie de changer de voie, le calcul a été vite fait. Ainsi, mon choix s'est porté sur le Legta de Château-Chinon, car il avait très bonne réputation pour la filière pisciculture. J'ai donc insisté pour redoubler ma première afin de repartir sur de bonnes bases au Legta. Mes parents m'ont soutenu dans ce choix, ainsi que de partir à 400 kms des Vosges et pour trouver un logement ; je ne les remercierai jamais assez pour tout ceci. À terme, je voudrais travailler dans l'aquariophilie dans un premier temps, puis pourquoi pas devenir pisciculteur. En attendant, je poursuis mes études en BTS afin de parfaire mes connaissances, ensuite je voudrais partir à Nancy en aquariophilie – ce serait le top ! J'ai aussi le projet de faire mon service militaire, dans la marine et plus précisément dans le domaine des sous-marins nucléaires. J'ai toujours été curieux de ce domaine, d'où cette envie. Pour terminer, il est important de rappeler que la crise sanitaire et le confinement ont eu de gros impacts sur certains élèves. Délégué de classe, j'ai pu voir une perte de 2 à 3 points minimum sur des moyennes de collègues durant cette période, cela n'a pas aidé les élèves en décrochage scolaires, malgré toute l'aide que les professeurs pouvaient leur apporter ; une période particulière et marquante pour tous ».



Jules Vaxelaire.

Martin Bencteux lors de la vidange d'un étang à la pisciculture du Frais-Baril à Xertigny (88).

Maëlys Diot, 17 ans, Bac pro CGEA polyculture-élevage

« Je viens de Savigny-en-Terre-Plaine (89). J'aurais pu aller dans un lycée agricole plus proche de chez moi, mais comme il est axé principalement sur les grandes cultures, j'ai préféré me rendre à Château-Chinon car la filière élevage y est plus développée. J'ai toujours été très proche des animaux puisque mes parents sont polyculteurs-éleveurs. Il était donc assez naturel pour moi d'aller dans cette voie. J'ai eu mon Bac avec mention Bien, et même si les professeurs étaient assez confiants à mon sujet je suis contente d'avoir eu cette mention ! Durant ces années, j'ai grandement apprécié leur engagement auprès des élèves, même en dehors des cours ils se sont rendus disponibles pour nous. Cela a d'ailleurs été très utile durant le confinement, car en Bac pro, nous avons l'habitude d'être dehors et, là, nous étions assis devant un ordi... ce fut très compliqué, mais l'attention que les professeurs nous portaient était rassurante. Malgré tout, nous n'avons pas appris tout ce que nous aurions pu intégrer dans une situation normale. Je trouve d'ailleurs un peu injuste que ces conditions particulières d'apprentissage n'aient pas été prises en compte durant l'examen. Enfin, j'ai décidé de poursuivre mon parcours en BTS PA avec Feder en filière ovine ; car les moutons c'est ce que je préfère ! Ensuite, je verrai bien les opportunités qui s'offriront à moi, mais à terme je voudrais reprendre la ferme familiale – ma grande sœur ne souhaitant pas le faire. Pour moi, mes parents sont un exemple à suivre, et ils me guident dans mon parcours avec bienveillance, tout en me laissant libre de mes choix, ce qui est très appréciable pour moi ».



Véronique Diot.

Maëlys Diot à Savigny-en-Terre-Plaine.

// ENSEIGNEMENT

89 Le CFA certifié, par deux fois

Sur l'année 2021, le CFA agricole de l'Yonne a obtenu deux certifications : Qualiopi et Qualiformagri. Une reconnaissance de la qualité des formations dispensées par l'établissement.

C'est une belle reconnaissance du travail bien fait. Le CFA agricole de l'Yonne a obtenu en 2021 deux certifications : l'une, Qualiopi, l'autre, Qualiformagri. « *La première concerne tous les centres de formations, quel que soit leur domaine d'activité. C'est une obligation pour garantir la qualité des formations dispensées* », indique Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne.

La seconde, portée par l'Afnor, concerne les établissements d'enseignement agricole public. « *Là aussi, elle garantit la qualité des formations, sur différents points : l'accueil, les renseignements, répondre dans un délai raisonnable, l'intégration, l'accompagnement individualisé, prendre en compte les besoins de chacun lors des cours, aider les jeunes en difficulté de manière individuelle, avoir un suivi de ce qu'il se passe en entreprise en se rendant sur place, concevoir des cours (actualisés) avec des moyens innovants et modernes (notamment en informatique), l'accompagnement à l'insertion professionnelle… Le but est d'avoir une prestation de qualité du premier contact, jusqu'à la sortie de la formation et même après* », détaille Hélène Decultot.

Cette certification est valable jusqu'en 2024 mais des audits ont lieu tous les ans pour vérifier la bonne conformité des règles et démarches à suivre. Un premier audit a eu lieu en juin dernier, validé par l'Afnor. Le prochain aura lieu au printemps 2023. Avec cette certification, le CFA agricole de l'Yonne se distingue des autres centres de formations. La preuve, encore une fois, de la qualité du travail effectué auprès des jeunes.

Christopher Levé



En 2021, le CFA agricole de l'Yonne a obtenu deux certifications.

// LYCÉE AGRICOLE LA BROSSE

89 Un élève primé au « *10 de conduite agricole* » national

Le week-end du 10 et 11 septembre ont eu lieu les épreuves du « *10 de conduite agricole* » national, lors de l'événement « *les Terres de Jim* », organisé par les Jeunes agriculteurs, à Outarville (45). Lors de ce concours, Antoine Jeannin, élève de première Bac Pro CGEA a décroché une troisième place, avec un total de 180 points sur 240, au terme de deux séries de 30 questions (pour la partie théorie) et de trois épreuves sur différents tracteurs : un parcours, une marche arrière et une manipulation avec un manubal (pour la partie pratique).

En juin dernier, Antoine Jeannin (alors élève de seconde Pro Productions) s'était illustré en terminant premier des opérations du « *10 de conduite agricole* » rurale, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse.

Christopher Levé

Le concours s'est déroulé le week-end du 10 et 11 septembre, à Outarville (45).

// ANNIVERSAIRE

100 ans d'engagement

Le 20 août, la Société communale de chasse de Parigny-les-Vaux fêtait ses 100 ans d'existence. Ces derniers sont l'occasion pour les membres, et le président, de rappeler ses engagements autour de l'accessibilité, le respect, la sécurité, la solidarité, la préservation et la tolérance.



Aurélie Prégermain

Robert Lemoine a célébré les 100 ans de la Société communale de chasse de Parigny-les-Vaux, au côté du Pique Avant Nivernais qui a animé la rencontre.



Aurélie Prégermain

L'événement s'est déroulé en pleine forêt au rendez-vous de chasse de la Société.

Une centaine de personnes se sont rassemblées le 20 août dernier afin de célébrer les 100 ans de la Société communale de chasse de Parigny-les-Vaux. Aujourd'hui présidée par Robert Lemoine, et ce depuis 50 ans, elle se créa en 1922 sous le nom de l'Association de Chasseurs propriétaires de la commune de Parigny-les-Vaux sous la houlette du président Flanault et son conseil d'administration. Si le temps a passé, Robert Lemoine a mis un point d'honneur à rappeler les engagements qui ont fait et qui font les bases de ce groupement.

Des convictions intactes

« Sur son territoire, la société a quatre modes de chasse : au grand gibier en battue – la plus importante – la chasse à l'approche, la chasse à la Bécasse et la chasse en plaine du petit gibier. Dans tous les cas nous entretenons de bons rapports avec les voisins. Cette société de chasse est une chasse populaire, accessible à tous. Elle est organisée et axée sur la sécurité, le respect des uns et des autres et la tolérance. Je rappelle que la chasse d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier et qu'il est l'affaire de tous d'être vigilants pour que la sécurité soit respectée que ce soit pour les chasseurs ou les personnes qui fréquentent nos territoires ».

Attaques ciblées

Ces mots résonnent également dans l'histoire passée de la société de chasse de Parigny-les-Vaux. *« Dans les années 70 un car avait été installé pour accueillir les chasseurs. Il sera remplacé dans les années 80 par une nouvelle cabane. En 2010, des vandales la font exploser... portant un coup au moral de l'équipe. Après autorisation du maire de l'époque une nouvelle sera construite. Récemment, nous avons investi dans des miradors afin de garantir la sécurité de tous. Malheureusement, ils sont régulièrement maltraités... Devant la montée des anti-chasse, j'en appelle à la concertation, à la solidarité et à l'unité entre tous les chasseurs. Quel que soit le mode de chasse, il est respectable et doit être respecté ».*

Clé de voûte

Il tient à préciser : *« La nature change et sa perception aussi. Qu'on le déplore ou non, l'homme est devenu la première force qui la façonne. Dans ce contexte, le gibier n'est plus un don spontané que l'on cueille mais un patrimoine capitalisé dont on récolte les intérêts. L'espace de chasse français, même s'il demeure l'un des plus vastes d'Europe ne constitue plus un lieu de liberté et d'aventure mais une mosaïque de territoires limités et sociabilisés où bien souvent, seule, une décision concertée des différents acteurs peut conserver et restaurer une certaine vie sauvage ».* Pour conclure : *« la chasse est un élément incontournable dans la gestion de la biodiversité et l'explosion des populations de faune sauvage, aujourd'hui la plupart du temps, elle est considérée comme une mission de service public ».* Pour rappel, la Nièvre compte au total 1 700 territoires de chasse du grand gibier (de 20 à 3 000 hectares) et huit Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) pour le petit gibier (Source : FDC 58).

Chloé Monget

// EN BREF

Châtillon-sur-Seine Un agriculteur, nouveau conseiller départemental

Au cours d'une séance extraordinaire organisée le 12 septembre à Dijon, François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, a installé Christophe Verdot conseiller départemental, élu sur le canton de Châtillon-sur-Seine. L'agriculteur de Villaines-en-Duesmois remplace Hubert Brigand, élu député aux dernières élections législatives et qui a fait le choix de rester conseiller municipal de Châtillon-sur-Seine.



// INITIATIVE

Promenade gourmande

Le dimanche 11 septembre à Suilly-la-Tour et ses environs, le Lions Club Nevers-Doyen organisait sa 14e Promenade Gourmande Nivernaise en collaboration avec les Toques Nivernaises et les vignerons de Pouilly-sur-Loire et de la Nièvre.

Au total 700 marcheurs ont participé, de l'apéritif au dessert à la 14e Promenade Gourmande Nivernaise. Cette édition a eu lieu le 11 septembre dernier.

Le grand chemin

Ainsi ont-ils pu découvrir le patrimoine nivernais le long des 13 km du parcours comme le Moulin de Suillyzeau, le Relais de Challoy, le Château de Vergers, le Lavoir des Côtes ou encore le Château des Granges. Mais, au-delà des yeux, c'est aussi les papilles que cette randonnée gourmande tenait à éveiller.

Le goût avant tout

Les marcheurs avaient donc cinq haltes gourmandes le long du chemin, dont les lieux ont été cités plus haut. À chaque fois, ils ont pu déguster trois mets confectionnés par les restaurateurs des Toques Nivernaises, le tout accompagné de vin de cru des vignerons de Pouilly-sur-Loire et du département dans son ensemble.



Lions Club Nevers-Doyen

Le Château de Vergers était une des haltes de la promenade gourmande.

Un panier bien rempli

Pour terminer cette promenade, un « Village Gourmand » proposait aux 700 marcheurs, une vente sélectionnée de produits locaux avec le concours de : Passion Grain de Pascal Rousseau, Foies Gras de Frédéric Coudray, Huileries Brossard d'Emmanuel Brossard, Chèvrerie de La Fillouse de Raphaël Bourdon, Les savons Belle Étoile de M. et Mme Gareth Llewellyn-Willams, les vins des vignerons de Pouilly et de la Nièvre vendus par le Lions Club Nevers-Doyen. Les bénéfices réalisés seront consacrés aux œuvres locales du Lions Club Nevers-Doyen. La 15e édition de la prochaine Promenade Gourmande Nivernaise est programmée pour le dimanche 10 septembre 2023 (lieu encore non connu).

Lions Club Nevers-Doyen

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Évaluer l'impact de la réforme de la PAC 2023 sur mon exploitation

• le 20 septembre à Creancey, le 29 septembre à Bretenière et le 4 octobre à Châtillon sur Seine

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62 cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Mes volailles fermières en toute sérénité

• le 26 septembre à Creancey

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62 cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Égalim 2 : contractualiser sereinement en élevage bovin allaitant

• Les 27 septembre et 28 octobre à Creancey

Contact : Marie-Claude Guerrier Tél. : 03 80 90 68 76 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Les bases de la santé animale et utilisation des plantes

• Les 19 et 20 septembre

Dans un contexte de réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage, cette formation permet un élargissement de ses compétences pour se tourner vers de nouvelles pratiques. Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale, sera votre intervenant durant ces deux journées de formation à Decize.

Renseignement : Centre de formation au 03 86 93 40 37

// Polyculteurs-éleveurs : avoir les clés des champs

• Le 27 septembre

Pour assurer l'alimentation de leur troupeau, les besoins en paille ou pour la vente du grain, les éleveurs, éleveuses possèdent de petites surfaces en cultures. Cet atelier n'est pas la priorité mais il est nécessaire de connaître plusieurs facteurs clés afin de maîtriser ses charges. Pour cela, la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous propose cette formation d'une journée, à Nevers, animée par Amaury Fichot, conseiller d'entreprise à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.

Renseignement : Centre de formation au 03 86 93 40 37

// Formation mes premiers pas dans la Géobiologie

• Les 6 et 7 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une toute première formation sur la Géobiologie, les 6 et 7 octobre (lieu à définir). Les objectifs seront d'identifier les différentes pollutions invisibles affectant la santé et le bien-être du troupeau ainsi que savoir agir pour en minimiser l'impact. Edwige Raillard, géobiologue professionnelle (Era-Géobiologie) sera l'intervenante de ces journées. Tarif : 100 euros pour les cotisants Vivéa.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Jeudi 13 octobre

Initiation au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

/ Rédiger son DUER

• Mardi 18 octobre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre (salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans les locaux de Groupama, rue Guynemer à Auxerre). L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10. D'autres sessions sont également programmées les mercredi 23 novembre, vendredi 2 décembre, mercredi 7 décembre et mercredi 14 décembre.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Après-midi technique « Bien naître : des veaux en bonne santé »

• 29 septembre

En élevage allaitant, la productivité numérique tient une place prépondérante dans la formation du résultat économique d'un élevage. La conduite du troupeau est une voie capitale à maîtriser pour obtenir un veau sevré par vache et par an. Alimentation et complémentation des vaches, hygiène au vêlage, soins aux veaux, logement adapté, allaitement des animaux...
Pour échanger autour de ces thématique, l'équipe élevage de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre vous donne rendez-vous le jeudi 29 septembre à partir de 14 h au GAEC des Dochamps à Saizy chez la famille Guyard.

Renseignements : 03 86 93 40 00

// Deux événements au lycée Nevers-Challuy

• le 30 septembre et 1er octobre

ALSONI Conseil Elevage organise, le 30 septembre uniquement, une journée dédiée à la pelvimétrie au lycée agricole de Nevers-Challuy sur l'exploitation de l'établissement. Pour rappel, la pelvimétrie permet : *« d'aborder les vêlages plus sereinement tout en planifiant au mieux son plan d'accouplement »* souligne Stéphanie Moreau, technicienne ALSONI avant d'ajouter : *« cela permet de mieux anticiper les vêlages afin de limiter au maximum les césariennes et donc les problèmes qui y sont liés (stress, cicatrisation, retour en chaleurs plus long, difficulté de lactation, etc.) »*. La matinée sera consacrée à partir de 9 h à des ateliers portant sur la conduite autour du vêlage, avec à 11 h une démonstration de prise de mesures d'ouverture pelvienne. L'après-midi se déroulera sur le même principe avec les ateliers à 13 h 30 et une démonstration à 15 h 30. Cette journée est ouverte et gratuite pour tous. La Chambre d'Agriculture de la Nièvre et le GDS s'associent à cet événement. En parallèle, l'exploitation du lycée organisera, le 30 septembre et le 1er octobre, une vente de reproducteurs.

Renseignements pour la journée pelvienne : 06 33 63 69 23
Renseignements pour la vente de reproducteurs : 06 07 72 02 07 ou 03 86 21 66 05

// Lancement des réunions d'information : Prêt pour la PAC 2023 ?

• 21 octobre

La Commission européenne a validé formellement le plan stratégique national pour la mise en œuvre de la PAC en France le 31 août 2022. Ce plan précise les choix retenus par la France pour la prochaine programmation PAC 2023 - 2027 (aides directes, politique de développement rural). Suite aux ultimes négociations avec la Commission européenne, les dernières évolutions du plan stratégique national ont concerné les règles de la conditionnalité.
La Direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT58) en partenariat avec la chambre d'Agriculture de la Nièvre proposent, à l'intention des exploitants agricoles, un webinaire PAC 2023-2027, le 21 octobre 2022 de 10 h à 12 h pour celles et ceux n''ayant pu participer aux réunions d'informations. Au programme : Présentations des évolutions et ajustements réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges.

Renseignements : 03 86 93 40 00

// Élection de la Reine des comices 2022

• 1er octobre

La Société d'Agriculture de la Nièvre organise le 1er octobre au Hall des expositions de Nevers l'élection de la Reine des Comices 2022. Rendez-vous à 20 h pour un diner dansant. Tarifs : 35 euros ; 15 euros à partir de 12 ans.

Renseignements et réservations : 06 88 68 79 12 et auprès des présidents des comices de Moulins-Engilbert, Prémery et Tannay.

YONNE

// Commande de fioul

• Jusqu'au 31 octobre

Chaque semaine jusqu'au 31 octobre, la FDSEA de l'Yonne organise des commandes de fioul. Celles-ci doivent parvenir au plus tard les lundis à midi, avant l'envoi des commandes groupées.

Contact : Véronique Léger au 03 86 49 48 20.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/09/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 295 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.61	3.80	3.71	0.29
		300-350	3.48	3.51	3.50	-0.06
		350-400	3.47	3.64	3.57	0.07
		400-450	3.36	3.60	3.45	0.02
		450-500	3.26	3.44	3.39	0.00
	R	250-300	3.37	3.47	3.43	
		300-350	3.40	3.45	3.43	-0.09
		350-400	3.34	3.45	3.39	-0.03
		400-450	3.36	3.37	3.37	0.08
F	U	250-300	3.30	3.33	3.33	
		300-350	3.34	3.40	3.39	0.14
		350-400	3.28	3.31	3.30	0.06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.26	3.26	3.26	
F	U	350-400	3.16	3.19	3.18	
		400-450	3.05	3.08	3.06	0.05
	R	400-450	2.89	3.05	2.95	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 231 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.65	2.91	2.73	0.06
F	E	24 à 36 mois	3.54	3.69	3.61	
		- 5 ans	3.13	3.73	3.27	
	U	24 à 36 mois	2.73	3.31	3.01	-0.03
		- 5 ans	2.65	3.17	2.89	0.00
		5 à 10 ans	2.68	3.11	2.87	0.04
		+ 10 ans	2.22	2.81	2.66	-0.01
	R	24 à 36 mois	2.21	2.75	2.58	-0.06
		- 5 ans	2.47	2.69	2.59	-0.04
		5 à 10 ans	2.29	2.76	2.61	0.01
		+ 10 ans	2.28	2.70	2.50	-0.02

OBSERVATIONS

Effectif global : 599 - Taux de vente : 92 %
Broutards, laitonnes, génisse 18 mois : L'offre est nettement insuffisante par rapport aux besoins exprimés par les acheteurs. Les cours sont fermes et la relève est nulle.
Vaches / génisses 30 mois : Pas d'invendus. Des apports corrects. Présentation de qualité en général. Les acheteurs sont présents en nombre et le besoin de marchandise ne faiblit pas. Les cours sont reconduits voire à haussier dans certaines catégories.
Taureaux : Demande suivie et cours convenables.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/09/2022

Effectif : 241

Broutards :	(230 - 330 kg)	810 - 1110	3,25 - 3,55
Broutards :	(340 - 440 kg)	1150 - 1530	3,26 - 3,47
Laitonnes :	(275 - 395 kg)	880 - 1150	2,90 - 3,20
Génisses 24 - 36 mois :	(395 - 760 kg)	1000 - 2180	2,55 - 2,95
Taureaux :	(670 - 910 kg)	1620 - 2110	2,10 - 2,42
Vaches suitées mâles et femelles :		1710 - 2710	
Vaches légères :		1110 - 1420	
Vaches entre deux :		1430 - 1770	
Vaches lourdes :		1790 - 2660	

Apports plus importants en mâles. Vente active en lourds supérieurs à des cours plus porteurs. Légère baisse en légers non vaccinés. 1 seul lot invendu.
Peu d'apports en femelles. Stabilité des tarifs.
La demande en vaches est toujours présente, la demande s'orientant principalement sur les sujets qualifiés indemne IBR. Cours très fermes.
Bovins gras : 9
Vaches de viande : **5,32 à 5,44 € kg de viande.**
Présentation de bonne qualité en bovins gras, fermeté des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/09/2022

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 22 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.28	5.42	5.35	

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 24 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.25	5.50	5.38	

OBSERVATIONS

Effectif global : 59 - Taux de vente : 100 %
Vaches / génisses : Cours reconduits dans toutes les catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/09/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 673 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.26	3.76	3.52	0.17
		de 38 à 44 kg	3.24	3.71	3.39	0.00
		de 44 à 50 kg	3.09	3.43	3.28	0.10
		+ de 50 kg	2.85	3.12	3.06	0.14
	R	de 32 à 38 kg	2.93	3.27	3.18	0.02
		de 38 à 44 kg	3.03	3.33	3.20	0.06
		de 44 à 50 kg	3.14	3.17	3.15	0.26
		+ de 50 kg	2.94	2.94	2.94	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 143 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.29	1.50	1.42	0.06
	R	- de 60 kg	1.18	1.49	1.25	0.67
		+ de 60 kg	0.46	0.79	0.74	-0.33

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 28 - Vente : 60 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	82.00	103.00	101.00	37.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 844 - Taux de vente : 90 %
Agneaux de boucherie : Les cours sont sensiblement reconduits mais le commerce peine toute fois à s'animer surtout dans les lots mal triés.
Brebis : Léger tassement du notamment à la baisse de la qualité proposée cette semaine.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/08/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 543 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.17	3.43	3.36	-0.23
		de 38 à 44 kg	3.41	3.75	3.48	-0.10
		+ de 44 kg	3.11	3.20	3.13	-0.35

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 210 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.16	1.81	1.46	0.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 134 Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	90	100	95	4
	R	25-35 kg	41	88	68	-5

AUCUNE COTATION

Effectif global : 915 - Taux de vente : 89 %
Agneaux : La chute des cours amorcée il y a 15 jours continue malheureusement, les volumes présentés sont importants pour la saison et la demande bien trop fébrile. À vérifier dans 15 jours, la semaine du 15 août étant une semaine de trêve estivale, le marché est fermé.
Brebis : Cours reconduits.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

19 Septembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne demande dans les animaux. Les prix doivent tirer vers le haut, dans un contexte de hausse du coût de production !

Bovins maigres : Marché très dynamique, cours à la hausse!

POLITIQUES

La Première Ministre E. Borne a annoncé ce weekend les modalités de déclenchement du fonds de solidarité nationale, qui interviendra donc dès 30% de pertes pour l'arboriculture et la prairie et 50% en grandes cultures et viticulture. Il indemnisera les assurés à hauteur de 90% des pertes, et 45% les non-assurés. Rappelons que, pour être fonctionnel, le dispositif prairie doit pouvoir reposer sur des enquêtes terrain, en complément des indices, afin de vérifier les résultats satellitaires, encore incohérents.

ENVIRONNEMENT

Lors d'une conférence de presse au Space à Rennes, France Carbon Agri Association a annoncé le lancement de son troisième appel à projets. Cette fois, pas de plafond, les projets seront déposés par pallier de 1000 agriculteurs (quand les deux précédents avaient rassemblé 300 et 900 éleveurs). Avec l'application de la loi Climat (compagnies aériennes) et la loi d'urgence (centrales à charbon), FCAA mise cette année sur les grandes entreprises, les énergéticiens et les compagnies aériennes, avec un prix minimum côté acheter à 40€ la tonne.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les indicateurs de prix de revient pour les bovins produits en systèmes biologiques, actualisés des données du 1er semestre 2022, sont sortis. En augmentation de +5% par rapport au semestre précédent, ils atteignent les niveaux suivants : 7,22€/kg pour la vache race à viande; 7,58€/kg pour la génisse race à viande; 7,56€/kg pour le bœuf race à viande et 10,28€/kg pour le veau.
A noter, que vous retrouvez tous les prix de revient (conventionnel, Label Rouge, Bio) sur la page suivante : Indicateurs de référence coûts de production

FOCUS

La plateforme de connaissances du projet européen BovINE, coordonnée par la FNB et IDELE pour la France contient aujourd'hui plus de 400 publications. Ces publications sont la description d'innovations validées issues soit de la recherche soit de pratiques de terrain sur les thèmes de l'environnement, le bien-être animal, la qualité des viandes et la résilience socio-économique. N'hésitez pas à aller consulter cette plateforme de connaissance BovINE, en cliquant sur le lien suivant : plateforme BovINE

EN REGION

Après les marchés de Lezay, Parthenay et de la Sicamon, c'est maintenant au tour des marché de Bourg-en-Bresse et de Saint-Christophe-en-Brionnais de mettre en place des règles sur la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR). Ainsi, depuis le 1er septembre à Bourg-en-Bresse et à partir du 1er octobre à Saint-Christophe-en-Brionnais, seuls les animaux avec ASDA verte et issus de cheptels indemnes IBR seront acceptés. C'est un pas de plus vers l'obtention du statut indemne IBR de la France d'ici 2027 (plan validé par la Commission Européenne)

FAIT DE LA SEMAINE

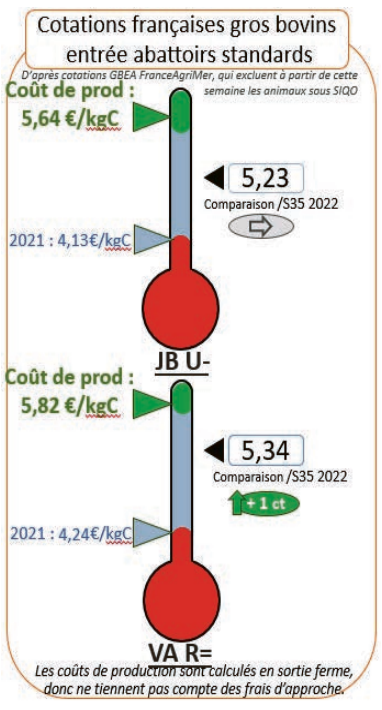
Elevage en danger : les messages passés au SPACE ! Marc FESNEAU a été interpellé à l'occasion du SPACE sur le contexte climatique hors-norme de 2022, l'explosion des coûts de production pour l'élevage, les cotations en hausses mais qui ne permettent toujours pas de dégager un revenu pour les éleveurs, soient toutes ces conditions qui poussent de nombreux éleveurs à faire le choix difficile de la décapitalisation. Le gouvernement mais aussi la filière doivent réagir pour donner des perspectives aux éleveurs!

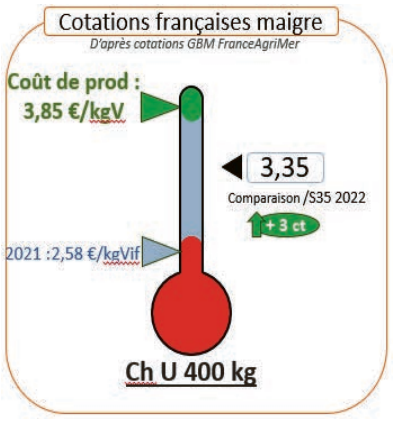
CHIFFRE DE LA SEMAINE

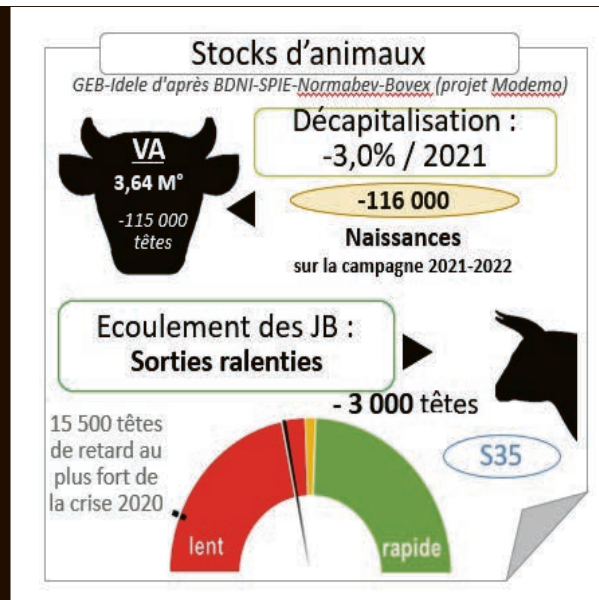
0,13 €/kg

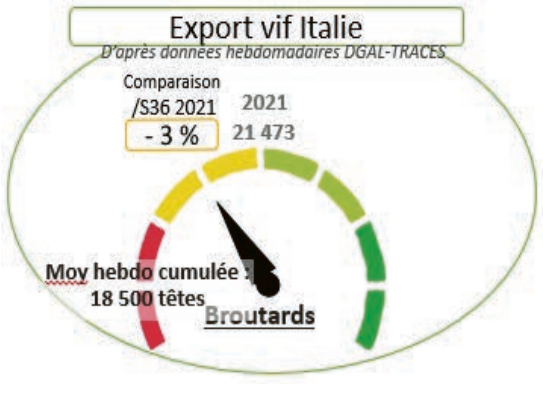
C'est la différence de cotations FranceAgrimer entre une vache viande R+ SIQO hors bio sur le mois d'aout 2022, comparé à une vache viande R+ standard semaine 35. Quand le surcoût label rouge est lui de 0,72€/kg si l'éleveur vend 1/3 de ses animaux labelisables en filière Label Rouge! Il est donc urgent de prendre en compte les indicateurs coût de production de référence, pour valoriser les animaux standards mais aussi Label Rouge !

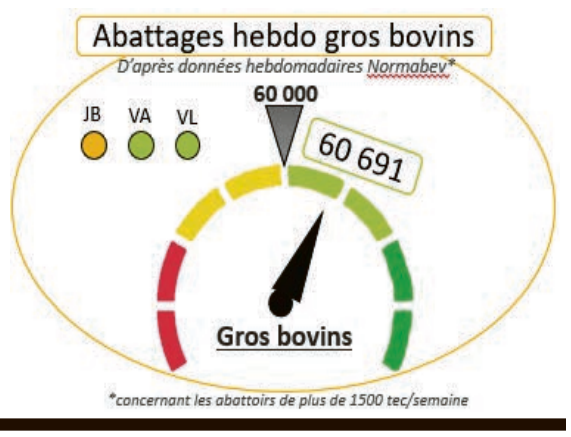
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

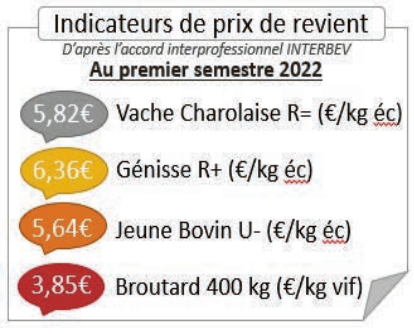


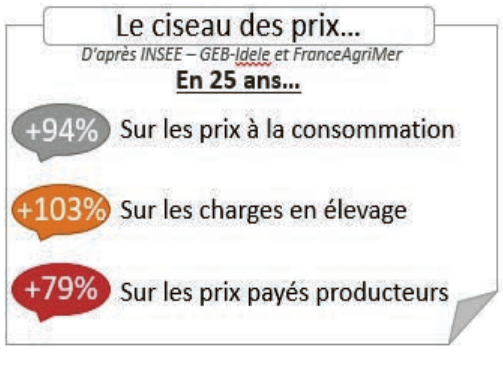












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 38
du 19 au 25 septembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports restent corrects. Le commerce demeure soutenu en animaux plutôt lourds et de qualité, en nombre insuffisant pour pleinement satisfaire les commandes. Les cours sont donc fermes à haussiers dans cette catégorie. La marchandise moyenne et/ou non vaccinée est toujours plus difficile à placer, les tarifs sont discutés et difficilement reconduits. En femelles, les prix restent fermes sur un commerce dynamique.

Gros bovins maigres : Les volumes sont très restreints cette semaine. Pour autant les acheteurs sont mobilisés et en demande d'animaux bien préparés. Les bons sujets profitent de tarifs fermes à haussiers. En marchandise moyenne, les cours sont reconduits.

Boucherie : Comme la semaine dernière, la demande reste dynamique en femelles allaitantes supérieures qui profitent de nouveau de plus-values quasi généralisées sur l'ensemble des places et en toutes races. Les femelles laitières et mixtes bien préparées sont également recherchées à des tarifs qui semblent repartir à la hausse. Inversement, le placement est moins évident en vaches maigres, les cours sont discutés.

Veaux : Le commerce reste compliqué : les apports s'étoffent sur certaines places dans une ambiance toujours tendue. Les achats sont très prudents et sélectifs, les cours sont difficilement reconduits voire de nouveau en repli, notamment en laitiers et croisés. Le placement reste très difficile en marchandise trop légère ou moyenne. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité est soutenue, particulièrement en femelles.

Ovins : Les volumes sont stables sur un commerce calme. Les agneaux bien préparés et bien triés s'échangent facilement à des tarifs fermes. Pour le reste, le tri est toujours sélectif, les cours sont discutés et peuvent tirer la cotation vers le bas. En brebis, la demande est en retrait cette semaine, la qualité n'est pas forcément au rendez-vous non plus. Les tarifs sont globalement revus à la baisse.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends Someca 30B bon état général année 1969 pneus usure 50% vidanges ok carte grise ; gyro broyeur Agram 120 ; char épandeur 3T sans hérisson.
✆ 06 70 89 57 21

55 - Vends tracteur Mf 6245, 4x4 + chargeur Mailleux MX100, 9.300 h, turbo neuf, cause cessation. Uniquement par téléphone, pas de Sms.
✆ 06 44 94 41 11

55 - Vends tracteur Landini Legend 115, 4x4, chargeur Mailleux MX6000, croco, 7.000 h, cause cessation. Uniquement par tél.
✆ 06 44 94 41 11

Travail du sol

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 /70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

42 - Vds semoir 15 rangs, ADI, bétaillère 3 tonnes, pulvér. 400 litres, divers.
✆ 04 77 29 10 18 le soir

71 - Vends combiné de semis 3 m. ; herse Kuhn HR302 ; semoir Sulky GC Tramline ; charrue Huard TR65T.
✆ 06 47 27 76 72

Récolte

03 - Vends foin, sous abris en bottes 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

63 - VENDS foin 2021 2022.
✆ 06 72 77 13 83

71 - Vends cause retraite, faucheuse Pottinger Novacat 262.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Divers

01 - Agriculteur recherche rouleaux cueilleurs occasion pour Bourgoin GR 10.
✆ 06 63 37 70 09

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



01 - Vds Sambron tbé refait sablé repeint mot. diesel freins neufs lève à 2m10.
✆ 06 74 82 72 12

01 - Vds chaine à fumier Miro 66 mètres galva avec moteur tbé, cover crop Prior 22 disques.
✆ 06 19 73 37 80

01 - Achète moiss. bat. Claas Dominator, NH 1530, 8030, 8040 et 8050 ; tracteur 4x4 ; épandeur à fumier ; cueilleur à maïs ; presse à foin RB MD ; semoir à maïs PN ; semoir à blé.
✆ 06 12 32 84 83

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3701)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends remorque Favier 3T basculante TBE + 1 ânesse blanche 10 ans 1,25m montée et bâtée très gentille pucée.
✆ 06 87 84 57 39

38 - Vends poêle à granulés Royal Diva de Palazzetti haut de gamme très bon état rouge céramique fonte dimensions LxlxH 61x52x120 réservoir 27 kgs 2000 euros.
✆ 06 86 74 58 69

39 - Vends semi à bois long chargement 4m x 1,40 de haut. Essieu remorque voiture 500 kg, 4 roues roue Jockey, crochet attelage.
✆ 06 61 66 05 53

58 - Vends ratelier quadriballes 14 places, bar. champs 4 + 5 m., - vis à grain Denis, diam. 125 + 160, - cellule privée (3802)
✆ 03 86 50 05 79

69 - A vendre râtelier balles rondes avec cornadis de fin 2019 : 1400 €.
✆ 06 84 71 05 54

89 - Remorque 8 tonnes Montvailler monocoque, portes automatiques, roues 18 x 22,5, compresseur, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Elevage

42 - Vds bétaillère Maitre, très bon état, L 4m, l 2,30 m, 6 bêtes.
✆ 06 59 53 04 16

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
>> RAINURAGE CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 2
Stand C4
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

88 - Vends roto Westfalia 20 places traite intérieure decro auto, dispo 12/2022, prix à débattre.
✆ 06 81 19 11 51

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends Duster 4WD, année 2016, blanc, 2 places, 162.000 km, attelage remorque.
✆ 06 47 27 76 72

Tourisme

69 - Twingo 2 essence 75cv, 70900 kms, distribution changé, 4 pneus état neuf, année 2009, Prix 4500 €
✆ 06 07 74 89 24

DIVERS

15 - Pass. de poupées anc. achète mod poupée tête porcelaine ou tête de 1850/1830. Vêt, acc et automates anc.
✆ 06 61 69 18 82

Achat-Vente

Récolte

21 - Agriculteur vend foin PN luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

71 - Vends cause cessation, foin enrubannage paille.
✆ 06 99 36 38 16

Fourrage

01 - Vds très bon foin 2021 et 2022 issu de prairies naturelles - 80 balles diamètre 120 soit 18 tonnes - prix à débattre - Marboz (Ain).
✆ 06 72 70 00 83

01 - Vds foin et regain 2021-2022 bottes rondes et carrées.
✆ 06 61 15 30 25

39 - Vds luzerne enrubannée camion 44 bottes rondes, 90 euros/tonne départ.
✆ 06 15 26 60 79

69 - Vends paille bottes rectangulaires livrées par 10 tonnes minimum et bon foin 2022.
✆ 04 74 00 30 70

71 - Vends cause retraite, 500 bottes de foin, bonne qualité, balles rondes, livraison possible.
✆ 06 80 34 74 12

89 - Vends paille de blé 90 x 250, récolte 2022, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Emploi

Offre

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC LA TRIPANDE, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande, 530ha et 65mères. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après l'essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation agricole en polyculture-élevage, située à Ennordres, recherche un agent ou une agente de production laitière, ayant de la rigueur, de l'autonomie et une capacité d'adaptation. Travail à effectuer : traite des vaches, entretien et alimentation du troupeau. Poste en CDD (du 01/12/2022 au 15/05/2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité - Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 85
ou 06 03 46 99 24

21 - Exploitation polyculture élevage allaitant recherche salarié (e), CDI, 10 kms de Beaune, peut-être nourri (3801)
✆ 06 24 83 40 73

58 - Exploitation polyculture-élevage, région Lormes - Corbigny recherche salarié (e) autonome et motivé, CDI (3703)
✆ 06 87 31 57 31

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 Cochez la rubrique de votre choix

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

58 - Exploitation polyculture élevage allaitant recrute ouvrier agricole, qualifié ou expérimenté, secteur Corbigny (3702)
✆ 06 49 38 53 78

69 - Domaine viti recherche ouvrier(e) en CDI, exp. souhaitée, conduite tracteur. Envoyer CV + LM par mail à :
✆ domane.croix.trechens69@gmail.com

69 - Exploitation Beaujolais sud recherche ouvrier(e) viticole tractoriste. Rémunération selon compétence. Possibilité de logement.
✆ 06 13 16 65 51

Stage

38 - Cherche stagiaire en vue apprentissage bovin lait et noix.
✆ 06 73 98 72 73

Location

Immobilier

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

Animaux

Bovin

07 - Vends males limousins 1 an pères liban rr vs leopard rrevs haled mn rre vs hbl tgs.
✆ 0685767459

15 - Vends cause fin de monte taureau charolais âgé de 3 ans, très doux. Garanties sanitaires OK.
✆ 06 89 85 16 67

18 - Vds 5 taureaux limousins, 10 mois, 2.000 euros.
✆ 06 14 40 22 10

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage Moreau Patrick HBC, vend 2 taureaux adultes, 19 génisses 18 mois, 14 vaches gestantes, TGS. Cessation d'activité retraite (3703)
✆ 06 81 80 68 23

21 - Vend taureaux 18 mois charolais, ok pour croisement aussi, 2 500 euros, veaux aussi disponible génotypés (3803)
✆ 06 27 15 80 86

42 - Vends taureaux Charolais 18m - VF- HBC- GAEC CHARGUERAUD-MABLY
✆ 06 98 74 20 72

58 - Vend grand choix de taureaux 18 mois et veaux de l'année HBC, SC Hétéro et Homo. EARL Colmont (3804)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

69 - Vends 2 vaches Jersiaise.
✆ 07 71 27 47 78

71 - Vends 17 génisses charolaises, à terme décembre d'un taureau, vêlages faciles. Pallot, Oudry.
✆ 06 16 50 72 21

71 - Vends cause cessation, 2 génisses, 16 mois, tarine pure race, IBR, bonne origine.
✆ 03 85 82 80 83 HR

71 - Élevage HBL vend taureaux 18 mois et veaux 1 an. Gaec Mathieu-Chevalier, 71430 Saint-Vincent-Bragny.
✆ 06 65 40 07 84 ou
06 67 64 30 87

71 - Portes ouvertes, vendredi 30 septembre et samedi 1er octobre, visite au pré, repros charolais HBC, Gaec DELORME, 71 Lournand.
✆ 06 80 20 46 47

73 - Vends cause cessation vaches et génisses pleines race 12. Et 3 HA de maïs.
✆ 06 79 25 89 57

88 - Recherche bœufs ou génisses charolais ou limousins certifiés AB - 8 à 24 mois.
✆ 06 08 61 13 46

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Ovin

03 - Vends 40 brebis IDF cheptel non inscrites présumées pleines terme décembre et 35 agnelles nées printemps 2022 prêtes à la lutte.
✆ 04 70 43 84 97

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

03 - Chiot Bouvier Bernois male pucé et vacc. n°puce 250269100270517 né le 02.07.
✆ 06 51 85 07 67 ou
06 50 97 02 98

39 - Vds chiot femelle berger allemand née le 26/06/22, non lof, portée 4 chiots, n°44791224700015
✆ 06 48 55 15 36

74 - Vends 5 chiots Border Collie M/F non LOF, nés le 09/06/22, mère N° 250269811820447.
✆ 04 50 43 50 01

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères *Le PRO de la tôle*



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 5 575 €HT
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nos publications sur Instagram

Le cabinet BRIVET – RAFFIN
Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne :
maisons de charme, châteaux, fermettes,
domaines agricoles et forestiers
Tél : 04.70.35.05.33 - *brivet-raffin.moulins@orange.fr*

PORTES OUVERTES élevage




Prix d'ensemble mâles National 2021

Élevage charolais inscrit IBR A-TGS
Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES AU PRÉ
les 23, 24 et 25 septembre 2022
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois- vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Rusticité - Docilité - Performance
Génétique sans corne
La solution Limousine
JOURNÉES PORTES OUVERTES
les 24 & 25 septembre
Visite complète des troupeaux
BREUGNOT François - Rangleau
58120 Blismes **06 76 29 30 60**
THOULE David - Le Couault
58340 Diennes-Aubigny **06 10 09 65 69**

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022
Portes ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année
Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Élevage Gaudet Fabien
Charnay - 71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
Élevage Guillaume Mateuil
Beaubernard - 71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

3 élevages Charolais HBC
vous ouvrent leurs PORTES
Samedi 1er et dimanche 2 octobre 2022
BERTHIER Pierre, Les Apports, 71 Marizy - **06 07 08 76 39**
EARL CHEMARIN, Les Tatins, 71 Marizy - **06 83 89 75 08**
GAEC PORNON, La Combe, 71 Viry, **06 74 53 49 72**

PORTES OUVERTES
VENDREDI 23 SEPTEMBRE
& SAMEDI 24 SEPTEMBRE
Veaux de l'année,
taureaux 18 mois et adultes
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

PORTES OUVERTES
Vendredi 30 sept.
et samedi 1er oct. 2022
GAEC DELORME
Collonges - 71250 Lournand
Élevage Charolais HBC, visite au pré de nos reproducteurs mâles de l'année et taureaux 18 mois.
Tél. : 06 80 20 46 47

Samedi 1er et dimanche 2 octobre 2022
PORTES OUVERTES
Élevage PACAUT J.M
71190 Laizy - **06 84 10 17 27**
Veaux de l'année - Taureaux 18 mois - Génisses gestantes

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

GLOAGUEN & ASSOCIES
Avocats à la Cour
2 rue au Duc
35000 Rennes

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GREEN VENTURE
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 17 rue de Vignery – 21160 Perrigny-lès-Dijon
798 790 358 RCS Dijon

Par décisions en date du 31 août 2022, l'associé unique décide d'assumer les fonctions de président de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Plamen Alexandrov, démissionnaire.
En conséquence, le président de Société est désormais la société Etablissements Petitprez & Lambaere, société à responsabilité limitée au capital de 162.000 euros, dont le siège social est situé à Wasquehal (59290) 4 avenue de la Marne – Immeuble le Cartelot – Bâtiment B, 475 485 132 RCS Lille Métropole.
Modifications au RCS de Dijon
Pour avis

AL22003921

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE LE BOUT DU MONDE
Société civile
Au capital de 11 433,75 €
Siège social : Route de Bourguignon Combertault
21200 BEAUNE
420.466.252 RCS DIJON

Aux termes d'un acte unanime des associé en date du 1er juillet 2022, il a été décidé de nommer à compter du même jour : Mme Justine GUILLO demeurant 570 Rue de Montroux 71440 MONTRET, en qualité de gérante, en remplacement de M. Christophe GUILLO, démissionnaire. RCS DIJON.

AL22004100

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE HUDELOT-NOELLAT
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 2 643 118 euros
Siège social : 5 Ancienne Route Nationale 74 –
21220 CHAMBOLLE-MUSIGNY
901 464 206 RCS DIJON

Il résulte de l'acte authentique reçu par Maître Clément de Leiris, Notaire à NUITS-SAINT-GEORGES (21700), le 13 juillet 2022 que le capital social a été augmenté de 2 642 118 euros par voie d'apports en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 1 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 2 643 118 euros
Pour avis. La Gérance.

AL22004102

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE JARDIN DE FAUSTINE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social : Route de Chevigny Centre Commercial
21800 SENNECEY-LES-DIJON
802.816.215 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 7 avril 2022, il a été décidé de transférer le siège social à Les Pascauds, 1240 Rue des Batillons 71600 SAINT LEGER LES PARAY à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts.
RCS DIJON.

AL22004109

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DIJON PISCINE SPA
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 bis rue des Novalles
21240 TALANT
888 416 203 RCS DIJON

L'AGE du 30.08.2022 des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, a décidé également de transférer le siège social du 8 bis rue des Novalles 21240 TALANT au 28 B rue d'Hauteville 21121 DAIX à compter du 30.08.2022 et de modifier l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président

AL22004112

CHANGEMENT DE GÉRANT

CINETRANSFERT
SARL au capital de 12 000 euros
Siège social
10 rue de la Toison d'Or
21000 DIJON
RCS DIJON 797 544 871

L'AGO du 31.08.2022, a pris acte de la décision prise par Yves GOUDIER de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 01.09.2022 et a nommé en qualité de nouveau gérant Jean MOREAU demeurant 13 rue de la Toison d'Or 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 01.09.2022.
Pour avis - La Gérance

AL22004124

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MODIFICATIONS DES STATUTS

JOA Transport
SAS au capital de 5 000 euros
Siège social
4 rue du Nordet
21910 NOIRON SOUS GEVREY
853 692 788 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20/05/2022, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 4 rue du Nordet, 21910 NOIRON SOUS GEVREY au 10 A rue de la Renouille 21600 LONGVIC à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; de nommer en qualité de Directeur Général, la Société AG CONSULTING FR, SAS au capital de 1 500 euros dont le siège social est rue Claus Sluter, 21160 MARSANNAY LA COTE, immatriculée sous le numéro 852 922 186 RCS DIJON, en remplacement de M. Anthony GODOT, démissionnaire. L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Anthony GODOT a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de l'ancien directeur général.
POUR AVIS. Le Président

AL22004125

EXTENSION D'ACTIVITÉ

O'CARRELAGE
SASU au capital de 3000 euros
92 route de Paris – Hall 3
89380 APPOIGNY
Siret 891 982 191 00019

OBJET : Extension d'activité
Les autres activités initiales étant maintenues, l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2022 a décidé de l'extension de l'activité suivante, à compter du 15 septembre 2022
Pose de tous revêtement de sol ou mural
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre et registre de la chambre de métiers d'Auxerre

AL22004136

AVIS DE PUBLICITÉ

3BMCR
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 80 Avenue de la Sablière
21200 BEAUNE
RCS DIJON 897 692 810

AGO du 30.06.2022 – Nomination CAC
Commissaire aux comptes titulaire : M. Jean-Luc CARRE – 11 Rue Denis Papin 25000 BESANCON
Commissaire aux comptes suppléant : REVISION, GESTION, AUDIT – 1 Rue du Dauphiné 21121 FONTAINE LES DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL22004134

MODIFICATION DE DIRIGEANT

L'associée unique en date du 01/09/2022 de la société PAUL LIBBRA INDUSTRIE, SASU au capital de 5 000 euros, sise 9 Route d'Esbarres 21470 BRAZEY-EN-PLAINE, RCS de DIJON 829 712 413, a décidé de nommer la société HOLDING PAUL LIBBRA SAS, 184 rue du Ladhof 68027 COLMAR, 916 620 628 RCS COLMAR, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Paul LIBBRA, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL22004143

TRANSFERT DU SIÈGE ET CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

SCI DES APPARTEMENTS DU ROSAIRE
SCI au capital de 1 000€
Siège : LADOYE-SUR-SEILLE (39210)
Le Moulin
RCS LONS-LE-SAUNIER n°440 949 907

Aux termes d'un acte reçu par Me LORISSON, notaire à DIJON, le 12/08/2022, il a été décidé : il a été décidé : 1) De transférer le siège de la sté de LADOYE-SUR-SEILLE (39210) Le Moulin, à DIJON (21000) 26 rue du Point du Jour ; 2) de modifier la dénomination de la sté de « SCI DES APPARTEMENTS DU ROSAIRE « pour « SCI PDJ «.
La sté a été constituée aux termes d'un acte reçu par Me Luc SIMONIN, notaire à BLETTERANS, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS, une société civile initialement dénommée SCI DES APPARTEMENTS DU ROSAIRE, au capital de 1 000€, composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet la gestion et la location de tout immeuble (bâti ou non bâti) situé sur le territoire français dont elle sera devenue propriétaire par suite d'apport, d'achat, d'échange, de construction ou de prise en crédit-bail immobilier, et notamment d'un immeuble ensemble immobilier situé à ARLAY (Jura). M. Jean-François CLET, dmt à ce jour à CLENAY (21490) 4 ruelle du Gué est gérant.
Les cessions ou transmission au profit d'autres personnes que des associés sont soumises à agrément.
Me Guillaume LORISSON

AL22004153

MODIFICATION DES STATUTS

LOL'DING
SARL au capital de 800 €
Siège social :
2 Bis avenue de Marbotte
21000 Dijon
830 143 004 RCS de Dijon

L'AGE du 01/09/2022 a décidé de :
- Modifier la dénomination qui devient : ESSOR & SENS
- Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes : Exploitation d'un organisme de formation dans les domaines suivants :Coaching (Management d'équipes, Développement du leadership, Gestion de conflits, Préparation à la prise de poste et la prise de fonction, Coaching pour manager, Coaching pour dirigeants, Coaching de structure et d'équipes, Préparation départ en retraite, Constituer son équipe projet, Développement de l'intelligence émotionnelle,- Gestion du temps, Gestion du stress, Améliorer sa communication personnelle, Prise de parole en public, préparation aux oraux, Accompagner le changement et lever les résistances, Animer une réunion, Gestion de la relation client, Mise en oeuvre d'outils de reporting adaptés et efficaces, Développement commercial.)Coaching, recrutement, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, l'organisation de rencontre consacrées à la formation et l'animation de groupes,
Mention au RCS de Dijon

AL22004165

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HEXAGONE
SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 8 rue Charles Cloutier - 21200 BEAUNE
849 032 701 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 8 Rue Charles Cloutier - 21200 BEAUNE au 21 Rue de Serrigny – Cidex 10 – 21550 LADOIX-SERRIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.

AL22004170

AVIS DE PUBLICITÉ

SEMA
Société par actions simplifiée
au capital de 460 992,25 euros
Siège social : 1 Rue Lucien Perriaux
21200 BEAUNE
RCS DIJON 330 861 055

AGO du 30.06.2022 – Nomination CAC
Commissaire aux comptes titulaire : M. Jean-Luc CARRE – 11 Rue Denis Papin 25000 BESANCON
Commissaire aux comptes suppléant : REVISION, GESTION, AUDIT – 1 Rue du Dauphiné 21121 FONTAINE LES DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL22004177

GÉRANCE

PAGIN'UP
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue Richard - 21200 BEAUNE
753 385 293 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1ER septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Dominique ROUILLON de ses fonctions de gérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL22004186

// GÉRANCE

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE - DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 08 septembre 2022, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 13 septembre 2022 dossier 2022 00085783 référence 2104P01 2022 N 001974, contenant cession de fonds de commerce.
La Société dénommée **CAPR-IS ORIENTAL**, Société à Responsabilité Limitée (Société à associé unique) au capital de 1.500,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or), 5 Rue Laignelet, identifiée sous le numéro SIREN 800 054 074 RCS DIJON (Côte d'Or).
A vendu à La Société dénommée **A'LLO 'PIZZA MIREBEAU**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à MIREBEAU SUR BEZE (Côte d'Or), 6 Rue des Moulins, identifiée sous le numéro SIREN 818 877 987 RCS DIJON (Côte d'Or).
Un fonds de commerce de restauration rapide, exploitation d'un kebab et vente de produits dérivés et orientaux (sans vente de boissons alcoolisées), et vente à emporter, connu sous le nom commercial de «CAPRIS ORIENTAL» situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte d'Or), 5 Rue Laignelet, moyennant le prix de DIX SEPT MILLE EUROS (17.000,00€) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX EUROS (11.870,00 €);
- aux éléments corporels pour CINQ MILLE CENT TRENTE EUROS (5.130,00 €).
Entrée en jouissance : A compter rétroactivement du 01er septembre 2022.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC
Pour avis, Le Notaire

AL22004144

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE FUSION

HOTEL GRILL DE BEAUNE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 953 000 euros
Siège social : La Berthelotte - Levernois - 21200 BEAUNE
RCS DIJON 313 989 493
La société HOTEL GRILL DE BEAUNE a établi en date du 15 août 2022 un traité de fusion par acte sous signature privée avec la société CD, absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 38 rue du Faubourg Bretonnière 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 851 953 778 RCS DIJON.
La société HOTEL GRILL DE BEAUNE, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société CD depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société CD a été dissoute sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.
Le boni de fusion s'élève à 31.666 euros.
Pour avis
La Gérance

AL22004157

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

LA CLE DES CHAMPS
société civile immobilière
au capital de 1000 euros
siège social : 13 rue du Moulin des Etangs, 21600 FENAY

Suite à la parution en date du 16/09/2022, il y a lieu de rectifier l'adresse des gérants de la société LA CLE DES CHAMPS.
Il fallait lire les mentions suivantes :
Gérance : Monsieur Cyril CASANOVA demeurant au 52 avenue du Drapeau 21 000 DIJON ET Madame Alice CASANOVA demeurant au 52 avenue du Drapeau 21 000 DIJON
Pour avis rectificatif, la gérance.

AL22004101

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot office notarial n° 21002, le SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
Monsieur **Marc Louis Joseph FORTUNATO**, gérant de sociétés, et Madame **Emmanuelle Bernadette Michèle WALTHER**, responsable de magasin, demeurant ensemble à DIJON (21000 Côte-d'Or) 33 RUE DES MARMUZOTS.
Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Xavier ALHERITIERE notaire à DIJON (21000 Côte-d'Or) le 25 juin 1996 préalable à leur union célébrée à la Mairie de TALANT (21240 Côte-d'Or) le 13 juillet 1996.
Ont adopté pour l'avenir le régime matrimonial de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Ludovic BAUT notaire à DIJON (21) 52 bd Carnot, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis. »

AL22004194

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

DISSOLUTION

QUENTHEO
SC au capital de 1000 €
Siège social :
7 IMPASSE DE PISSELOUP
21410 Fleurey-sur-Ouche
491 181 897 RCS de Dijon

Par décisions unanimes en date du 02/06/2022 les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. DEROUSSIAUX Bruno, demeurant 1 rue racine 25300 Pontarlier, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS de Dijon

AL22004152

DISSOLUTION

TEMPERA ART GALLERY
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Rue Edouard Fraysse - 21200 BEAUNE
789 954 179 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 mars 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Chantal ELSHOUT, demeurant 4 Rue Aimond - 21510 MAUVILLY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

Le siège de la liquidation est fixé 4A Rue Jacques de Molay – 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL22004132

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE DISSOLUTION

CD
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 38 rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
RCS DIJON 851 953 778

La société CD a établi en date du 15 août 2022 un traité de fusion par acte sous signature privée avec la société HOTEL GRILL DE BEAUNE, société absorbante, société à responsabilité limitée au capital de 1 953 000 euros, dont le siège social est La Berthelotte - Levernois 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 313 989 493.
La société HOTEL GRILL DE BEAUNE, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société CD depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société CD s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis
La Gérance

AL22004158

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EVEREST INVEST
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 19 Rue Du Palais, 21000 DIJON
Siège de liquidation : 19 rue du Palais 21000 DIJON
800 721 367 RCS DIJON

L'AGO réunie le 02/07/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Eléonore MACHARD de GRAMONT, demeurant 19 rue du Palais 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis
Le Liquidateur

AL22004176

// CONSTITUTION

Olivier BENOIT – avocat
Spécialiste en droit des sociétés
14, rue Raymond Poincaré
54000 NANCY
Tél : 03.83.27.32.32

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 13 septembre 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI EBA Immo
Siège social : 12, rue Jean Baptiste Lallemand, 21 000 DIJON
Objet social : l'acquisition de tout immeuble bâti ou non bâti, l'édification pour le compte d'elle-même de toute construction sur les terrains lui appartenant, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Elodie BOU-ASSI, demeurant à DIJON (21000), 12, rue Jean Baptiste Lallemand,
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22004110

AVIS DE CONSTITUTION

RB HOLDING Société par actions simplifiée au capital de 225 000 euros Siège social : 4 rue de la Vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HAUTEVILLE LES DIJON du 12.09.2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : RB HOLDING
Siège : 4 rue de la Vigne au Loup, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 225 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités.
La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion.
La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.
Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Rémi BONNOTTE, demeurant 4 rue de la Vigne au Loup, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL22004108

AVIS DE CONSTITUTION

VINVERVAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euros
Siège social : 7 Grande rue
21160 FLAVIGNEROT
Aux termes d'un acte SSP en date du 14/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : VINVERVAL
Siège social : 7 Grande rue, 21160 FLAVIGNEROT
Objet social : La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer directement une ou plusieurs participations dans une ou plusieurs sociétés ; Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 euros
Gérance : M. Vincent HAILLOT, demeurant 7 Grande rue, 21160 FLAVIGNEROT
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22004130

AVIS DE CONSTITUTION

HSC INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euros
Siège social : 33 rue Humbert de Gillens
21700 GERLAND
Aux termes d'un acte SSP en date du 14/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : HSC INVEST
Siège social : 33 rue Humbert de Gillens, 21700 GERLAND
Objet social : La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer directement une ou plusieurs participations dans une ou plusieurs sociétés ; Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 euros
Gérance : M. Steve CLERGET, demeurant 33 rue Humbert de Gillens, 21700 GERLAND
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22004133

AVIS DE CONSTITUTION

LEO & MAX
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euros
Siège social : 3 rue de la Combe au Seuret
21370 VELARS SUR OUCHE
Aux termes d'un acte SSP en date du 14/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LEO & MAX
Siège social : 3 rue de la Combe au Seuret, 21 370 VELARS SUR OUCHE
Objet social : La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer directement une ou plusieurs participations dans une ou plusieurs sociétés ; et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 euros
Gérance : M. Nicolas DANDELOT, demeurant 3 rue de la Combe au Seuret, 21370 VELARS SUR OUCHE
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis

AL22004139

Office Notarial Mikaël LERCH
Place de l'Hôtel de Ville
21290 RECEY-SUR-OURCE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, Notaire administrateur de la société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Mikaël LERCH,notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à RECEY-SUR-OURCE (21290), Place de l'Hôtel de Ville, le 16/09/2022, a été constituée la société suivante :
Dénomination : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE RENARD
Forme : groupement foncier agricole
Siège social : 1 chemin de l'Aiguillotte CHAUGEY (21290)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 257 500 €
Objet : propriété et administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole.
Cession de parts à titre onéreux : tout associé

ANNONCES LÉGALES

peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses ascendants ou descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail.Toute autre cession à titre onéreux ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés,donné dans les conditions prévues aux statuts.
Madame Isabelle CHANUSSOT demeurant à CHAUGEY (21290) 1 chemin de 'Aiguillotte.
Monsieur Romain RENARD demeurant à CHAUGEY (21290) 1 chemin de l'Aiguillotte.
Madame Camille RENARD demeurant à CHAULGNES (58400) Impasse de la Jacotte
ont été nommés tous les trois gérants pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis.
Le Notaire.

AL22004167

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous signature privée en date à ST MESMIN du 16/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : M.R.P.S.
Siège : 12 Rue du Château - Hameau de Fontette, 21540 ST MESMIN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 euros
Objet : La réalisation de travaux agricoles pour tous types de clients (exploitations agricoles, particuliers, collectivités…)
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Maxime RENAULT, demeurant 12 Rue du Château - Hameau de Fontette, 21540 SAINT MESMIN
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL22004169

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à NOLAY (21340) du 15/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LES PETITS BONHEURS DE NATALINE
Siège social : 29 Rue de la République – 21340 NOLAY
Objet social : l'exploitation de tous fonds de commerce de librairie, papeterie, presse, bimbeloterie, articles de maroquinerie ; la vente de toutes boissons alcoolisées ou non ; l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroir, d'épicerie fine ; l'activité de dépôt-vente d'objets mobiliers, l'organisation de manifestations culturelles événementielles.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Bérangère LEVERDEZ, demeurant 24 rue de la Charité – 21340 NOLAY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22004171

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DU SIÈGE SOCIAL ET DE L'OBJET SOCIAL

LYJ INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 43 rue du 4 septembre
58600 FOURCHAMBAULT
RCS NEVERS - 534 921 010

Par AGE du 25 juillet 2022, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : le nettoyage de panneaux solaires ; les travaux d'électricité et de climatisation ; la propriété et la gestion de tous biens immeubles et droits immobiliers; toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes ; la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens et de transférer le siège social au 4 Impasse de l'Etang 58180 MARZY. Les statuts seront modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS Nevers.
Pour avis

AL22003787

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MENUISERIE ROGER

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 place du Commandant Barat
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
810679589 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 18 juillet 2022, la gérance de la société à responsabilité limitée MENUISERIE ROGER a décidé de transférer le siège social du 4 place du Commandant Barat, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE au 5 chemin des merles 58400 CHAULGNES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22003993

ALPHA EXPERTS NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

NEVERS PISCINES

Forme : SAS.
Capital social: 5000 euros.
Siège social : 9 bis route de Paris - 58640 VARENNES-VAUZELLES.
849037817 RCS de Nevers.

Aux termes de l'AGE en date du 31/05/2022, les associés ont décidé :
- de réduire la capital social de 2 750 € pour le porter de 5 000 € à 2 250 € par voie de rachat et d'annulation de parts sociales appartenant à certains associés,
- d'augmenter le capital social de 2 750 € pour le porter à 5 000 € par incorporation de réserves.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22003995

ALPHA EXPERTS NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

NEVERS PISCINES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000.00 €
Siège social : 9 bis route de Paris
58640 VARENNES-VAUZELLES
849 037 817 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'associé unique du 01/09/2022, il résulte que Monsieur Thibaut MILLET, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre) 66 rue de Gérigny, a été nommé président de la société en remplacement de Monsieur Yves BAPTISTE à compter du même jour. De ce fait, il est mis fin à ses fonctions de directeur général sans remplacement.
Mention au RCS de NEVERS.

AL22004021

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

RÉDUCTION DU CAPITAL

SASARLE

SAS au capital de 20 000 euros
Siège social : La Verdrelle - 58500 RIX
RCS NEVERS 789 860 723

L'AGE du 30/07/2022, a décidé de réduire le capital social de 10 000 euros et de le ramener de 20 000 euros à 10 000 euros par rachat et annulation de 100 actions d'un montant nominal de 100 euros chacune, et remboursement à l'associé retrayant d'une somme de 655 000,00 euros.
Cette décision, non motivée par des pertes, a été prise sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux dans le délai de 20 jours à compter du dépôt du PV de l'AGE autorisant la réduction du capital.
Le dépôt au greffe interviendra à l'issue de la présente insertion.
Le procès-verbal du Président constatant la réalisation de l'opération sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS à l'issue du délai d'opposition.
Pour avis, le Président

AL22004095

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI DE L'ETANG

Société civile immobilière
au capital de 267 200 EUROS
Siège social : LES RAVIERS,
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
440 482 875 NEVERS

L'AGE du 01/09/2022 a nommé en qualité de co-gérants à compter du 01/09/2022 :
Monsieur Sébastien de HULSTER, né le 24 août 1980 à BOULOGNE BILLANCOURT (92) demeurant 15 rue du 4 Septembre, 78750 MAREIL MARLY
Madame Perrine de HULSTER épouse TILLOY, née le 30 août 1972 à PARIS (16ème), demeurant 21 B rue de Bergette - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE,
en remplacement de Monsieur Eric de HULSTER, Gérant décédé et de Madame Catherine de HULSTER
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

AL22004111

SCI ALVES DOS SANTOS

MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

SCI ALVES DOS SANTOS

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 €uros
Siège social :897 Rue Victor Hugo
58600 GARCHIZY
R.C.S. : NEVERS 49211361800010

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2022, les associés prennent acte du transfert du siège social, à compter du 01/09/2022 :
Ancienne mention :
Siège social : 897 Rue Victor Hugo, 58600 GARCHIZY
Nouvelle mention :
Siège social : 7 Route de Corcelles, 58180 MARZY
Pour avis

AL22004141

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

LES BEAUX PAPIERS

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : La Roseraie R.N.7,
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers : B 778 114 512

Au terme de l'AGO du 30.06.2021, les associés ont constaté que les mandats de la SAS COGEP AUDIT, domiciliée 2658 Route d'Orléans, BP 55 18320 SAINT DOULCHARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SA COGEP, domiciliée 2658 Route d'Orléans, BP 55, 18320 SAINT DOULCHARD, Commissaire aux comptes suppléante, sont arrivés à échéance et que la Société n'a pas dépassé deux des trois seuils légaux et règlementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, et décident de ne pas procéder à leur renouvellement et de ne pas procéder à la désignation des Commissaires aux Comptes. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis. Le Président.

AL22004156

MODIFICATION DU CAPITAL

POWER

SAS au capital de 2 760,00 €uros
les valottes pature derriere 5
8230 ALLIGNY-EN-MORVAN
880 104 252 R.C.S. NEVERS

Le 16/09/2022, le Président, sur délégation de pouvoir des associés du 07/09/2022, a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social de la société, d'un montant nominal de 305 €, pour le porter de 2.760 € à 3.065 €, par émission de 305 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 € par action, assortie d'une prime d'émission de 271 € par action.
Modification au RCS de Nevers

AL22004172

AUGMENTATION DU CAPITAL

SARL RITTER E&G

Au capital social de 1.000 euros
12, rue du 13ème de ligne
58000 NEVERS
892 320 037 RCS NEVERS

Suite à AGE du 31/07/22, avec effet au 01/02/22, il a été approuvé l'apport à notre profit de l'entreprise individuelle de M.Gilles RITTER et l'augmentation de capital de 55.360 euros en résultant passant le capital de 1000 euros à 56360 euros.

AL22004185

// GÉRANCE

Etude de Maître Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS,
10 rue Vauban

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 2septembre 2022, enregistré à NEVERS 1, le 12 septembre 2022 Dossier 202200022702 référence 5804P01 2022 N 00482, a été cédé un fonds de commerce par Mademoiselle Stéphanie NGUYEN, née à HO CHI MINH VILLE (VITE-NAM), le10 juin 1982, demeurant à NEVERS (58000) 9, rue de Charleville, Célibataire, à la SARL B2G, au capital social de 2.200,00 Euros, dont le siège est à NEVERS (58000)9, rue de Charleville, identifiée au SIREN sous le numéro 917945776 et immatriculée au RCS de NEVERS, un fonds de commerce d'Hôtel, Café, Bar, location de meublés sis à NEVERS (58000) - 9, rue de Charleville, connu sous le nom commercial L'HÔTEL DES DEUX GARES» et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de NEVERS, sous le numéro 537550444. Propriété jouissance : Jour de la signature de l'acte. Prix de cession : CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 EUR), s'appliquant,aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-ONZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (91.960,00 EUR), et au matériel pour DIX-HUIT MILLE QUARANTE EUROS (18.040,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître ROBERT, 10 rue Vauban – 58000 NEVERS, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL22004173

// VENTE AUX ENCHÈRES

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES AMIABLE

La vente aura lieu en l'étude de **Me S. KOWAL, Notaire à CORBIGNY (58)**, au plus offrant et dernier enchérisseur, le :
MARDI 11 OCTOBRE 2022, à 14H30
A la requête des Consorts SALE,
Il sera procédé, après accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la vente aux enchères publiques amiable des biens :
LOT UNIQUE : Commune d'EPIRY (58800)
Parcelles de pré : A n°38 (0ha 80a 40ca) / A 121 (1ha 36a 69ca) Total : 2ha 17a 09ca
MISE A PRIX : DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €)
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé à l'Etude de Me KOWAL,où toute personne peut en prendre connaissance, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus indiqué, et devra être d'un multiple de CENT EUROS (100,00 €)
Toute personne désirant enchérir devra remettre au notaire soussigné **un extrait d'acte de naissance de moins d'un mois et un chèque de banque de 1 200,00€.**
Nota-Les frais préalables sont payables en sus du prix d'adjudication. Pour tous renseignements,s'adresser à Me S. KOWAL, tél. 03/86/20/01/88.

AL22004183

// DIVERS

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 8 septembre 2022,Mr MENTION Gérard Georges, et Mme LEFEBVRE Chantal Jacqueline, son épouse, demeurant ensemble à COLMERY (Nièvre) 10 route de St Malo, Dreigny, mariés à EPINAY SOUS SENART (91860) le 4/9/1976, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL22004127

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou locations, tout ou partie des biens suivants :
Cmne de CESSY-LES-BOIS: ZONE RNU
Loué par bail rural sur partie
6 ha 94 a 95 ca
- Champs des charmes: ZI-31 - La cote: D-345-367-373-389-402-411 ZB-10(J)-10(K)-16-17(J)-17(K)-110
Cmne de CHAMPLEMY: ZONE RNU
Parcelles boisées
22 ha 40 a 35 ca
- Buisson joseph: ZB-1 - La ranche: A-53-54-61 - Les echeintres: ZT-57
Et, par extension, Cmne de OUDAN: ZONE RNU
5 ha 89 a 20 ca
- Buisson guyot: ZD-43
Cmne de LIVRY: ZONE RNU
5 ha 13 a 20 ca
- Paraize: ZO-25-26-27
Cmne de VAUX D'AMOGNES: ZONE U
Maison d'habitation (longère sur cave) et dépendances + foncier
6 a 59 ca
- Hameau de nion: A-193-226-237
Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONES A et N
46 a 04 ca
- Beauregard: D-1442-1450 - Les fonds de tracy: E-189-220-229 - Les iles de tracy: E-165 - Les vallees de vilmoy: C-413-421-442-443
Ventes et locations faisant partie de la Cession globale d'une exploitation polyculture / bovins allaitants avec bâtiments d'habitation, exploitation et actifs
(vente : 6 ha 99 a 93 ca / location 63 ha 48 a 20 ca / Bail SAFER : 6 ha 91 a 15 ca)
Biens à vendre :
Cmne de CHEVENON: ZONE A
6 ha 99 a 93 ca
- Le grand pre: B-1199[1011]-1200[1011]-1201[1011]-1204[1190]-1205[1190]-1206[1190]-1207[1190] - Les geais: B-1009[148] - Pre de chevenon: B-1202[1189]-1203[1189]
Biens à louer par Intermédiation Locative :
Cmne de CHEVENON: ZONE A
35 ha 38 a 50 ca
- 'Grand champ de bee': AD- 14[1106](J)- 14[1106](K) - 'Les geais': B- 149- 151-154 - 'Pre bouchard': AB- 72[369]- 74[370]-181[1078](J)- 181[1078](K) AD- 16[376] - 'Pre de chevenon': B- 165- 1188[164] - 'Pre de l echange': B- 498(J)- 498(K) - 'Pre de l etang bouchard': AD- 13[1105] - 'Pre de l etang neuf': B- 484(J)- 484(K)
Cmne de LUTHENAY-UXELOUP : ZONE A
12 ha 43 a 50 ca
- 'Chez leblanc': A- 67(J)- 67(K)- 68(J)- 68(K) - 'Le rond': A- 58- 59- 65- 66 - 'Les bourjolles': A- 55- 56- 57
Et, par extension, Cmne de SAINT-PARIZE-LE-CHATEL : ZONE A
4 ha 31 a 89 ca
- 'Champ chardon': B- 75(K)- 75(J)[F1]
Cmne de LUTHENAY-UXELOUP : ZONE A
5 ha 28 a 48 ca
- 'Au toreau': B- 332- 333- 334- 339- 344- 521 - 'Le bourg': A- 176- 177- 178
Cmne de LUTHENAY-UXELOUP : ZONE A
1 ha 22 a 95 ca
- 'La varenne': A- 245
Cmne de LUTHENAY-UXELOUP : ZONE A
4 ha 82 a 88 ca
- 'Les boulats': A- 359- 360- 361- 362- 363
Biens à louer par Bail SAFER :
Cmne de CHEVENON: ZONES N et AU
6 ha 91 a 15 ca
- 'Champ des noyers': AB- 125[598]- 126[665]
- 'Champ millet': AB- 112[723]- 186[115] - 'Le petit atelier': AE- 60[627]- 61[625] - 'Pre de la presle': AB- 111[725]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/10/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22004178

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 14 novembre 2021, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 15 septembre 2022, Monsieur Guy Alain LEON, célibataire, demeurant à CHITRY LES MINES (58800), 5 rue du Croc du Lac, né à PARIS (75014), le 5 février 1949, décédé à CLAMECY (58500), le 19 mars 2022, a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour avis : Me Elvira DIAS-SOUVANT.

AL22004161

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SELARL DU DOCTEUR PHILIPPE CORDIER

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins
au capital de 7 500 euros
Siège social : 7 avenue Colbert
58000 NEVERS
482 905 023 RCS NEVERS

Le 28/08/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée dela société à compter du 01/09/2022.
M Philippe CORDIER demeurant 11 Faubourg de Lyon 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 11 Faubourg de Lyon 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL22004094

DISSOLUTION

SCI PAJECO

SCI au capital de 12194 €
Siège Social
25 ter bd de la République
58000 NEVERS
410001002 RCS de NEVERS

Par AGE du 14/08/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 14/08/2022. M. CORBIER Jean-Marc 25 ter bd de la République 58000 NEVERS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur Mention au RCS de NEVERS

AL22004118

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PAJECO

SCI au capital de 12195.92 €
Siège Social : 25 ter bd de la République
58000 NEVERS
410001001 RCS de NEVERS

Par AGE du 18/09/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. CORBIER Jean-Marc 25 ter bd de la République 58000 NEVERS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 18/09/2022
Radiation au RCS de NEVERS

AL22004129

DISSOLUTION

GONCALVES MASSON VETIZOU
Société Civile de Moyens en liquidation au capital de 103 176 €
Siège social : 16, Boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
305 817 660 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 08/09/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2022 et sa mise en liquidation amiable.
M. Fabrice VETIZOU dt à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 19, rue des Robards a été nommé comme liquidateur pour une durée de 3 ans, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004147

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PHARMACIE CENTRALE

SELARL en liquidation
au capital de 370.000 euros
Siège social : 53 Grande Rue
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
379 943 384 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Hubert LECHEVIN dt 69, rue des Saints Flix – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, a été désigné liquidateur.
Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur, 39 rue des Saints Flix – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, H. LECHEVIN

AL22004154

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : GFR INVEST IMMO. Capital : 100€ Siège social : 4 quai des Eduens 58000 Nevers. Objet: La propriété, l'administration, la gestion, l'entretien et l'exploitation par bail, de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial, dont elle deviendra propriétaire, par voie, d'acquisition, échange, apport, ou autrement. La réalisation de tous travaux d'amélioration et de toutes installations nouvelles, conformément à la destination desdits immeubles, et accessoirement la vente des locaux de ces immeubles. Eventuellement l'acquisition, la propriété, l'échange, la vente, l'administration et la gestion de tous placements tels que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts d'intérêts, de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilés. Et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Durée : 97 ans. Gérants: M. Michaël Barresi, 4 quai des Eduens 58000 Nevers, M. Bessat David, 39 rue Franche 63800 Cournon d'Auvergne, M. Leschier Benjamin, 2 rue des Sycomores 63100 Clermont-Ferrand. Clause d'agrément: Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. RCS : Nevers

AL22004029

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : Look 58. Capital : 1000€ Siège social : 5 avenue Général de Gaulle 58000 Nevers. Objet: La vente au détail de vêtement de prêt-à-porter et accessoires de mode, transfert d'agents. Durée : 99 ans. Gérants: M. Pragash Thommai, 9 rue Gaspards Chaumette 58000 Nevers, Mme Pragash Kanistella, 9 rue Gaspard Chaumette 58000 Nevers. RCS : Nevers

AL22004066

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06/09/2022 constitution de la SAS :
SAS LYXANIE'S
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 11 Place Guy Coquille - 58000 NEVERS
Objet : à titre principal, l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de vêtements en magasin, prêt à porter, à titre secondaire, la vente d'articles accessoires notamment ganterie, maroquinerie, et les retouches.
Président : Fabienne MANTION, demeurant 20 rue des Grands Champs - 18320 JOUET SUR L'AUBOIS
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci, à zéro heure, heure de Paris.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément des cessions d'actions : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Dans les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22004097

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI 2MGD au capital de 2.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 3 rue de la Chaume des Drus – 58180 MARZY. Le gérant est Monsieur Benjamin GIRARD-DE-VILLECHAIZE dt 3 rue de la Chaume des Drus – 58180 MARZY. Les parts sociales librement transmissibles entre associés ou au profit d'une société contrôlée par un associé ne peuvent être transmises à d'autres personnes à titre onéreux ou gratuit qu'avec l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire.
Pour avis, la gérance

AL22004099

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : L3AP
Forme sociale : SAS
Capital social : 6 000 €
Siège social : 2, rue des Docks - 58000 NEVERS
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Lionnel VINCENT dt à COUARGUES (18) - Les Vallées
Directeur Général : M. Alexis VINCENT dt à NEVERS (58) - 13, rue Jean Desveaux -Résidence Le Rémigny
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22004148

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 12/09/22, il a été constitué la SAS suivante :
Dénomination : SAS DESIGN AND PUB
Enseigne : FLOCKWEAR PRODUCTION
Siège social : Activité de fabrication, imprimeur labeur, flocage, sérigraphie, broderie, digital, sublimation, impression grand format, agence de publicité et objets publicitaires.
Objet : 30 rue Eugène Perreau 58200 Cosne Cours sur Loire
Capital : 1 000 €

ANNONCES LÉGALES

Durée : 99 ans
Président : M. TESTART Philippe demeurant 21 route de l'Aubié à Saint Loup 58200
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22004151

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/09/2022, il a été constitué une Société Civile dénommée : **YANNAT**
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
Siège social : 805 rue des Gravières 58320 POUGUES LES EAUX
Capital : 1 000 euros
Gérance : M Yann FEREC demeurant 805 rue des Gravières 58320 POUGUES LES EAUX
Clauses d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément, donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22004159

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 11/08/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination :
SATIVA BIEN ETRE
Siège Social : 22, rue Amiral de BOISSOUDY 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 2000 €
Activités principales : Vente au détail de produits favorisant le bien-être et la détente de la personne
Durée : 99 ans
Président : Mme FONTAINE Magali, Rose-Marie 8, grande rue les Bertins 58400 NARCY
Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22004174

ALPHA EXPERTS NEVERS

LGR SERVICES

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 08/09/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LGR Services.
SIEGE SOCIAL : 53 rue Albert Camus - 58000 NEVERS.
OBJET : intermédiaire en commerce de véhicules d'occasion, commercialisation de services complémentaires (assurances, financements et garanties), service de cartes grises, achat et vente de véhicules d'occasion.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 500 euros.
PRESIDENT : Monsieur Gilles LATROUPE, demeurant 2 bis Route de Lamenay - 58380 LUCENAY-LES-AIX.
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22004196

YONNE

// MODIFICATION

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

KRONOSPAN SAS

SAS au capital de 11.020.000 Euros
Siège Social
Bois de la Duchesse
89006 AUXERRE
799 378 781 R.C.S. Auxerre

Par décision du 12 Juillet 2022, l'associé unique a nommé Mr Szilard ELLER, demeurant 44 KISSZKÓKÓ D?L?, 7635 PÉCS, (Hongrie), en qualité de Directeur Général à effet du 1er Août 2022.
Pour avis

AL22004149

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le 3012.2021, l'associé unique de la SAS CINEMA CONFLUENCES SABLE-SUR-SARTHE au capital de 1.000euros, siège social à SENS (89100) Impasse Edouard Charton, 848 981 387 RCS SENS, a constaté la cessation du mandat du commissaire aux comptes et a décidé de ne pas le remplacer. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC : HOUDART AUDIT ET CONSEIL sise à PARIS (11ème) 11bis, place de la Nation. NOUVELLES MENTIONS : CAC : néant.

AL22004107

DÉMISSION DE GÉRANT

DOMAINE DU CHÂTEAU DE VAL DE MERCY

Scea au capital de 100 000 euros
Siège social
8 promenade du tertre
89530 Chitry
389.480.922 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07/09/2022, le gérant Oleksii GOMZYKOV demeurant à Oglu Iela 8 1010 Riga (Lettonie) a été révoqué de ses fonctions de gérant à effet immédiat. Mention sera faite au RCS d'Auxerre

AL22004122

NON DISSOLUTION

VS-COIFFURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social
10 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 848 317 574

Aux termes d'une délibération en date du 4 août 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AL22004126

NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

KRONOSPAN TRADING SAS

SAS au capital de 20.000 Euros
Siège Social
Bois de la Duchesse
89006 AUXERRE
809 090 756 R.C.S. Auxerre

Par décision du 12 Juillet 2022, l'associé unique a nommé Mr Szilard ELLER, demeurant 44 KISSZKÓKÓ D?L?, 7635 PÉCS, (Hongrie), en qualité de Directeur Général à effet du 1er Août 2022.
Pour avis

AL22004150

NON DISSOLUTION

CC SERVICE

SARL à associé unique
au capital de 2 000 €
Siège Social : 7, rue des Acacias -
89100 SALIGNY
RCS : SENS 840 888 622

Par délibération du 28/7/2022 à 10 h, Mr Boris LEMAITRE, gérant et associé unique décide, conformément à l'article L 223.42 du Code du Commerce de ne pas dissoudre la société malgré la perte de la moitié du capital et prononce sa continuité.
Modification portée au RCS de SENS (89)
Pour avis

AL22004128

SCP Sylvie LELIEVRE

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : EARL DU BOIS DE VASSY.
Siège social : Vassy, ETAULE (89).
378262042 RCS d'Auxerre
Suivant acte reçu par Me LELIEVRE le 27/10/2020, les associés ont décidé de mettre à jour les statuts suite à l'augmentation de capital par apports en numéraire:
- Ancien capital : 217.500,00 €
- Nouveau capital : 378.690,00 €
Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL22004131

CHANGEMENT DE GÉRANT

PAIRET

Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Avenue de Saint Georges – 89000 AUXERRE
350 358 271 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 1er mai 2021 :
- Monsieur Jean Christophe VAUTRIN demeurant 210 Boulevard de la Guillaumée - 89000 Saint Georges sur Baulche a été nommé gérant de la société à compter du 1er mai 2021 en remplacement de Messieurs Philippe WATTECAMPS et Monsieur Pascal BAILLY démissionnaires au 30 avril 2021.
Pour avis,

AL22004140

NON DISSOLUTION

AGENCE SERVICE AUTO CONSEIL

SAS au capital de 1 000 €
8 rue de Lyon
89200 AVALLON
814 969 259 RCS AUXERRE

L'assemblée générale, dans son PV du 30.06.2022, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention : RCS AUXERRE

AL22004142

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : FORM'INFO.
Forme : SARL.
Siège social : 10 Rue DU BORDEAU, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS.
804811933 RCS de Sens
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 septembre 2022, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 5000 euros à 100000 euros.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Sens

AL22004168

BONTE & ASSOCIÉS

AVIS DE PUBLICITÉ

GFA DE LA BRULERIE

Société civile
au capital de 96 042,88 euros
Siège social : 10 route de Villeroy
89150 FOUCHERES
429 528 896 RCS SENS

Aux termes d'un protocole d'accord en date du 14 septembre 2022, les associés à l'unanimité ont
- pris acte de la décision prise par Monsieur Jacque PRECY et Madame Christine PRECY de démissionner de leurs fonctions de gérant et nommé en qualité de nouveaux gérants Monsieur Olivier LETERME demeurant 10, route de Villeroy - 89150 FOUCHERES et Madame Anne-Laure LETERME demeurant 10 route de Villeroy – 89150 FOUCHERES pour une durée illimitée à compter du 14 septembre 2022 ;
et décidé de :
- transférer le siège social de Le Vivier Chateaurenard - 45220 CHATEAU RENARD au 10 route de Villeroy – 89150 FOUCHERES à compter du 14 septembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts.
- proroger de quatre-vingt-dix-huit (98) années la durée de la Société, soit jusqu'au 25 octobre 2120, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts ;
- étendre l'objet social et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts comme suit :
- la propriété, la jouissance, l'administration, par dation à bail ou mise en valeur directe, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par la suite d'apport ou d'acquisition ;
- et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation réagissant le présent groupement foncier agricole.
Conformément aux dispositions de l'article L. 322-16 du code rural et de la pêche maritime et de l'article 848 bis du code général des impôts, le présent groupement foncier agricole ne pourra procéder à l'exploitation en faire valoir direct des biens constituant son patrimoine.
Les différentes dispositions arrêtées dans les présents statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits du fermier du groupement, tels qu'ils résultent du statut du fermage.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 429 528 896 RCS ORLEANS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22004190

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

PHARMACIE DE MALAY LE GRAND

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
porté à 640 000 euros
Siège social : 6 Rue de Sens,
89100 MALAY LE GRAND
752 958 363 RCS SENS

Par décision du 7 septembre 2022, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 600 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 40 000 euros divisé en 2 000 parts sociales de 20 euros chacune.
Nouvelle mention :
Capital social : 640 000 euros divisé en 2 000 parts sociales de 320 euros chacune.
Pour avis

AL22004191

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me COMOY, Notaire à VILLENEUVE LA GUYARD 89340, 1 Av des promenades, le 06/09/2022, enregistré à AUXERRE 1, le 12/09/2022, volume 2022N n°926 a été cédé un fonds de commerce par : La Société A LA TURKA, dt le siège est à SENS (89100) Centre Cial Champs Plaisants Av du 8 Mai 1945, identifiée au SIREN sous le no 895076768 et immatriculée au RCS de SENS. A : La Société MAC BENI, dt le siège est à SENS (89100) 8 av du 8 Mai 1945, identifiée au SIREN sous le no 917987323 et immatriculée au RCS de SENS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE OU A EMPORTER sis à SENS (89100) Avenue du8 mai 1945, Centre Cial Champs Plaisants, connu sous le nom commercial «A LA TURKA».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL22004164

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS DE LIQUIDATION

MALAUVIR
S.C.I au capital de 100 Euros
Siège social : 100 Rue Gaspard de Coligny
89220 Rogny les Sept Ecluses
R.C.S : AUXERRE 480 902 162
RECTIFICATIF A L'ANNONCE PARUE LE 26 NOVEMBRE 2021 TERRES DE BOURGOGNE.Il fallait prendre connaissance que la date de liquidation u PV de l'Assemblée Générale extraordinaire est à la date du 31 Décembre 2021 et non au 15 septembre 2021.Le reste de l'article reste inchangé.

AL22004155

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 11 octobre 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN ENSEMBLE IMMOBILIER à MAILLOT (89100)
16 Grande Rue
Consistant en **une partie habitation, de 196,92 m²** environ (hors Loi Carrez),
constituée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'une zone habitation,
de 8 pièces principales. Avec une **cave voûtée**
et **une partie professionnelle de 559,63 m²** environ (hors Loi Carrez),
décomposée en partie hangar, garage et partie boutique et laboratoires.
Le tout d'une contenance totale de 24 ares 20 centiares.
Bien OCCUPÉ en totalité **au 29 septembre 2021** (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 70.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur « www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Mercredi 28 septembre 2022 de 10 H 30 à 12 H 00

AL22004189

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 8 novembre 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation à COULOURS (89320)
18 Grande Rue
de 107 m² environ. Elevée sur rez-de-chaussée **(de 3 pièces principales)**
et de 2 étages (en cours d'aménagement). Avec **Grange, cave** et **atelier**.
Le tout **sur un terrain d'une contenance totale de 11 ares 55 centiares.**
LIBRE de toute occupation au 15 décembre 2021 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 29.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur « www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Mercredi 26 octobre 2022 de 14 H 00 à 15 H 00

AL22004188

VENTE AUX ENCHÈRES

Adjudication du 8 novembre 2022 à 11 heures - TJ SENS
SCP RENIER-SERRE-FLEURIER-FELLAH-GODARD
Société d'Avocats à SENS 89100 – 9 Boulevard Maupéou
Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS
Société d'Avocats à Meaux -77100- 6, rue Aristide Briand
VENTE SUR LICITATION AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE SENS
EN UN SEUL LOT
LE MARDI 8 NOVEMBRE 2022 à 11 heures
D'UNE MAISON PRÉFABRIQUÉE
sise Commune de DOMATS (YONNE)
1 Lieudit La Charbonnière
Cadastrée section E n° 516 lieudit « pré cornus »
Pour 26 ares et 78 centiares
VISITE SUR PLACE le 2 NOVEMBRE 2022 à 9 heures
Mise à prix de : 50 000 €
avec faculté de baisse de moitié en l'absence d'enchère
Pour tous renseignements :
Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS
Société d'avocats à MEAUX - Tél. 01.64.34.93.45 SCP REGNIER SERRE FLEURIER FELLAH GODARD , Société d'avocats à SENS – Tél. 03.86.65.81.35
au greffe du JEX du TJ de Sens où le cahier des conditions de vente peut être consulté
Sur INTERNET : www.licitor.com – www.avoventes.fr

AL22004184

// DIVERS

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 24 janvier 2007, Mme Lucienne Renée LENAIN, retraitée, demeurant à PONTAUBERT (89200) 10 route d'Island, née à SAINT-QUENTIN (02100), le 19 août 1922, veuve de Monsieur Gilbert Georges BOHEIM et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à PONTAUBERT (89200) (FRANCE), le 18 juillet 2022 a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée, membre de la Société « Sylvie LELIEVRE, notaire, membre de la société civile professionnelle, titulaire d'un Office Notarial », à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 12 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL22004103

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à SENS du 25 septembre 1997
Madame Jeannine Léona LANDRY, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Pierre BITEUR, demeurant à SENS (89100) 3 rue du Maréchal Joffre.
Née à VENAREY-LES LAUMES (21150), le 22 octobre 1924.
Décédée à SAVIGNY-SUR-CLAIRIS (89150) (FRANCE), le 30 novembre 2018.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 12 mars 2022,
Suivi d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel, reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 10 Août 2022.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne), 2 route de Nogent, référence CRPCEN : 89084, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS (Yonne) de l'expédition tant du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, que de l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004104

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NAILLY – bois-taillis - 1 ha 52 a 20 ca - Les grands champs: D-309-310-311-315-316 - Zonage : RNU
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE - bois-taillis et terre - 1 ha 54 a 40 ca - Les glaciers: A-762[35]-763[35] - Les hauts des glaciers: ZE-52-53-62-65) - Zonage : zone N du PLU
SAINT-PERE – bois-taillis, terre et terre à planter AOC VEZELAY - 3 ha 29 a 59 ca - Chaumont le bas: A-811 ZN-164[90] - Cote vaine: ZM-147(A)-147(B)-147(C) - Crechot: A-320 - La caume fertillot: J-38 - Les clous: ZM-74-87 - Longues vignes: ZN-71 - Vignes de la garenne: B-592 - Zonage : zones A et N du PLUi
TANNERRE-EN-PUISAYE - terre
4 ha 84 a 70 ca - Champs bertier: B-394-395-397-398 - Champs des antes: B-399-401 - Champs des francois: B-415 - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10 octobre 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22004180

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE DIDIER BERCIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 80 Grande Rue,
89290 VINCELLES
390 506 517 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 10 août 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2022, déchargé Madame Martine BLIN, demeurant 80 Grande Rue – 89290 VINCELLES, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL22004106

DISSOLUTION

SC CAMATHIEU

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
34 Grande Rue Villemer
89113 Valravillon
Siège de liquidation
34 Grande Rue Villemer
89113 Valravillon
488 138 785 RCS Sens

L'AGE du 31/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la. société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Maryse MIOT, demeurant 34 Grande Rue Villemer. 89113 Valravillon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le. passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 34 Grande Rue Villemer, 89113 Valravillon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et. documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés. au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au. RCS.
Pour avis. Le Liquidateur

AL22004113

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SC CAMATHIEU

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
34 Grande Rue Villemer
89113 Valravillon
Siège de liquidation
34 Grande Rue Villemer
89113 Valravillon
488 138 785 RCS Sens

L'AGE du 31/05/2022 a approuvé le compte définitif de. liquidation au 31/03/2022,déchargé Maryse MIOT, demeurant 34. Grande Rue Villemer 89113 Valravillon, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et. constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur

AL22004116

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUARRE LES TOMBES du 19/08/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MORVAN CHARPENTE
Siège : 47 route de la Forêt au Duc, Villiers-les-Potots, 89630 QUARRE LES TOMBES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : La charpente, la couverture, la zinguerie et l'aménagement de combles ; Culture et vente de sapins de Noël, tous commerces liés à la sylviculture ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Ronan DUMAY, demeurant 47 route de la Forêt au Duc - Villiers-les-Potots, 89630 QUARRE LES TOMBES. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. POUR AVIS

AL22003834

AVIS DE CONSTITUTION

SCEA ASTOLA
au capital de 1000 Euros
les Grands Calons à Mézilles (89130)
RCS AUXERRES
Aux termes d'un acte sous seing privé 20 aout 2022, il a été constitué une société dénomination : SCEA ASTOLA, Forme : SCEA, dont le siège social est Les Grands Calons à Mézilles (89130), l'activité : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural, parmi lesquelles l'exercice d'activités d'élevage, de préparation, et d'entrainement d'équidés domestiques en vue de leur exploitation à l'exclusion des activités de spectacle.
L'objet inclut les activités dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation, il en est ainsi de l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
clause d'agrément : un associé peut librement céder tout ou partie de ses aprts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux.
Toute autre cession nécessite l'agrément des associés.
ayant pour gérant : Madame Céline MOUSSET domiciliée : Les Salzards à Saint Martin des Champs (89170)
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22004120

AVIS DE CONSTITUTION

SCI ASTOLA
au capital de 10.000 Euros
les Grands Calons à Mézilles (89130)
RCS AUXERRES
Aux termes d'un acte sous seing privé 20 aout 2022, il a été constitué une société dénomination : SCI ASTOLA, Forme : SCI, dont le siège social est Les Grands Calons à Mézilles (89130), l'activité : l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, l'administration, la gestion, et l'exploitation par voie de location ou autrement de tout ou partie des biens et droits immobiliers, leur division par lots s'il y a lieu
La vente exceptionnelle de ses mêmes biens devenus inutiles à la société.
clause d'agrément : unanimité de tous les associés
ayant pour gérant : Madame Céline MOUSSET domiciliée : Les Salzards à Saint Martin des Champs (89170)
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22004121

ANNONCES LÉGALES

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue du Général Leclerc
89200 Avallon
Tél : 03 86 81 53 26

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 3 septembre 2022, à AVALLON. Dénomination : 5DAVALLON. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 26 rue du Général Leclerc, 89200 AVALLON. Objet : L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droit immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ; exceptionnellement, la vente des immeubles appartenant à la société, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autre, à faire dans les immeubles de la société, éventuellement, le cautionnement au profit des associés, et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérant : Monsieur Alain Georges André DUMEL, demeurant 26 rue du Général Leclerc, 89200 AVALLON Gérant : Madame Caroline Julia Rose LEFEVRE épouse DUMEL, demeurant 26 rue du Général Leclerc, 89200 AVALLON La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis.Le notaire

AL22004119

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERBONNES du 14/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : ANDROL - Siège social : 26 Rue des Noyers, 89140 SERBONNES - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, -la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction,-le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Gabriel ROSSIGNOL, demeurant 21 Rue des Noyers 89140 SERBONNES - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL22004137

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 08/09/2022, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 09/09/2022 Dossier 2022 00061074 Référence 8904P01 2022 N 00907, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : BENABAR. Siège : CHAMPS SUR YONNE (89290), 7 faubourg Saint Laurent. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 1.000,00€.
Capital social : 1.000,00€ divisé en 1000 parts de 1,00€ chacune numérotées de 1 à 1000. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Francis LEFEVRE demeurant à CHAMPS SUR YONNE, 7 faubourg Saint Laurent et Madame Marie-Catherine MISRACHI épouse LEFEVRE demeurant même adresse. Immatriculation : RCS AUXERRE. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable prise par assemblée générale ordinaire. Pour insertion Le Notaire.

AL22004138

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/09/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
L'IMMO SUR YONNE
Siège Social : Rue Robert Raclot 89290 CHAMPS SUR YONNE
Capital : 1000 €
Activités principales : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, locations d'immeuble, et toutes autres activités d'agent immobilier.
Durée : 99 ans
Président : Mme DURAND Kim 35 rue de la Croix 89290 QUENNE
Exercice du droit de vote : Libre Conditions d'admission aux assemblées : Être actionnaire Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22004146

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI des Sources au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à BLEIGNY LE CARREAU (89230) 4, rue Menot, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. Mme Karine FRANCK épouse CALLEMENT et M. Francis CALLEMENT demeurant ensemble à BLEIGNY LE CARREAU (89230) 4, rue Menot, ont été nommés gérants. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22004160

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 09/09/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
SENS PLATRERIE
Siège Social : 9 RUE DU LION D'OR 89100 SENS
Capital : 500 €
Activités principales : PLATRERIE –ISOLATION INTERIEURE/EXTERIEURE - PEINTURE - REVETEMENTS SOLS ET MURS - POSE DE MENUISERIES
Durée : 99 ans
Président : M. MAYICKA BIENVENU ELVIS 9 RUE DU LION D'OR 89100 SENS
Cession d'actions : LIBRES
Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE
Immatriculation au RCS de SENS

AL22004162

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 9 Septembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : **SCI CECILE FEREZ**
Le siège social est fixé à : AUXERRE (Yonne) rue Gustave Defrance N°5.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENT CINQUANTE-SIX EUROS (356,00EUR).
Le premier gérant de la société est: Madame Cécile FEREZ.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22004182

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ Réussir Lait — LAIT
- ☐ Réussir Porc Techni'PORC — PORCS
- ☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// RÉCOMPENSES

La qualité sinon rien

La 15e édition du Trophée national des viandes d'excellence a récompensé le 22 septembre les bouchers particulièrement engagés en faveur des viandes label Rouge et IGP ; cette année un Nivernais était sélectionné.



Les travaux ont commencé début mai 2021 après un an de préparation, pour se finir le 5 avril 2022. Ici, la salle de restaurant, avec une partie de la cuisine visible par les clients à droite.

Un métier exigeant

« On ne devient pas boucher du jour au lendemain. Pour devenir un bon boucher, il faut à mon sens pas moins de 7 ans d'étude. On démarre avec un CAP boucher (2 ans), un CPF charcutier (1 an) qui permet de se former aux maniements des couteaux et obtenir une belle dextérité à ce niveau-là, un Brevet professionnalisant en boucherie (2 ans), puis un BTS (18 mois) et pour finir une licence (1 an). C'est un métier valorisant mais qui demande un engagement inconditionnel ainsi qu'une exigence de soi. Sans ces éléments, on peut être boucher, mais pas forcément un bon ; la différence est là, comme pour la viande ».

« Je ne sais pas encore si j'obtiendrai un prix, mais, ne serait-ce que faire partie de la sélection est une belle reconnaissance du travail de mon équipe et du mien ainsi que de celui des éleveurs qui nous fournissent » souligne Eric Dulat, boucher-charcutier-traiteur-restaurateur à Nevers (20 rue du 13e de Ligne) et sélectionné, pour la Bourgogne Franche Comté (en Porc Fermier Label Rouge Plein Air), au Trophée national des viandes d'excellence.

Rappel

Ce trophée récompense l'engagement des boucheries artisanales ainsi que de grandes et moyennes surfaces (GMS) impliquées dans la promotion et la commercialisation des viandes Label Rouges et/ou d'Indication Géographique Protégée (IGP) - bœuf, veau, agneau, porc.

Changement

Si Eric Dulat fait partie des élus de cette édition, il précise tout de même : *« autrefois, je ne proposais pas à ma clientèle de Porc Fermier Label Rouge Plein Air. Mais, le porc de mes étals était de moins en moins qualitatif et les ventes s'amenuisaient au fur et à mesure sur ce produit. J'ai alors demandé à mes clients si un passage au Label, et donc forcément avec une augmentation du prix d'achat (de près de 50 %) et donc du prix de vente (25 %), ne les dérangerait pas. Pour moi, il était indispensable d'avoir leur avis sur la question afin de définir si un marché existait pour un tel produit. La réponse de leur part a été simple : si la qualité est meilleure, nous sommes prêts à payer plus cher. Depuis le passage au Label, nous avons eu une hausse du volume vendu ; force donc est de constater que si la qualité est au rendez-vous, les ventes aussi ».* Actuellement, pour le porc, il se fournit auprès de Hassenforder près de Moulins (03),

Financement

Si l'augmentation du prix était donc un passage obligé, Eric Dulat est en accord avec cela : *« les éleveurs doivent pouvoir vivre de leur métier. Comme nous autres bouchers, ils font ce métier par passion. Si cela ne peut pas les rémunérer, qui deviendra cette filière. De plus, la qualité de leur production se détermine par divers biais : l'alimentation de leurs animaux, les conditions d'élevage, l'attention portée aux bêtes… autant de points qui méritent d'être rémunérés s'ils sont bien faits ».* Cette exigence de qualité, Eric Dulat l'applique également au reste de sa marchandise.

Fournisseurs

« Je travaille avec une dizaine d'éleveurs réguliers, et une vingtaine plus ponctuellement. Je choisis ma viande sur pied. Je ne conçois pas mon métier autrement que de proposer un bon produit. Pour ce faire, il faut obligatoirement connaître sa provenance ou encore la manière dont il a été façonné ! ». Pour s'approvisionner (hors porc), Eric Dulat travaille avec des éleveurs nivernais car : *« pourquoi aller chercher ailleurs ce que l'on a ici et qui est bien ? ».* Une question simple mais qui résume l'état d'esprit de ce boucher multicasquettes.

Changement

En effet, si Eric Dulat est boucher de formation, il ne s'est pas arrêté là : *« le métier de boucher s'est métamorphosé depuis quelques années. Désormais, nous sommes aussi charcutiers, afin de valoriser tous les morceaux de l'animal - comme nous les avons entiers. En plus de cette activité, nous proposons nos services de traiteur (pour les plats à emporter et les événements type mariage) et de restaurateur, pour un complément d'activité».*



« Il est important pour moi d'impliquer les employés dans la vie de l'entreprise notamment pour ce type de prix. Car même si mon nom est sur la devanture, c'est eux aussi qui travaillent pour la faire vivre ! » pointe Eric Dulat.

Le resto du boucher

« À la différence d'un restaurant qui passe par un chevillard pour s'approvisionner, nous n'avons pas d'animaux de réforme, car nous choisissons nos bêtes. Mine de rien, cela a une incidence sur la qualité de la viande proposée. Ceci dit, je ne voulais pas non plus faire du gastronomique, car cela n'est pas notre métier. Je voulais simplement proposer de la bonne viande dans un restaurant à un prix abordable ». Côté carte, les clients peuvent retrouver l'entrecôte, des burgers, la côte de bœuf, le tartare… *« je change la carte en fonction de mes envies, car on ne va pas se mentir, la restauration est un monde égoïste »* s'amuse Eric.

Rien sans rien

Pour en arriver jusque-là, Eric a suivi des opportunités : *« J'ai commencé à travailler à 16 ans. Puis j'ai été employé dans presque toutes les grandes enseignes (Carrefour, Intermarché, Auchan, etc.) pendant environ 20 ans. Normalement, j'aurai dû reprendre la franchise d'un de ces magasins, mais aucun accord n'a été trouvé. À l'époque, j'ai appris que Monsieur et Madame Klein - les anciens propriétaires de la boucherie - souhaitaient vendre. J'ai réfléchi et avec environ 18 000 véhicules qui passent devant la devanture par jour, je me suis dit « si on n'est pas trop mauvais, on devrait pouvoir en arrêter quelques-uns».* Je me suis donc positionné. Au début, nous étions 2. Aujourd'hui, nous sommes 18 ! Tout cela ne s'est pas fait tout seul, puisque la boutique a entièrement été repensée l'an dernier, avec un total de travaux de 1,7 million d'euros ». Eric conclut : *« À 55 ans, j'aurai pu laisser la boutique comme elle était et vendre ainsi. Mais, je ne me voyais pas rester sur de l'acquis. On est entrepreneur ou on ne l'est pas ! Il faut toujours avancer ».*

Chloé Monget



Raphaël Gaulier, 26 ans et employé à la Boucherie Dulat, était à Pau le 22 septembre pour peut-être récupérer un prix au nom de l'établissement. À gauche en photo à côté d'Eric Dulat.

// EXPOSITION

21 Gustave Eiffel, un constructeur à découvrir au Clos de Vougeot

Pendant plus d'un an, vous aurez la possibilité de découvrir l'exposition « Gustave Eiffel, une enfance en Bourgogne », présentée au château du Clos de Vougeot, en Côte-d'Or.

Le Château du Clos de Vougeot, près de Nuits-Saint-Georges, accueille une nouvelle exposition intitulée « Gustave Eiffel, une enfance en Bourgogne ». Elle s'inscrit dans le cadre de l'année Gustave Eiffel, célébrée en 2023. Visible dans l'ancien dortoir des moines jusqu'en octobre 2023, cette exposition retrace les jeunes années du futur ingénieur, de sa naissance à Dijon en 1832, jusqu'à son départ pour Paris, en 1850. Au travers de quatorze panneaux, la Confrérie des Chevaliers du Tastevin célèbre encore une fois la Bourgogne et le destin de celui qui créa l'emblème de Paris et de la France, avec la Tour Eiffel. Inspirée de l'ouvrage de Véronique Brunet et construite avec l'auteure, l'exposition « Gustave Eiffel, une enfance en Bourgogne » rend hommage au célèbre ingénieur à travers quatorze tableaux retraçant son parcours depuis sa naissance jusqu'à ses débuts de constructeur.

Un talent mûri en Bourgogne

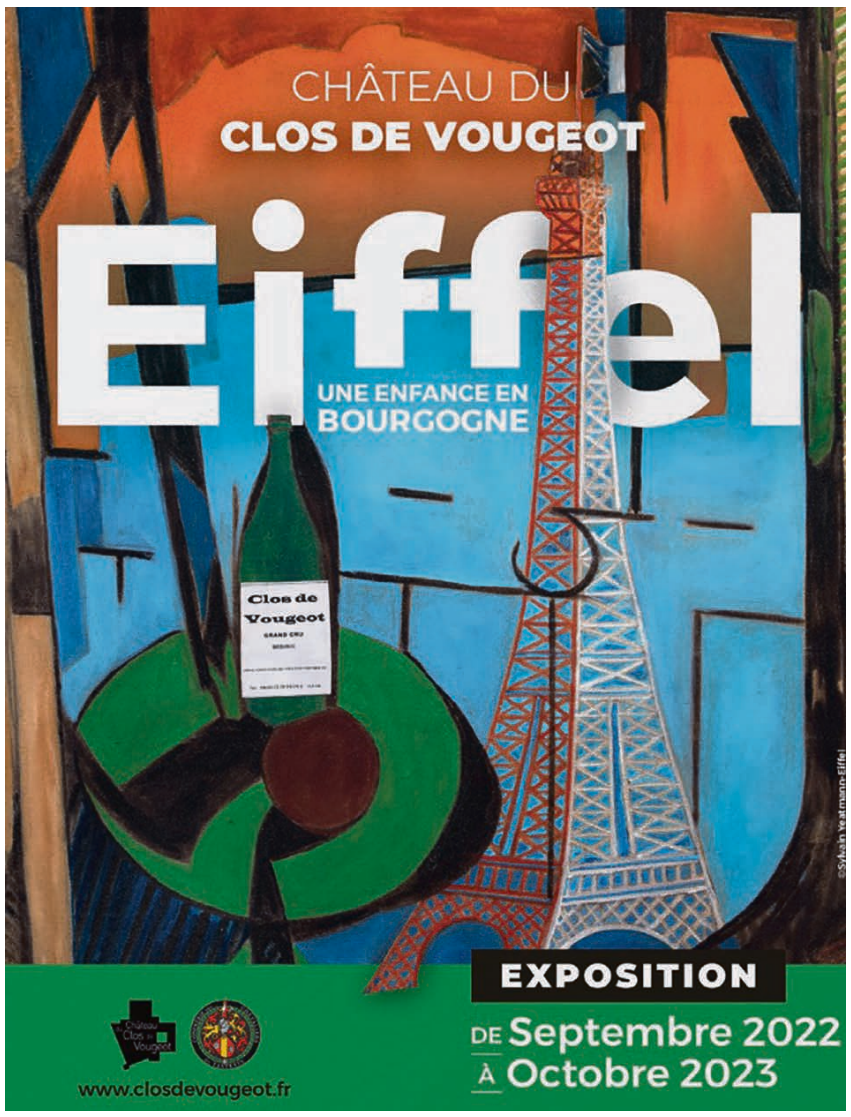
Cette enfance fut émaillée des difficultés inhérentes à des conditions de vie rudes, aux épidémies, aux crises sociales et économiques qui ébranlèrent le pays, mais elle fut aussi remplie de moments lumineux et joyeux. Que ce soit à Dijon, à Gilly-lès-Cîteaux ou au Château du Clos de Vougeot, les moments passés en Côte-d'Or favorisèrent l'éclosion des qualités du grand homme qu'il devint, nourrissant ses chefs-d'œuvre en profondeur. Elles ont contribué à faire du jeune Gustave Eiffel un homme exceptionnel à la renommée internationale. C'est à lui que l'on doit l'édification d'un projet titanesque en métal de plus de 300 mètres de haut, la Tour Eiffel, en phase avec l'identité et les couleurs de son pays de naissance, la Bourgogne. Pour plonger les visiteurs dans les jeunes années de Gustave Eiffel, l'exposition présente de nombreux documents et objets d'archive inédits, prêtés notamment par la Société d'exploitation de la Tour Eiffel avec une collection exceptionnelle issue de la donation de la famille Rispal, les Archives départementales de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire, le Musée de la Mine, de la Verrerie et du Chemin de Fer, la Bibliothèque Nationale de France ou encore la Maison Champy et le Musée Vivant Denon de Chalon-sur-Saône.

Une exposition hommage

Le public pourra ainsi découvrir plusieurs lettres adressées par Gustave Eiffel à sa famille durant son enfance, et plus particulièrement lors des séjours à Gilly-lès-Cîteaux. Des photos anciennes de la famille Eiffel seront également dévoilées, accompagnées de cartes postales, de plans et d'illustrations. Les visiteurs pourront aussi découvrir en annexe l'exposition « La Tour Eiffel dans tous ses états », que l'on doit à Sylvain Yeatman-Eiffel, arrière-petit-fils du grand constructeur. L'artiste rend hommage à son aïeul en faisant de la Tour Eiffel l'un des sujets majeurs de ses œuvres. À l'aide de peinture à l'huile sur fond de sable, il donne à voir au public de nombreuses visions déformées de la Dame de Fer. Ses séries « Points de mire », « Reflets » « Hommages » et « Visions » jouent sur nos perceptions et proposent de multiples variations du monument. Dix-huit de ses tableaux seront présentés au public dans le Grand Cellier cistercien, parallèlement à l'exposition « Gustave Eiffel, une enfance en Bourgogne ».

D'après communiqué

www.closdevougeot.fr



Présentée jusqu'en octobre 2023 au château du Clos de Vougeot, l'exposition « Gustave Eiffel, une enfance en Bourgogne » révèle des aspects méconnus de la vie de ce constructeur hors-normes.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS.

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Marathon des Grands Crus, Dijon

• Le 9 octobre

À cette occasion, INTERBEV Bourgogne Franche-Comté disposera du camion d'animations et réalisera des démonstrations culinaires tout au long du week-end.

Afin de rendre la fête encore plus folle, nous avons décidé de monter une équipe de coureurs et coureuses pour représenter la filière viande. Vous avez donc 1 mois et demi pour sortir vos chaussures du placard et vous entrainer pour ce grand évènement qui se déroule au cœur des vignes bourguignonnes.

3 courses sont au programme :

Un 10 km, départ 11 h 15

Un 21 km, départ 10 h

Et pour les plus motivés, un 42 km, départ 8 h !

Les dossards sont offerts par votre comité régional et un maillot technique au couleur de l'interprofession vous sera remis le jour J ! Il vous faudra disposer d'un certificat médical pour ces différentes courses.

NIÈVRE

// Fête du Fournil

• Le 24 septembre

La voie des Fourches vous convient à la fête d'inauguration du nouveau fournil de Champvert le 24 septembre. Un marché de producteurs est organisé pour l'occasion et débutera à 15 h (jusqu'à 20 h). Les visiteurs pourront y découvrir des produits alimentaires et artisanaux locaux. Des jeux pour enfants seront aussi proposés jusqu'à 20 h. L'inauguration aura lieu à 18 h (restauration et buvette proposée) et sera suivi à 20 h d'un Bal Trad avec le groupe local Tradictif.

Renseignements :
09 53 25 79 58 ou 06 20 51 04 56

// Le petit festival du vivant

• le 24 septembre

À partir de 14 h 30 au Jardin de Mirloup à Chiddes, les visiteurs pourront participer à des ateliers pratiques des jeux, ou découvrir des portraits d'agriculteurs durant le Petit Festival du Vivant. Entrée libre.

Informations :
pleinsol58@gmail.com ou 06 07 79 67 46

// À la découverte du lac des Settons : entre histoire et biodiversité

• Le 24 septembre

À l'occasion de la vidange du lac des Settons, une découverte de l'histoire et du patrimoine naturel riche du plus vieux lac du Morvan. En parcourant la queue du lac, ce sera l'occasion d'en apprendre davantage sur sa forêt, sa prairie et sa végétation de milieux humides ! À Moux-en-Morvan (58) Tarif : gratuit

Renseignements : la Maison du Tourisme au 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org

// Fête des vendanges

• le 24 et 25 septembre

Les JA de Pougues-Guérigny et la commune organisent une fête des Vendanges avec au programme de la journée du 24 : randonnée au départ de la mairie de Garchizy à 10 h (tour de 2,9 km avec le long du trajet une exposition de peinture de Palette Passion) ; à 13 h 30, et 15 h 30 départs des courses cyclistes ; 15 h, une parade de véhicules puis à 15 h 30 une exposition statique de véhicules anciens avec animations ; 17 h 45, remise des récompenses. La journée se clôturera avec un feu d'artifice puis une soirée dansantes (5 euros). Pour le 25, un marché sera proposé à partir de 8 h 30, puis des animations musicales à partir de 10 h et à 11 h dégustation de crus locaux avec le bar éphémère Le Cep. À 12 h, repas de la fête des vendanges (sur réservations – adulte 16 euros, enfants : 8 euros) ; à 15 h, départ de la cavalcade avec les reines et mini miss des vendanges. Enfin à 16 h démonstrations de danses et animations diverses.

Renseignements : 03 86 58 86 31 ou Nicolas Pesson (pour les réservations) au 07 81 45 69 05 Email : contact@garchizy.fr

// Nature en livres

• Jusqu'au 30 septembre

L'association Nature en livres propose des balades, des expositions, des lectures ou encore des ateliers autour de l'eau douce et des mammifères au travers de la poésie et des fables. Divers lieux et horaires sont proposés pour les événements organisés dans ce cadre.

Retrouver le programme complet sur : https://natureenlivres.fr/menu-agenda/dans-les-villages/ ou https://www.facebook.com/groups/431001982217200

// DANS NOS CAMPAGNES

Comment sauver les bistrots ruraux ?

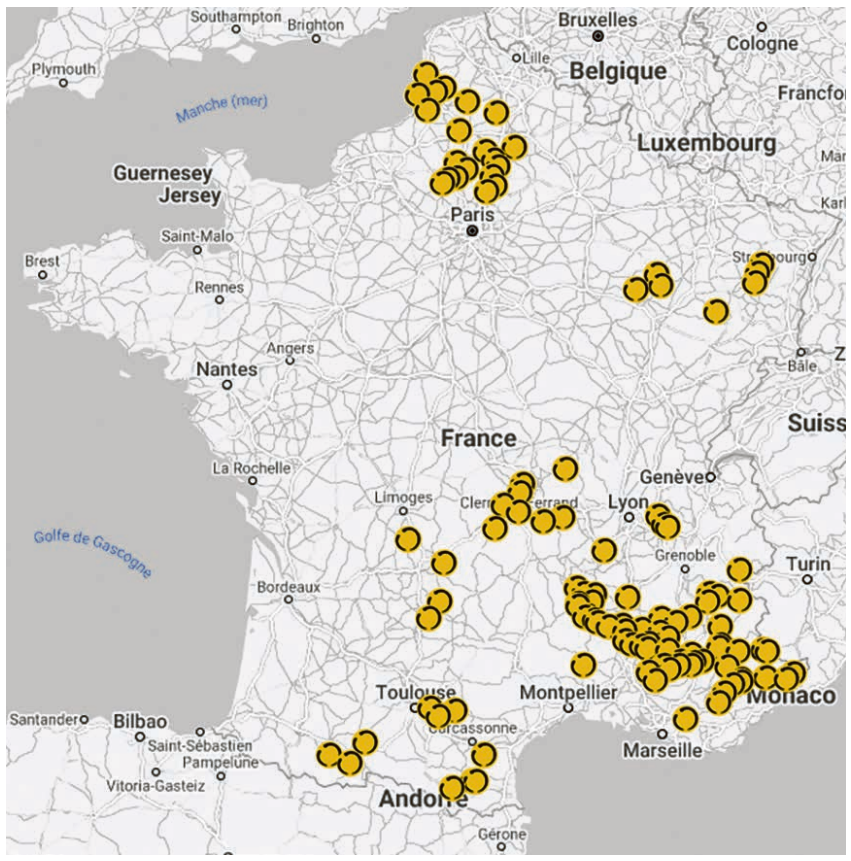
Tout le monde les aime, mais ils ferment les uns après les autres. Fédérations et syndicats traditionnels, start-up et acteurs de « l'économie sociale et solidaire » tentent de réanimer ces lieux de vie des villages.



DR

Le Moulin d'or à Saint-Biez-en-Belin (Sarthe), du réseau 1000 cafés.

Ceux qui sillonnent les campagnes de France le constatent : se détendre le temps d'un café, bavarder au comptoir avec les habitants d'un village est un plaisir de plus en plus rare. Voies nouvelles et rocades enserrent le voyageur dans leur horizon de bitume, tandis que les bourgs trop urbanisés, aux stationnements limités et aux sens interdits, n'incitent pas à y chercher un café. Ne restent que les bureaux de tabac, la Française des Jeux et les restaurants routiers faciles à identifier, à l'offre simple et au parking vaste. Pourtant, le café est le *« parlement du peuple »*, comme l'écrivait Balzac, ou comme le formulait plus récemment un maire du Massif central : *« Un administré énervé, je préfère qu'il passe au café, au lieu de débouler à la mairie ! »* Le bistrot a longtemps souffert d'une mauvaise réputation, mais l'époque où les autorités se réjouissaient de leur fermeture est révolue. L'offre est rare, mais la demande est forte. Le Covid a fait redécouvrir le charme du tourisme en France, voire l'envie de s'installer dans un village. Bastien Giraud, directeur de la Fédération des bistrots de pays, qui rassemble cent vingt établissements ruraux du Sud et en Picardie, témoigne des difficultés pour embaucher du personnel : *« J'ai vu un couple de restaurateurs refuser des clients, alors que des tables étaient vides, et entendu ces clients répliquer : « Vous ne voulez pas bosser ! » Ce couple travaillait déjà 80 heures par semaine, jusqu'à épuisement »*.



Née à Forcalquier, la Fédération des bistrots de pays est surtout présente dans l'est de la France.

Changer les lois…

Nathalie Hebting, responsable éditoriale du syndicat UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) le confirme : *« En plus de la cuisine et du service, il y a les tâches du bureau. Les jeunes qu'ils pourraient embaucher n'ont pas forcément de voiture et doivent se loger. La campagne concentre les difficultés, car les établissements sont isolés pour les livraisons, le personnel, l'administratif et les connexions »*. En avril 2018, Roland Héguy, président de l'UMIH, lançait les Assises de la ruralité. Avant les récentes élections présidentielles et législatives, UMIH et GNC (Groupement national des chaînes hôtelières) ont publié « Nos propositions pour faire rayonner la France », et recommandé d'inscrire le tourisme comme priorité de l'économie. *« C'est un formidable levier de croissance, un secteur d'avenir qui rayonne dans les territoires et les fait vivre. Plus que jamais, un café, un restaurant sont le signe d'une activité agricole, artisanale, d'échanges, de partage, qui crée de l'emploi et valorise les circuits courts. »* Leurs conseils pour garder ce réseau vivant pour le tourisme vert : ne pas les soumettre aux mêmes normes que les grands établissements urbains et simplifier la transmission. Nathalie Hebting déplore la rareté des reprises : *« Les banques ne veulent pas prêter aux jeunes, et les taux augmentent. Si les communes ne s'investissent pas, il n'y a pas d'acheteur. »* Elle distingue les établissements dont les gérants n'ont ni emprunts ni loyer, de ceux qui ont dû continuer à les payer durant l'épidémie, s'endetter davantage et qui sont en péril. L'UMIH souhaite aussi simplifier formation et embauche. Des décisions politiques.

… Ou s'y adapter

Sans changer les lois, d'autres initiatives veulent aider les cafés. Julie Lévêque a créé www.commune-opportunite.fr, agence de rencontre pour territoires et porteurs de projets, dans une démarche de « marketing territorial ». Mairies et communautés de communes s'inscrivent pour présenter leurs atouts et leur quête. *« Première demande, un médecin. Un repreneur pour le café-restaurant vient juste après »*, confirme Julie Lévêque, non sans humour : *« La santé est prioritaire, mais le café permet aux gens de se retrouver, d'aller mieux et ils auront ainsi moins besoin du médecin ! Le café est quasiment un service public. »* La plateforme a permis à Daisy Duquesnois de reprendre celui de La Guyonnière, en Vendée. Sur ce principe de « l'intérêt général », l'initiative 1 000 cafés du Groupe SOS applique les méthodes de l'économie sociale et solidaire, comme le précise Laure Lezat, *« chargée du développement et de la communication des activités de lutte contre les inégalités territoriales et pour la mobilisation citoyenne »*. Selon elle, la municipalité doit être demandeuse et s'investir, non seulement pour les travaux de mise aux normes, mais aussi pour mieux identifier les souhaits des habitants. *« L'équilibre économique durable d'un café vient avec le nombre de raisons d'y aller, adossé à l'enjeu de l'intérêt général. Ainsi, un point relais colis ne suffit pas au café pour vivre, mais donne des occasions d'y aller, le fait connaître et c'est un service à la population »*. Le projet 1 000 cafés s'implique jusqu'à verser deux salaires de démarrage aux gérants. Actuellement, près de cent cafés sont ouverts ou en cours d'ouverture, et d'autres sont « accompagnés ». Avantage : les tarifs négociés avec les partenaires, telle la Sacem, dont la taxation est moins lourde, si par exemple le café souhaite organiser un concert. Autre initiative venue du terrain : le collectif Culture bar-bars a été fondé par des cafetiers de Loire-Atlantique qui accueillaient concerts et animations culturelles, et se retrouvaient face aux mêmes difficultés : charges sociales, Sacem, statuts juridiques, plaintes du voisinage… Le collectif conseille ses adhérents et fédère chaque année un festival : en 2019, plus de 215 cafés, en ville et à la campagne, ont organisé 670 événements avec des milliers d'artistes. Impossible de dénombrer le public, car l'entrée est gratuite. La prochaine édition de ce festival, vraisemblablement le plus important de France, aura lieu du 24 au 26 novembre.

Pierrick Bourgault

La plupart des restaurants ruraux proposaient, comme les routiers, un menu copieux et bon marché à moins de 15 €, avec plat, entrée, dessert et boisson. ***« Il y a de moins en moins de ces menus, qui apportent repos et convivialité aux travailleurs »*****, déplore Bastien Giraud, directeur des Bistrots de pays. Regarder Netflix dans la cabine du camion avec son sandwich est une perte de qualité de la vie. En cause, le Covid qui a initié ces pratiques, et l'inflation.** ***« Les employeurs doivent réajuster leur ticket restaurant. Certains de nos Bistrots de pays ont des menus très accessibles le midi en semaine, et proposent le soir une carte plus gastronomique. »***